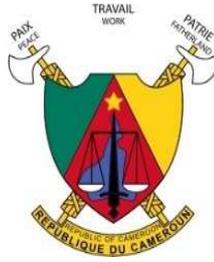


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-work-fatherland

PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

RAPPORT SUR LES RISQUES BUDGETAIRES

Novembre 2023

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	4
LISTE DES TABLEAUX.....	4
LISTE DES GRAPHIQUES.....	4
LISTE DES FIGURES.....	5
INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE 1 : RISQUES MACROECONOMIQUES.....	14
1.1. ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE.....	14
1.2. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES MONDIALES.....	16
1.3. PERSPECTIVES DU MARCHÉ DES MATIÈRES PREMIÈRES.....	17
1.4. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES NATIONALES SUR LA PÉRIODE 2024-2026.....	19
1.5. IDENTIFICATION DES RISQUES.....	20
1.5.1. <i>Risques liés à la croissance économique.....</i>	<i>21</i>
1.5.2. <i>Risques inhérents à l'inflation.....</i>	<i>22</i>
1.5.3. <i>Risques inhérents aux fluctuations des cours des matières premières.....</i>	<i>23</i>
1.5.4. <i>Risques inhérents aux fluctuations des cours du pétrole.....</i>	<i>23</i>
1.5.5. <i>Risques liés aux fluctuations du taux de change.....</i>	<i>24</i>
1.5.6. <i>Risques liés aux tensions géopolitiques.....</i>	<i>25</i>
1.6. MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES.....	26
CHAPITRE 2 : RISQUES LIÉS À LA DETTE PUBLIQUE.....	28
2.1. POLITIQUE D'ENDETTEMENT.....	29
2.2. ÉTAT DES LIEUX DE LA DETTE.....	29
2.3. ANALYSE QUANTITATIVE DE VIABILITÉ DE LA DETTE.....	31
2.4. RISQUE LIÉ À L'ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT VARIABLES.....	32
2.4.1. <i>Analyse.....</i>	<i>32</i>
2.4.2. <i>Gestion / Mesures d'atténuation du risque.....</i>	<i>33</i>
2.5. RISQUE LIÉ AU TAUX DE CHANGE.....	33
2.5.1. <i>Analyses.....</i>	<i>33</i>
2.5.2. <i>Gestion / Mesures d'atténuation du risque.....</i>	<i>34</i>
2.6. RISQUE DE REFINANCEMENT SUR LA DETTE.....	34
2.6.1. <i>Analyse.....</i>	<i>34</i>
2.6.2. <i>Gestion / Mesures d'atténuation du risque.....</i>	<i>35</i>
2.7. RISQUES BUDGÉTAIRES SPÉCIFIQUES.....	35
2.7.1. <i>Risques liés aux passifs conditionnels.....</i>	<i>35</i>
2.7.2. <i>Risque de retard/défaut de paiement du service de la dette.....</i>	<i>36</i>
2.7.1. <i>Risques liés à l'accélération des décaissements.....</i>	<i>37</i>
2.8. RISQUES BUDGÉTAIRES LIÉS À LA NON MOBILISATION DES APPUIS BUDGÉTAIRES.....	37
CHAPITRE 3 : RISQUES LIÉS AUX ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC AUTRES QUE L'ÉTAT.....	39
3.1. RISQUES BUDGÉTAIRES LIÉS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	39
3.1.1. <i>Risques budgétaires liés aux facteurs internes aux CTD.....</i>	<i>39</i>
3.1.2. <i>Risques budgétaires liés aux facteurs externes aux CTD.....</i>	<i>41</i>
3.2. LES RISQUES BUDGÉTAIRES LIÉS AUX ENTREPRISES PUBLIQUES.....	41
3.2.1. <i>Risques budgétaires liés à la gouvernance et la performance des EEP.....</i>	<i>42</i>
3.2.2. <i>Mesures de mitigation des risques budgétaires liés aux Entreprises et Établissements Publics.....</i>	<i>47</i>
CHAPITRE 4 : RISQUES LIÉS AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ.....	49
4.1. PORTEFEUILLE DES CONTRATS DE PARTENARIAT AU CAMEROUN.....	49
4.1.1. <i>Contrats exécutés sous l'égide du régime général des PPP.....</i>	<i>49</i>
4.1.2. <i>Contrats exécutés sous l'égide du régime des lois sectorielles.....</i>	<i>56</i>
4.1.3. <i>Contrats PPP en cours de négociation.....</i>	<i>58</i>
4.2. ANALYSE DES PASSIFS FERMES ET CONDITIONNELS DES PPP.....	59

4.2.1.	Analyse des passifs fermes.....	59
4.2.2.	Analyse des passifs conditionnels	60
4.2.3.	Analyse des passifs des contrats résiliés	62
4.3.	ANALYSE DES RESULTATS DE PFRAM : IMPACTS DES PPP SUR LES FINANCES PUBLIQUES	65
	CHAPITRE 5 : AUTRES RISQUES SPECIFIQUES.....	68
5.1.	RISQUES DE LITIGES ET DE CONTENTIEUX.....	68
5.1.1.	Analyse des risques de litiges et contentieux :	68
5.1.2.	Gestion preventive du risque :.....	69
5.1.3.	Gestion curative du risque:	69
5.2.	RISQUES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES.....	70
5.2.1.	Identification des risques liés aux catastrophes naturelles et impacts	71
5.2.2.	Gestion / Mesures d'atténuation des risques liés aux catastrophes naturelles	72
5.3.	RISQUES BUDGETAIRES LIES A LA MOBILISATION DES RECETTES DOUANIERES	73
5.4.	RISQUES BUDGETAIRES LIES A LA MOBILISATION FISCALE.....	78
5.4.1.	Risques sanitaires.....	78
5.4.2.	Risques liés à la mobilisation des recettes propres	79
5.4.3.	Principales mesures visant à assurer l'atteinte des objectifs fixés par la loi de finances.....	80
5.4.4.	Risque sécuritaire.....	81
5.4.5.	Les risques liés aux catastrophes sur la mobilisation des recettes fiscales	82
5.4.6.	Quelques mesures d'atténuations de ces risques	83
5.4.7.	Risque lié à la dépense fiscale	83
5.4.8.	Mesures d'atténuation.....	84
5.5.	RISQUES LIES A LA MOBILISATION DES APPUIS BUDGETAIRES.....	84
5.5.1.	Impact du risque lié à la mobilisation des appuis budgétaires	84
5.5.2.	Mesures de mitigation pour atténuer les risques liés à la mobilisation des appuis budgétaires	86
	CHAPITRE 6 : RISQUES INSTITUTIONNELS	87
6.1.	RISQUE DE CREDIBILITE DU BUDGET	87
6.1.1.	Risque de sous-estimation des recettes	88
6.1.2.	Risque de sous-estimation des dépenses	89
6.2.	RISQUES LIES A L'EXECUTION PHYSICO-FINANCIERE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT PUBLIC ...	91
6.2.1.	Risques liés aux projets financés en partie ou en totalité sur ressources extérieures.....	91
6.2.2.	Risques liés aux projets d'Investissement Public financés sur Ressources Interne Ordinaires (RIO).	92
6.3.	RISQUE BUDGETAIRE LIE A LA DETTE FLOTTANTE	93
6.4.	RISQUES LIES LA GESTION DU BUDGET PAR LES PROCEDURES DEROGATOIRES OU EXCEPTIONNELLES.....	94
	CHAPITRE 7 : RISQUES A LONG TERME	97
7.1.	RISQUE LIE AU REGIME DE PENSIONS DES AGENTS PUBLICS DE L'ÉTAT.....	97
7.1.1.	Présentation du risque lié à la capacité de financement du système de retraite	97
7.1.2.	Principaux enjeux.....	98
7.1.3.	Interventions financières récentes de l'État et potentiels déséquilibres.....	98
7.1.4.	Elements d'analyse	98
7.1.5.	Évaluation du risque.....	98
7.1.6.	Gestion/Mesures d'atténuation du risque lié au régime de pensions des agents publics de l'État	99
7.1.7.	Présentation du risque lié à l'accumulation de la dette salariale	99
7.1.8.	Evaluation de la dette salariale au 30 septembre 2023.....	99
7.1.9.	Stratégie d'apurement (réponse au risque).....	100
7.2.	RISQUES DE LONG TERME LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	100
7.2.1.	Identification des risques liés au climat :	101
7.2.2.	Impacts des changements climatiques et mesures d'atténuations	104
7.2.3.	Le Coût des impacts des changements climatiques	106

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : RISQUES MACROECONOMIQUES	14
TABLEAU 2 : COURS DES PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTES PAR LE CAMEROUN	19
TABLEAU 3 : HYPOTHESES MACROECONOMIQUES CLES SUR LA PERIODE 2024-2026	20
TABLEAU 4 : RISQUES LIES A LA DETTE PUBLIQUE	28
TABLEAU 5 : INDICATEURS COUTS ET RISQUES DU PORTEFEUILLE DE LA DETTE PUBLIQUE A FIN 2023 ET FIN 2026	29
TABLEAU 6: MISE EN CONFORMITE DES EEP	42
TABLEAU 7: SITUATION DES DIRIGEANTS SOCIAUX DES EEP	43
TABLEAU 8: DETTES CROISEES ETAT-EEP	44
TABLEAU 9 : ENDETTEMENT DES EEP	45
TABLEAU 10 : BESOIN DE RECAPITALISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES.....	45
TABLEAU 11 : POIDS DES CHARGES DU PERSONNEL AU SEIN DES ENTREPRISES PUBLIQUES	46
TABLEAU 12 : TAUX DE VETUSTE DES ENTREPRISES PUBLIQUES	47
TABLEAU 13 : RISQUES LIES AU PPP	49
TABLEAU 14: CARACTERISTIQUES DES PROJETS DE KIOSQUES DANS LES VILLES DE YAOUNDE ET DE DOUALA	50
TABLEAU 15: PORTEFEUILLE DES CONTRATS DE PARTENARIAT REGIS PAR LE REGIME GENERAL	54
TABLEAU 16: TABLEAU RECAPITULATIF DES CONTRATS DE PARTENARIAT SECTORIEL (MILLIONS)	56
TABLEAU 17: CARACTERISTIQUES DES ACTIFS DU PROJET DE DEVELOPPEMENT, D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DU TERMINAL A CONTENEURS	57
TABLEAU 18: PROJETS PPP EN COURS DE PROCEDURE	58
TABLEAU 19: PASSIFS FERMES DES CONTRATS DE PARTENARIAT (MILLIONS).....	59
TABLEAU 20: ECHEANCES DES PRETS LOCAUX GARANTIS	61
TABLEAU 21: ECHEANCES DE PAIEMENT GPR.....	62
TABLEAU 22: RECAPITULATIF DES PASSIFS CONDITIONNELS DES PROJETS RESILIES AU COURS DES CINQ (05) DERNIERES ANNEES	64
TABLEAU 23: PASSIFS FERMES DE L'ÉTAT DANS LE PORTEFEUILLE DE PROJETS PPP (MILLIONS)	66
TABLEAU 24 : RISQUES LIES AUX LITIGES ET CONTENTIEUX	68
TABLEAU 26 : RISQUES LIES A LA MOBILISATION DES RECETTES DOUANIERES	73
TABLEAU 27 : ÉVOLUTION DES RECETTES DOUANIERES ENTRE 2005 ET 2021 (EN MILLIARDS).....	73
TABLEAU 28 : RISQUES BUDGETAIRES LIES A LA MOBILISATION DES RECETTES FISCALES	78
TABLEAU 29 : ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES NON PETROLIERES (EN MILLIARDS)	80
TABLEAU 30 : RISQUES LIES A LA CREDIBILITE DU BUDGET.....	87
TABLEAU 31 : CARTOGRAPHIE DES RISQUES D'EXECUTION DES PROJETS SUR FINANCEMENT EXTERIEURS.	91
TABLEAU 32 : CARTOGRAPHIE DES RISQUES D'EXECUTION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT PUBLIC SUR RIO.....	92
TABLEAU 33 : RISQUE BUDGETAIRE LIE A LA DETTE FLOTTANTE	93
TABLEAU 34 : SITUATION DES DEPENSES EXECUTEES EN PROCEDURES EXCEPTIONNELLES EN 2020	95
TABLEAU 35 : AVANCES DE TRESORERIE.....	95
TABLEAU 36 : SITUATION DES REGIES EN 2019 ET 2020	96
TABLEAU 37 : RISQUE LIE AU REGIME DE PENSIONS DES AGENTS PUBLICS DE L'ÉTAT	97
TABLEAU 38 : DEFICIT FINANCE PAR L'ÉTAT EN 2022 POUR PAYER LES PENSIONS SUIVANT LES TROIS REGIMES	98
TABLEAU 39 : RISQUES LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	100
TABLEAU 40 : IMPACT DU SECTEUR AGRICOLE ET MESURES DE MITIGATION.....	105

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DES COURS DE PETROLE BRUT.....	18
GRAPHIQUE 2 : ÉCARTS ENTRE PREVISIONS ET LES REALISATIONS DE CROISSANCE DU PIB REEL.....	22

GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION DU COURS DU BARIL DE PETROLE ET DES RECETTES PETROLIERES DE 2012 A 2026.....	24
GRAPHIQUE 4 : ÉVOLUTION DU TAUX DE CHANGE ET DU SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL DE 2012 A 2026	25
GRAPHIQUE 5 : IMPACT DES PPP SUR LES FINANCES PUBLIQUES - 2023	65
GRAPHIQUE 6 : STRUCTURE DES PASSIFS CONDITIONNELS DU PORTEFEUILLE DES PROJETS PPP, LOI 2006	67
GRAPHIQUE 7 : ÉVOLUTION DES PREVISIONS ET DES REALISATIONS DES RECETTES DOUANIERES ENTRE 2005 ET 2022.	74
GRAPHIQUE 8 : ÉVOLUTION DES ECARTS ABSOLUS ENTRE LES REALISATIONS EFFECTIVES ET LES PREVISIONS DE RECETTES DOUANIERES DE 2005 A 2021 (EN MILLIARDS).	75
GRAPHIQUE 9 : HISTORIQUE DES ECARTS ENTRE LES NIVEAUX D'EXECUTION DES RECETTES ET LES PREVISIONS 2021-2022	88
GRAPHIQUE 10 : HISTORIQUE DES ECARTS ENTRE LES NIVEAUX D'EXECUTION DES DEPENSES ET LES PREVISIONS 2018-2021	90
GRAPHIQUE 11 : EXECUTION PHYSICO-FINANCIERE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT PUBLIC SUR FINANCEMENT EXTERIEUR DE 2020 A 2022.....	91
GRAPHIQUE 12 : EXECUTION PHYSICO-FINANCIERE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT PUBLIC SUR RIO DE 2020 A 2022	92
GRAPHIQUE 13 : CARACTERISTIQUES DES RENDEMENTS PAR RAPPORT A L'INTENSITE DES PARAMETRES CLIMATIQUES DANS LA REGION DU CENTRE (ONACC, 2019).....	107
GRAPHIQUE 14 : RENDEMENTS AGRICOLES EN FONCTION DE L'INTENSITE DE LA PETITE SAISON DES PLUIES DANS LA REGION DE L'EST (ONACC, 2019).....	107
GRAPHIQUE 15 : CARACTERISTIQUES DES RENDEMENTS PAR RAPPORT A L'INTENSITE DES PARAMETRES CLIMATIQUES DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD (ONACC, 2019)	108
GRAPHIQUE 16 : CARACTERISTIQUES DES RENDEMENTS PAR RAPPORT A L'INTENSITE DES PARAMETRES CLIMATIQUES DANS LA REGION DU SUD-OUEST (ONACC, 2019)	108

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : INONDATIONS A MAROUA (A) ET LIMBE (B) EN 2020 ET CHAMPS DE MAÏS DETRUIT PAR LES INONDATIONS DANS LE DEPARTEMENT DU DIAMARRE EN 2022 (c)	102
FIGURE 2 : DEGRADATION DES ROUTES (A ET B) ET GLISSEMENTS DE TERRAINS DANS LA REGION DU L'OUEST	103
FIGURE 3 : ÉROSION COTIERE (A) ET LITTORALE (B) EN COURS	104

INTRODUCTION

Le cadre juridique des finances publiques du Cameroun a connu une évolution en 2018 avec l'adoption de deux lois portant respectivement Régime Financier de l'État et des Autres Entités Publiques (la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018) et Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques au Cameroun (la Loi No2018/011 du 11 juillet 2018). Ces lois transposent dans l'ordre juridique interne les directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC inspirées des standards internationaux en matière de gestion des finances publiques. Dans son article 15 alinéa 1, la loi portant régime financier exige de joindre au projet de Loi de Finance initiale, « *un rapport identifiant et évaluant les principaux risques budgétaires* », dans le souci de renforcer la gestion des risques budgétaires.

En effet, la gestion des finances publiques est exposée à des « risques budgétaires » qui peuvent se traduire par une déviation entre les attentes ou prévisions de recettes et/ou de dépenses et leurs réalisations effectives en fin d'exercice budgétaire. Cette situation pourrait intervenir en raison de la survenance d'un changement de l'environnement macroéconomique et financier initialement prévu, tel que le ralentissement de l'activité économique, la baisse des cours des matières premières sur le marché international, ou la réalisation de tout autre événement incertain. Ces risques se rapportent aux chocs potentiels sur les recettes, les dépenses, les actifs ou les passifs de l'État qui peuvent ne pas être reflétés dans les prévisions budgétaires de l'année n+1.

Des dépenses supplémentaires peuvent être effectuées à la suite de la survenance de tout ou partie de ces risques entraînant une augmentation de la dette publique, des problèmes de refinancement ou des problèmes de mobilisation des recettes. Afin de prévenir ces situations, il devient donc nécessaire d'identifier et d'analyser les risques budgétaires afin d'éviter leurs effets négatifs sur la politique budgétaire. Par ailleurs, des actions coordonnées dans la gestion desdits risques par les acteurs intervenants dans le processus d'élaboration du budget constituent un des aspects importants d'une programmation budgétaire efficace.

Ainsi le Gouvernement a décidé d'élaborer un rapport annuel sur l'analyse des risques budgétaires, conformément aux dispositions de la Loi suscitée. Ce document, qui est à sa deuxième édition, présente les principaux risques budgétaires ainsi que les mesures d'atténuation de leurs éventuelles incidences sur le budget général.

Le présent rapport est structuré autour de huit (7) chapitres :

Le chapitre premier qui porte sur les risques macroéconomiques décrit brièvement l'évolution de l'environnement économique national et international ainsi que les perspectives macroéconomiques à court terme. Il analyse les principaux risques liés aux hypothèses macroéconomiques clés. **Le chapitre 2** qui traite des risques budgétaires liés à la dette publique décrit les risques relatifs à l'évolution des taux d'intérêts, à l'évolution du taux de change entre les principales liquidités internationales, ainsi qu'au refinancement de la dette. **Le chapitre 3** présente les risques liés aux entités du secteur public autre que l'État, notamment les risques budgétaires liés aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), et ceux relatifs aux entreprises publiques. **Le chapitre 4** présente les risques liés aux partenariats public-privé alors.

Le chapitre 5 présente les autres risques spécifiques, notamment les risques liés aux litiges et au contentieux, les risques liés aux catastrophes naturelles, les risques liés à la mobilisation des recettes et des appuis budgétaires. **Le chapitre 6** aborde les risques institutionnels à l’instar des risques liés à la crédibilité du budget et ceux liés à la dette flottante. **Le chapitre 7 quant à lui** traite des risques budgétaires à long terme notamment les risques liés au régime des pensions de l’Etat et ceux liés aux changements climatiques.

Les principaux risques présentés dans le rapport sont résumés dans les tableaux ci-après.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES PRINCIPAUX RISQUES BUDGÉTAIRES

Risques macroéconomiques

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
1.1	Risque lié à la croissance économique	Risque relatif à un niveau plus faible que prévu du PIB réel et des variations sensibles du niveau des prix tels que projetés	Élevé	Moyen
1.2.	Risque lié à l'inflation	Risque lié aux tensions inflationnistes qui entraînent la baisse des recettes fiscales liée à une baisse de la demande intérieure principal support de la croissance économique	Élevé	Moyen
1.3.	Risque lié aux cours des matières premières	Risque lié à la volatilité des prix des principaux produits d'exportations ayant des répercussions sur les recettes de l'État.	Élevé	Élevé
1.4.	Risque lié au prix du pétrole	Risque lié à une fluctuation à la baisse des prix du pétrole entraînerait une orientation dans le même sens des recettes pétrolières et in fine un ajustement du solde budgétaire.	Élevé	Élevé
1.5.	Risque lié au taux de change	Risque de perte en capital lié aux variations futures du taux de change qui conduirait à une augmentation du service de la dette extérieure libellé en dollar et un renchérissement des importations	Moyen	Moyen
1.6.	Risque lié aux conséquences de la montée des tensions géopolitiques	Risque lié à la multiplication des obstacles aux échanges et l'augmentation des prix des denrées alimentaires avec pour conséquence la hausse du coût des importations, les tensions inflationnistes et le durcissement du financement	Moyen	Moyen

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible Risque Moyen Risque Fort

Risques liés à la dette publique

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
2.1.	Risque lié à l'évolution des taux d'intérêt variables	Risque de variation sensible des niveaux de taux d'intérêts variables de la dette publique tels que projetés (dette intérieure)	Moyen	Moyen
2.2.	Risque lié au taux de change	Risque de variation sensible des taux de change pouvant entraîner un renchérissement du service de la dette libellée en devise	Élevé	Élevé

2.3.	Risque de refinancement	Risque du renchérissement du coût des emprunts à mobiliser pour rembourser la dette venant à échéance ou risque d'incapacité de l'État à refinancer sa dette.	Élevé	Élevé
2.4	Risque lié aux passifs conditionnels	Risque d'augmentation de l'encours de la dette publique en cas de faillite des entités publiques endettées à leurs engagements	Faible	Faible
2.5	Autres risques liés à la gestion de la dette (accélération des décaissements, retard de paiement)	Risque d'augmentation de l'encours de la dette publique et conséquemment du service de la dette publique	Faible	Faible
		Risque de défaut de paiement/ risque de dégradation de la note souveraine du pays		
2.6	Risque lié à la non mobilisation des appuis budgétaires	risque de mauvaise exécution budgétaire/risque pesant sur la réalisation des objectifs poursuivis par l'appui budgétaire	Faible	Faible

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible  Risque Moyen  Risque Fort 

Risques liés aux PPP

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
1.	Risque lié à la demande relative au Projet de développement, d'exploitation et de maintenance du terminal à conteneurs	Ce risque est susceptible de se matérialiser si la demande est inférieure aux estimations dues des retards accusés par le partenaire public dans la construction des infrastructures annexes	Élevée	Moyen
2.	Risque lié au paiement de la garantie relatif Projet de construction du barrage hydroélectrique de Nachtigal	La garantie de paiement est un engagement pris par le gouvernement visant à se substituer à ENEO en cas d'empêchement ou de retard de ce dernier dans ses engagements.	Faible	Moyen
3.	Risque de résiliation pour cause de faute du partenaire public du contrat de partenariat relatif à la construction du barrage hydroélectrique de Nachtigal	Ce risque peut se traduire par le remboursement au moins, tous les montants dus aux prêteurs, y compris le principal impayé, les intérêts courus, les commissions, les coûts de rupture sur les instruments de couverture.	Faible	Élevé
4.	Risque de caducité du contrat de partenariat relatif au Projet de financement, conception, construction exploitation et maintenance d'un pipeline des produits pétroliers Limbe-Douala-Edéa-Yaoundé	Ce risque peut se traduire par le remboursement de 50% des dépenses déjà engagées sur le projet.	Faible	Moyen
5.	Risque de résiliation des contrats de partenariat relatif au projet de mise en place d'un système de transport urbain de masse dans la ville de Yaoundé	Ce risque peut se traduire par le paiement d'une indemnité de résiliation au partenaire privé.	Élevé	Moyen

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;

- Ampleur : Risque Faible ■ Risque Moyen ■ Risque Fort ■

Risques de litiges et de contentieux

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
6.1.1.	<i>Dépassement de la provision budgétaire dédiée à la prise en charge des décisions de justice rendues contre l'État par les juridictions nationales</i>	<i>L'augmentation graduelle des intérêts de retards attachés au montant principal de la condamnation juridictionnelle rendue contre l'État</i>	Élevé	Élevé
6.1.2.	<i>Dépassement de la provision budgétaire dédiée à la prise en charge des décisions de justice rendues contre l'État par les juridictions supranationales</i>	<i>L'augmentation graduelle des intérêts de retards attachés au montant principal de la condamnation juridictionnelle rendue contre l'État</i>	Élevé	Élevé
6.1.3.	<i>Dépassement de la provision budgétaire dédiée à la prise en charge des décisions rendues contre l'État par les instances arbitrales</i>	<i>L'augmentation des intérêts de retards attachés au montant principal de la condamnation arbitrale rendue contre l'État</i>	Élevé	Élevé

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible ■ Risque Moyen ■ Risque Fort ■

Risques liés aux catastrophes naturelles

IDENTIFICATION DES RISQUES	DESCRIPTION DU RISQUE (Définition)	PROBABILITE	IMPACT BUDGETAIRE
<i>Glissement de terrain</i>	<i>Déplacement généralement lent sur une pente, le long d'une surface de rupture identifiable, d'une masse de terrain cohérente, de volume et d'épaisseur variables.</i>	FORT	MOYEN
<i>Eboulement de terrain</i>	<i>Descente d'une masse de terre sur une pente de manière plus ou moins continue, pouvant causer de graves impacts humains, matériels et environnementaux.</i>	FORT	FORT
<i>Coulées de boues</i>	<i>Coulées très rapides de débris partiellement ou complètement fluidisés par l'ajout de quantité importantes d'eau à la matière. Elle peut se déplacer jusqu'à 80KM/h en fonction de la constance et des matériaux qui la composent.</i>	MOYEN	FORT
<i>Attaques de pachydermes</i>	<i>Des pachydermes (éléphants, Hippopotames) qui sortent de leur milieu de vie habituel à la recherche de la nourriture et causent de nombreux dégâts parfois accompagnés de mort d'hommes.</i>	FAIBLE	MOYEN
<i>Vents violents</i>	<i>Un vent est en général affirmé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80km/h en vent moyen et 100Km/h en rafale à l'intérieur des terres. Ce seuil varie selon les régions.</i>	MOYEN	MOYEN
<i>Tsunami</i>	<i>Onde océanique provoquée par un séisme ou une éruption volcanique provoquant d'énormes vagues sur les côtes.</i>	FAIBLE	FORT
<i>Emanations de gaz</i>	<i>Gaz carbonique accumulé au fond des lacs qui s'échappe et intoxique les hommes et les animaux qui meurent par asphyxie.</i>	FAIBLE	FORT
<i>Invasion des oiseaux granivores</i>	<i>Des oiseaux qui se déplacent par milliers d'individus et qui dévastent les champs de maïs, de mil et de sorgho.</i>	MOYEN	MOYEN
<i>Invasion des criquets</i>	<i>Des essaims de criquets qui envahissent les plantations et détruisent les cultures.</i>	MOYEN	MOYEN

Sécheresse	<i>Phénomène climatique qui se caractérise par des niveaux anormalement bas d'eau dans le sol, les cours d'eau, les lacs et les nappes phréatiques.</i>	FORT	FORT
Eruption volcanique	<i>Phénomène géologique caractérisé par l'émission par un volcan, de laves ou de téphras accompagnés de gaz volcanique, parfois de manière explosive.</i>	FAIBLE	FORT
Erosion	<i>Action par laquelle divers éléments constituant les horizons superficiels de la couverture pédologique sont enlevés par le vent, la pluie, la rivière, les glaciers, la mer.</i>	MOYEN	MOYEN
Invasion des chenilles	<i>Des essaims de chenilles qui envahissent les plantations et détruisent les cultures.</i>	FAIBLE	MOYEN
Inondations	<i>Débordement d'eau qui submerge les terrains environnants suite à des fortes pluies</i>	FORT	FORT
Tremblement de terre	<i>Secousse du sol résultant de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches ou les fracturations des roches en profondeur.</i>	FAIBLE	FORT
Foudre	<i>Décharge électrique qui se produit par temps d'orage entre deux nuages ou entre un nuage et le sol avec un éclair et une détonation</i>	FAIBLE	FAIBLE

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible  Risque Moyen  Risque Fort 

Risques liés à la mobilisation des recettes douanières

Identification du risque	Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
		(Faible-moyen-élevé*)	
Risque lié au taux de croissance	<i>Risque de variation sensible et à la baisse du taux de croissance par rapport au taux de croissance anticipé</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
Risque lié aux prévisions	<i>Risque de prévisions trop optimistes des recettes douanières</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
Risques liés aux hydrocarbures	<i>-Risque de variation sensible des volumes importés et/ou exportés. -Risque de non-paiement de la dette de certains marketeurs ou de la SONARA</i>	<i>Faible</i>	<i>Moyen</i>
Risques sanitaires	<i>Risque d'apparition des épidémies ou pandémies pouvant modifier de manière sensible le volume d'échanges entre le Cameroun et l'Extérieur</i>	<i>Faible</i>	<i>Moyen</i>
Risques sécuritaires	<i>Risque lié à la survenance d'une crise sécuritaire dans certaines régions frontalières du pays</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
Risques géopolitiques	<i>Risque lié à la survenance d'une crise géopolitique dans un ou plusieurs pays entretenant des relations commerciales importantes avec le pays</i>	<i>Faible</i>	<i>Moyen</i>

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible  Risque Moyen  Risque Fort 

Risques liés à la mobilisation des recettes fiscales

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
1	Risque sanitaire	Risque d'apparition d'épidémies ou de pandémies susceptibles d'entraîner une baisse des recettes fiscales consécutives aux possibles mesures de mitigation pouvant être prises par le gouvernement	Faible	Faible
2	Risques liés à la mobilisation des recettes propres	Évènement susceptible d'empêcher la Direction Générale des Impôts d'atteindre l'objectif Loi de finances	Moyen	Élevé
3	Risques sécuritaires liés à la mobilisation des recettes propres	Évènement qui peut constituer un obstacle à la mobilisation des recettes par la Direction Générale des Impôts	Moyen	Élevé
4	Risques liés aux catastrophes sur la mobilisation des recettes propres	Évènement pouvant entraver la mobilisation des recettes escomptée par la Direction Générale des Impôts	Moyen	Moyen
5	Risque lié à la dépense fiscale	Évènement lié à l'efficacité de la rationalisation de la dépense fiscale en vue de sa contribution dans les ressources propres de l'État	Moyen	Moyen

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible ■ Risque Moyen ■ Risque Fort ■

Risque de non-exécution des projets financée sur ressources extérieures

Rubrique	Niveau de risque	Risques identifiés
Contractualisation	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • retard dans la contractualisation de certaines opérations à mettre en œuvre dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, en raison de l'exigence par la Banque Mondiale de la production d'une lettre de confort par le gouvernement pour la sécurisation des sites des projets ; • la transmission tardive des avis de non-objection par certains bailleurs ; • rejets récurrents des demandes de non-objection adressées aux bailleurs dans la phase de contractualisation de certains projets.
Exécution physique	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> • non démarrage effectif de certains projets en raison des litiges sur le site initialement identifié ; • démarrage tardif des activités en raison du retard dans l'approbation de la convention par le bailleur ; • faible mobilisation de certains co-contractants en raison des problèmes sécuritaires dans certaines localités ; • retard dans l'exécution de certains projets en raison de la redéfinition des tâches à exécuter.
Exécution financière	Élevé	<p>difficultés à payer les prestataires basés à l'étranger, en raison des restrictions de change en zone CEMAC ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • de l'insuffisance de la dotation budgétisée en FCP entraînant des retards dans la mise en œuvre des activités ; • de la difficulté dans l'exécution de certaines conventions en raison de la non prise en considération des Taxes lors de leur élaboration .
Suivi	Modéré	l'indisponibilité des informations sur l'exécution des FINEX, en raison d'une faible collaboration entre l'agence d'exécution et l'unité de gestion.
Problèmes exogènes	Faible	problèmes liés à la crise russo-ukrainienne et d'autres difficultés exogènes demeurent mineurs à l'instar de la dégradation de la météorologie.

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.

- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible  Risque Moyen  Risque Fort 

Risque de non-exécution des projets financée sur RIO

Rubrique	Niveau de risque	Risques identifiés
Contractualisation	Risque critique	<ul style="list-style-type: none"> • appropriation insuffisante des procédures de contractualisation des projets; • non-respect des plans de passation des marchés; • faible engouement de certains prestataires à soumissionner à la commande publique dans les régions en proie à la crise sécuritaire ; • maturation insuffisante de certains projets ; • l'infructuosité de certains appels d'offres.
Exécution physique	Risque très critique	<ul style="list-style-type: none"> • abandon de certains chantiers en raison du non-paiement des décomptes et des capacités insuffisantes des co-contractants de l'Administration; • modification des spécifications techniques de certains produits commandés avec pour conséquence l'élaboration des avenants; • faible mobilisation de certains co-contractants en raison des problèmes sécuritaires dans certaines localités ;
Exécution financière	Risque très critique	<ul style="list-style-type: none"> • retards dans la prise en charge des décomptes générés ; • insuffisance de la dotation annuelle allouée à certains projets ; • Forclusion de crédit de certains projets ;
Suivi	Risque critique	<ul style="list-style-type: none"> • tenue irrégulière des sessions des cadres de concertation dans certaines administrations et comités locaux ; • remontée insuffisante des informations sur l'exécution des projets relevant des Ressources Transférées, Crédit Délégués et des subventions .
Problèmes exogènes	Risque modéré	problèmes liés à la crise russo-ukrainienne et d'autres difficultés exogènes demeurent mineurs à l'instar de la dégradation de la météorologie.

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible  Risque Moyen  Risque Fort 

Risques liés au système de pension des agents publics

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
(Faible-moyen-élevé*)				
8.1.a	Risque lié à la capacité à financer à long terme le système de retraite	Le déficit financier du système est structurel et garde une tendance croissante ; entraînant ainsi un déséquilibre qui ne garantit plus le principe de solidarité intergénérationnelle : situation dans laquelle après avoir financé une génération plus ancienne, une nouvelle génération ne puisse pas bénéficier à son tour du même niveau de financement.	Élevé	Élevé
8.1.b	Risque liée à l'accumulation de la dette salariale	La dette salariale naît du décalage entre la date d'effet d'un acte de carrière (recrutement, avancement, reclassement, etc.) et le moment où ce dernier est pris en compte dans le salaire. Ce décalage découle principalement de ce qu'à l'état actuel de notre réglementation, les paiements ne sont effectués que sur la base des actes administratifs, lesquels sont généralement signés après la date d'échéance. A cause des lenteurs administratives, le délai entre l'échéance et la date de signature peut être également assez long, créant ainsi une accumulation non maîtrisée de la dette	Elevé	Moyen

		<i>salariale. Cette accumulation favorise les sources de tension au relent de revendications salariales.</i>		
--	--	--	--	--

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible  Risque Moyen  Risque Fort 

Risques de long-terme liés aux changements climatiques

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
8.2.1.	Risque lié aux Inondations	<i>Risque de dégâts matériels et de nombreuses pertes en vies humaines. La prise en charge de ces sinistrés, la remise en état et la construction des ouvrages d'assainissement nécessitent d'importants moyens financiers de la part de l'État.</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
8.2.2.	Risques liés à la sécheresse	<i>Effets désastreux sur l'agriculture, l'élevage et la forêt. Les indemnités des agriculteurs et des populations concernées ont une incidence budgétaire.</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
8.2.3.	Risque lié vents violents et à l'érosion et aux éboulements	<i>Recul progressif du trait de côte, Destruction paysage côtier, la disparition des mangroves qui servent en même temps d'espace de frayère pour ne nombreuses espèces de poissons de la faune aquatique.</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
8.2.4.	Risque lié aux Maladies climato-sensibles	<i>Intensification de la fréquence des maladies climato sensibles, modification du profil épidémiologique des maladies diarrhéiques d'origine hydrique comme le choléra.</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
8.2.5.	Risque lié aux glissements de terrain	<i>Ensevelissement des personnes entraînant de nombreuses pertes en vies humaines, le renversement des maisons, la prise en charge des sinistrés notamment, la construction des ouvrages de recasement des sinistrés nécessitant d'importants moyens financiers de la part de l'État.</i>	<i>Elevé</i>	<i>Elevé</i>
8.2.6.	Risques liés à salinisation et à la perte de biodiversité des sols	<i>Modification de la capacité des sols à fournir ses nombreux services écosystémiques. A travers l'érosion, la perte du carbone organique, la pollution, le déséquilibre des éléments nutritifs et la perte de la biodiversité. Tout ceci demande beaucoup des moyens financiers à l'Etat pour assurer la sécurité alimentaire des populations</i>	<i>Elevé</i>	<i>Elevé</i>

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible  Risque Moyen  Risque Fort 

CHAPITRE 1 : RISQUES MACROECONOMIQUES

Les risques macroéconomiques sont ceux qui exposent le plus les prévisions budgétaires de l'Etat. Ils sont globalement liés à l'évolution de l'environnement économique national et international ainsi qu'aux perspectives macroéconomiques à court terme. Les risques macroéconomiques sont suivis au niveau stratégique par le Ministère des Finances et le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. Leur suivi opérationnel est assuré par la Division de la Prévision du Ministère des Finances.

Les risques macroéconomiques sont synthétisés dans le tableau analytique suivant :

Tableau 1 : Risques macroéconomiques

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
1.1	Risque lié à la croissance économique	Risque relatif à un niveau plus faible que prévu du PIB réel et des variations sensibles du niveau des prix tels que projetés	Élevé	Moyen
1.2.	Risque lié à l'inflation	Risque lié aux tensions inflationnistes qui entraînent la baisse des recettes fiscales liée à une baisse de la demande intérieure principal support de la croissance économique	Élevé	Moyen
1.3.	Risque lié aux cours des matières premières	Risque lié à la volatilité des prix des principaux produits d'exportations ayant des répercussions sur les recettes de l'État.	Élevé	Élevé
1.4.	Risque lié au prix du pétrole	Risque lié à une fluctuation à la baisse des prix du pétrole entraînerait une orientation dans le même sens des recettes pétrolières et in fine un ajustement du solde budgétaire.	Élevé	Élevé
1.5.	Risque lié au taux de change	Risque de perte en capital lié aux variations futures du taux de change qui conduirait à une augmentation du service de la dette extérieure libellé en dollar et un renchérissement des importations	Moyen	Moyen
1.6.	Risque lié aux tensions géopolitiques	Risque lié à la multiplication des obstacles aux échanges et l'augmentation des prix des denrées alimentaires avec pour conséquence la hausse du coût des importations, les tensions inflationnistes et le durcissement du financement	Moyen	Moyen

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible ■ Risque Moyen ■ Risque Fort ■

1.1. Évolution récente de l'économie nationale

En 2022, l'économie nationale a enregistré une consolidation de sa croissance, après la reprise entamée en 2021 après la crise sanitaire de la covid-19. Ainsi, le taux de croissance est estimé à 3,6% après 3,3% en 2021. Cette accélération de la croissance est attribuable au dynamisme du secteur non pétrolier, malgré les effets négatifs de la crise ukrainienne.

La dynamique de l'activité économique dans le secteur primaire est principalement soutenue par les bonnes performances des branches « élevage, chasse » (+4,6%), « sylviculture et exploitation forestière » (+4,8%) et « pêche et pisciculture » (+5,5%). Dans l'agriculture, la croissance ralentit à 1,8% après 3,3% en 2021, en lien avec une climatologie défavorable dans

les principaux bassins de production. Dans le secteur secondaire l'activité ralentit avec une croissance de 2,7% après 4,0% en 2021. Ce ralentissement est principalement imputable aux branches « industries extractives » (-0,9% après -3,0% en 2021), « industries agroalimentaires » (+4,9% après +9,5% en 2021) et « autres industries manufacturières » (+1,2% après 3,2% en 2021), en lien avec les difficultés d'approvisionnement en matières premières, du fait de la crise ukrainienne et de l'accroissement du coût du fret maritime. Le secteur tertiaire connaît un regain d'activités principalement tiré par la consolidation des activités dans les branches « transport, entrepôts et communications » (+6,9%), « informations et télécommunications » (+5,5%) et « commerce et réparation véhicules » (+3,1%).

Suivant l'optique des emplois du PIB, l'accélération de la croissance économique en 2022 est liée, entre autres, aux exportations nettes qui ont moins grevé la croissance qu'en 2021, avec une contribution de -0,2 point contre -1,8 point en 2021. La croissance des importations de biens et services a fortement décéléré (+3,6% contre +12,8% en 2021) par rapport à celles des exportations (+3,3% contre +3,5%). Pour ce qui est de la demande intérieure, la consommation finale croît de 3,1% et l'investissement progresse de 6,1%.

S'agissant des prix, l'inflation s'accélère de 3,8 points de pourcentage par rapport à 2021 pour se situer à 6,3% en 2022. Cette accélération s'observe principalement dans les postes suivants : « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+12,7% après 4,3% en 2021), « restaurants et hôtels » (+6,3% après +1,5%), « meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (+5,6% après +1,7%), « articles d'habillement et chaussures » (+4,0% après +2,2%), « transports » (+2,7% après +0,8%) et « enseignement » (+2,5% après +1,2%).

En 2023, en dépit de la persistance des tensions inflationnistes et des difficultés d'approvisionnement en intrants, le taux de croissance est estimé à 3,9%. Du côté de l'offre, cette reprise de l'économie est attribuable à la bonne performance du secteur non pétrolier qui croîtrait de 4,2%, après 3,8%. L'évolution du secteur non pétrolier est en lien avec les bonnes performances observées dans l'agriculture, les industries, la production et la distribution d'électricité et, le Commerce. Par contre, la croissance du secteur pétrolier est estimée une nouvelle fois à la baisse (-0,4% après -1% en 2022).

Du côté des emplois du PIB, la consommation finale croîtrait de 5,4% après 3,1% en 2022 et ce malgré la persistance des tensions inflationnistes. Cette consolidation de la consommation serait en lien avec sa composante publique qui devrait enregistrer une hausse de 13,4%. Quant à la consommation des ménages, elle progresserait de 4,2%, bénéficiant des mesures gouvernementales de soutien visant à limiter l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages. La formation brute de capital fixe devrait ralentir du fait de la baisse de 9,0% de l'investissement public.

Concernant les prix, le taux d'inflation est estimé à 6,7% en 2023 après 6,3% en 2022. Cette inflation est principalement tirée par la hausse des prix des produits alimentaires et les coûts de transport, consécutivement au relèvement des prix du carburant à la pompe. Ces facteurs, combinés à la persistance du conflit russo-ukrainien, alimentent davantage les tensions inflationnistes.

Pour ce qui est des autres indicateurs macroéconomiques, le déficit budgétaire base ordonnancements devrait se réduire à 0,7% du PIB en 2023, contre 1,3% du PIB en 2022. Le déficit du compte courant de la balance des paiements (transferts publics inclus) devrait se réduire de 0,5 point de pourcentage du PIB pour se situer à 2,9% du PIB, tiré par la réduction des déficits des balances des services et des revenus primaires. La masse monétaire (M2) progresserait de 9,7%, reflétant l'évolution des crédits à l'économie (+14,1%) et les avoirs extérieurs (+6,8%).

1.2. Perspectives économiques mondiales

L'activité économique mondiale, après avoir successivement subi les effets (et parfois simultanément) de la pandémie de la COVID-19 et de la crise russo-ukrainienne, poursuit sa reprise. Bien que l'économie mondiale fasse preuve de résilience en 2023, la réouverture de certaines économies ayant provoqué un rebond de l'activité et un recul de l'inflation après un pic l'année dernière, une rechute n'est pas à exclure. Selon les perspectives de l'économie mondiale du FMI d'octobre 2023, la croissance mondiale devrait continuer à ralentir. Elle passerait de 3,5% en 2022 à 3,0% en 2023 et est projetée à 2,9% en 2024. Cette évolution repose sur : (i) le resserrement des politiques monétaires à l'effet de réduire l'inflation qui pèse sur l'activité économique ; (ii) l'inflation et l'activité économique qui continuent de subir l'incidence des chocs de l'année 2022 sur les prix des produits de base. De ce fait, l'inflation devrait reculer progressivement, passant de 8,7% en 2022 à 6,9% en 2023 puis à 5,8% en 2024.

Dans le groupe de pays avancés, la croissance de l'économie devrait connaître un ralentissement important. Elle passerait de 2,6% en 2022 à 1,5% en 2023 et est projetée à 1,4% en 2024. Ce ralentissement concernerait 90% des économies de ce groupe. La croissance aux États-Unis serait stable à 2,1% en 2023 et est projetée à 1,5% en 2024. Dans la zone euro, la croissance ralentirait, passant de 3,3% en 2022 à 0,7% en 2023 et est projetée à 1,2% en 2024. Au Royaume-Uni, la croissance économique devrait diminuer, passant de 4,1% 2022 à 0,5% en 2023 et à 0,6% en 2024.

Le groupe de pays émergents et pays en développement enregistrerait un ralentissement modéré de la croissance à 4,0% en 2023 et 2024 après 4,1% en 2022. Les perspectives de croissance resteraient variables selon les pays et régions.

En Asie, la croissance de l'activité économique s'accélérerait à 5,2% en 2023 après 4,5% en 2022. Elle devrait ralentir à 4,8% en 2024. En Chine particulièrement, la croissance accélérerait à 5,0% en 2023 après 3,0% en 2022 suite à la crise de l'immobilier et à la baisse des investissements. Elle devrait ralentir à 4,2% en 2024. En Inde, la croissance serait toujours forte mais ralentirait à 6,3% en 2023 après 7,2% en 2022. Elle devrait se stabiliser à 6,3% en 2024.

Dans la région de l'Amérique latine, les perspectives de croissance seraient plus faibles (+2,3% en 2023 après +4,1% en 2022), en lien avec la faible demande extérieure et la baisse des cours des matières premières. Cette tendance est observée au Mexique (3,2% après 3,9%, avec une et projection de à 2,1% en 2024). A contrario au Brésil, la croissance s'accélérerait, passant de 2,9% en 2022 à 3,1% en 2023. Elle devrait ralentir à 1,5% en 2024.

En Europe, la croissance s'accélérerait dans le même groupe de pays, passant de 0,8% en 2022 à 2,4% en 2023, et à 2,2% en 2024. En Russie, la croissance s'accélérerait, passant de -2,1 %

en 2022 à 2,2% en 2023, du fait de la relance budgétaire, des investissements robustes et une consommation résiliente. Elle est projetée à 1,1% en 2024. En Ukraine, il est prévu un retour vers la croissance positive en 2023 et 2024 (respectivement de +2,0% et +3,2% contre -29,1% en 2022), en lien avec l'adaptation des ménages et des entreprises à la guerre ainsi que la hausse de la demande intérieure.

S'agissant de l'inflation dans le groupe des pays émergent et pays en développement, elle devrait baisser en 2023 et 2024 par rapport à l'année 2022 dans les différents sous-groupe. En Europe, elle baisserait de 27,9% en 2022 à 18,9% en 2023 et 19,9% en 2024. En Asie, elle ralentirait, passant de 3,8% en 2022 à 2,6% en 2023 puis à 2,7% en 2024.

En **Afrique subsaharienne**, la croissance devrait ralentir à 3,3% en 2023 après 4,0 % en 2022, puis se projeter à 4,0% en 2024. Ces perspectives plus faibles sont en lien avec l'aggravation des chocs climatiques, le ralentissement de l'activité économique mondiale et les problèmes d'approvisionnement en bien. L'inflation en Afrique subsaharienne continue de grimper et est portée par les pays exportateurs de pétrole. En effet, l'inflation dans cette zone serait de 15,8% en 2023 après 14,5% en 2022 et projetée à 13,1% en 2024. L'inflation des pays de la zone qui sont exportateurs de pétrole serait élevée et croîtrait de 18,0% en 2022 à 21,6% en 2023 puis 21,3% en 2024.

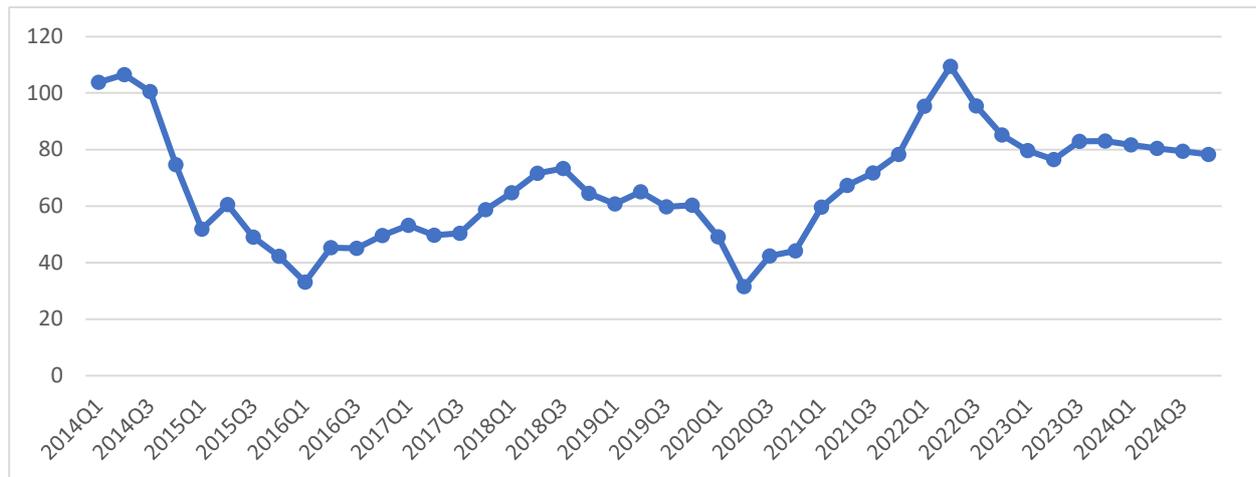
Dans **la zone CEMAC en particulier**, les prévisions de la BEAC tablent sur une croissance économique de 2,5% en 2023 après 2,8 % en 2022, en lien avec le recul de l'activité pétrolière (-1,3 % en 2023, contre -0,7 % en 2022). La croissance de l'activité économique de la zone est projetée à 3,0 % en 2024, en lien avec une bonne tenue des activités dans le secteur non pétrolier.

S'agissant des prix, après avoir atteint 8,7% en 2022 en lien avec les conséquences néfastes de la crise russo-ukrainienne, le taux d'inflation mondiale est estimé à 6,9% en 2023. Cette décélération est liée au resserrement de la politique monétaire, facilité par une baisse des cours internationaux des produits de base. L'inflation hors énergie et alimentation devrait diminuer passant de 6,5% en 2022 à 6,0% en 2023. L'inflation se situerait à 4,6% dans les pays avancés et à 8,5% dans les pays émergents et pays en développement. En Europe, elle devrait être moins importante en 2023 et 2024 (respectivement 10,5% et 9,4%) par rapport à celle de 2022 (15,4%). En Afrique subsaharienne, elle serait de 15,8%. Dans la zone **CEMAC**, elle est estimée à 5,7%. En 2024, l'inflation mondiale devrait reculer à 5,8%, grâce aux politiques monétaires désinflationnistes pratiquées par les banques centrales.

1.3. Perspectives du marché des matières premières

Les prix du pétrole brut baisseraient de 16,5 % pour atteindre une moyenne de 80,5 dollars le baril en 2023 contre 96,4 dollars en 2022. Ils sont projetés en baisse à 79,9 dollars en 2024. Cette baisse se poursuivrait pour atteindre 75,9 dollars en 2025. Cette tendance baissière des prix se fonde sur les hypothèses de rechute de l'économie mondiale, d'un ralentissement de la demande pétrolière chinoise et d'une pénétration plus rapide des véhicules électriques. Toutefois les possibilités de voir les prix élevés demeurent. Les risques de hausse des prix proviendraient notamment, d'une réduction supplémentaire de la production de l'OPEP+ et des investissements insuffisants dans l'extraction de combustibles fossiles.

Graphique 1 : Evolution des cours de pétrole brut



source : FMI

Les prix du Gaz naturel liquéfié ont diminué de 36% entre février et août 2023 pour atteindre une moyenne mensuelle de 10,7 \$ le million d'unités thermiques britanniques (MMBtu). Cette baisse de prix est le reflet du fléchissement de la demande mondiale, en raison notamment, des excédents de stockage importants de l'hiver dernier et des réserves abondantes.

Entre février et août 2023, l'indice des prix des produits alimentaires et des boissons du FMI a perdu 6,7%, poursuivant sa baisse, bien qu'à un rythme plus lent qu'au second semestre 2022. Grâce à une forte réaction de l'offre au cours de la campagne 2022-23, les prix des céréales ont baissé de manière constante et étaient inférieurs de 20,7% en août à leur niveau de février. Les préoccupations en matière de sécurité alimentaire ont conduit à de récentes restrictions à l'exportation en Inde, le plus grand exportateur mondial de riz.

En analysant certains produits, l'on se rend compte de la disparité des évolutions des prix sur le marché de ces derniers. Le cacao connaîtrait une forte hausse de son prix sur le marché (+31,0%), passant de 2 369,4\$ par tonne en 2022 à 3 103,8\$ par tonne en 2023. Cette tendance devrait se poursuivre en 2024 avec un prix qui se situerait à 3 358,8\$ par tonne. Cette évolution est liée à l'insuffisance de l'offre, et ce déséquilibre devrait s'accroître dans les années à venir.

Le prix des deux différents types de café évoluent en sens inverse. Le prix du café Arabica devrait baisser de 255,5 Cent \$/livre en 2022 à 201,7 Cent \$/livre en 2023 et 185,2 Cent \$/livre en 2024. Par contre le prix du café Robusta serait en hausse, il se situerait à 115,8 Cent \$/livre en 2023 après 103,6 en 2022, il serait de 107,9 Cent \$/livre en 2024. Les prix du coton sur le marché, après avoir connu des hausses significatives en 2021 (+40,7%) et en 2022 (+28,6%), devraient baisser en 2023 (-27,0%) et en 2024 (-3,4%).

Tableau 2 : Cours des principaux produits exportés par le Cameroun

Produits	Unités	Historiques							Estimation	Projections		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Cacao	\$/tonne	2029,34	2293,74	2340,82	2369,96	2425,52	2369,40	3103,82	3358,76	3227,59	3227,59	3227,59
Café Arabica	Cent \$/livre	150,76	132,71	130,56	150,83	204,69	255,47	201,68	185,23	190,07	191,69	191,69
Café Robusta	Cent \$/livre	100,96	84,77	73,57	68,76	89,82	103,63	115,81	107,92	107,92	107,92	107,92
Huile de palme brute	\$/tonne	647,8	559,9	524,0	666,1	1073,5	1177,0	854,2	826,0	809,4	809,4	809,4
Bois grume	\$/m ³	265,43	269,70	273,10	278,99	271,35	227,99	216,01	211,05	211,05	211,05	211,05
Coton	\$/livre	83,60	91,38	77,88	71,94	101,19	130,14	94,96	91,77	87,72	87,98	87,98
Caoutchouc	\$/kg	90,8	70,4	74,8	79,9	94,5	83,3	68,7	64,5	64,5	64,5	64,5
Aluminium	\$/tonne	1967,7	2108,5	1794,5	1704,1	2473,0	2707,0	2234,7	2235,8	2379,5	2511,6	2642,7

Source : FMI/WEO d'octobre 2023

1.4. Perspectives macroéconomiques nationales sur la période 2024-2026

Les perspectives économiques demeurent positives, bien qu'empreintes d'incertitudes au niveau de l'environnement international. Elles sont légèrement révisées à la baisse par rapport aux prévisions de juin dans le cadre de l'élaboration du document d'orientation budgétaire. Ainsi, la croissance du PIB réel est projetée à 4,2% en 2024 et devrait ensuite s'établir en moyenne à 4,8% à moyen terme, grâce au dynamisme des secteurs primaire et tertiaire.

Du côté de l'offre, la croissance du secteur pétrolier est projetée à 3,2% en 2024, 9,8% en 2025 et 10% en 2026, du fait de la hausse de la production gazière qui compense l'épuisement des champs pétroliers. Dans le secteur non pétrolier, la croissance est prévue à 4,6% en 2024 et à 4,7% en moyenne au cours de la période 2024-2026, sous l'hypothèse de la mise en œuvre efficace des actions inscrites dans la SND30.

Dans le secteur primaire, il est projeté une croissance de 3,6% en 2024 et de 4,2% en moyenne sur la période 2025-2026. Cette évolution serait soutenue par : (i) l'amélioration de la production et de la productivité de l'activité agricole, en lien avec la mise à la disposition d'intrants et d'engrais agricoles aux producteurs, et (ii) l'amélioration de la demande extérieure, ainsi que la bonne tenue des cours des produits à l'exportation (cacao, coton et banane).

Dans le secteur secondaire, la croissance est projetée à 4,4% en 2024 malgré la baisse annoncée de la production pétrolière, et à 5,6 % en moyenne entre 2025 et 2026. Hors hydrocarbures, le secteur devrait bénéficier de l'amélioration de l'offre énergétique avec la mise en service progressive du barrage de Nachtigal et le renforcement du réseau de distribution d'électricité. Cette amélioration de l'offre énergétique devrait favoriser l'augmentation des capacités de production de certaines usines, et soutenir le dynamisme des industries manufacturières.

Dans le secteur tertiaire, la croissance est projetée à 4,5% en 2024 et à 4,7% en moyenne entre 2025 et 2026, grâce au développement des deux secteurs amont (secteurs primaire et secondaire) et au dynamisme des services financiers et de télécommunications.

Du côté des emplois du PIB, la croissance du PIB réel continuera d'être soutenue par les composantes de la demande intérieure. Celle-ci devrait bénéficier des effets induits des mesures de relance de l'activité économique prises par le Gouvernement et la maîtrise de l'inflation. En effet, la consommation des ménages devrait afficher une hausse en volume de 3,8% en moyenne sur la période 2024-2026, en liaison avec la progression des revenus des ménages agricoles et non agricoles. La consommation des APU devrait s'accroître de 10,4% en 2024 et de 7,1% en moyenne entre 2025 et 2026. La formation brute de capital fixe devrait également progresser de 7,1% au cours de la même période. Par ailleurs, la consolidation attendue au niveau de la demande extérieure grâce aux effets de la politique d'import-substitution, devrait améliorer les perspectives des exportations des biens et des services, qui devraient progresser en volume de 2,2% en 2024 et de 6,2% entre 2025 et 2026.

S'agissant des prix, l'inflation est projetée à 4% en 2024 et devrait progressivement revenir en dessous du seuil communautaire de 3% à moyen terme sous l'effet de la maîtrise des prix consécutive aux mesures de lutte contre la hausse des prix envisagées par le Gouvernement. En outre, la poursuite de la reprise économique devrait conduire à une amélioration de la production des biens et services, synonyme d'une contribution à la réduction de l'inflation.

Au niveau des comptes extérieurs, les projections tablent sur une réduction du déficit du compte courant pour le ramener à 2,9% du PIB en 2024 et en moyenne à 2,4% du PIB sur la période 2025-2026. La réduction du déficit courant devrait se faire grâce notamment aux politiques de promotion des exportations non pétrolières, de substitution des importations par des produits locaux, et de renforcement de l'intégration régionale.

1.5. Identification des risques

Les projections budgétaires sur la période 2024-2026 reposent sur les hypothèses macroéconomiques présentées dans le tableau ci-après. Elles concernent notamment, le PIB nominal, la croissance du PIB réel et l'inflation.

Tableau 3 : Hypothèses macroéconomiques clés sur la période 2024-2026

	2024	2025	2026
PIB nominal (en milliards)	31 295	33 509	35 930
Taux croissance du PIB réel (%)	4,5	4,9	5,1
Taux croissance du PIB non pétrolier (%)	4,6	4,7	4,9
Inflation (%)	4,0	3,0	2,5
Déflateur du PIB non pétrolier (%)	3,2	2,4	2,3
Production pétrolière (millions de barils)	24,2	25,3	22,7
Production de gaz (milliards de scf)	96,0	259,2	264,0
Prix mondial du baril de pétrole (\$ US	79,9	75,9	72,7
Prix mondial du gaz naturel liquéfié (\$ US	10,02	10,02	10,02
Taux de change \$ US/FCFA	622,1	624,2	626,0

Source : MINFI-MINEPAT

Les projections macroéconomiques et budgétaires réalisées sur la période 2024-2026 restent exposées à divers risques qui pourraient remettre en cause l'équilibre budgétaire et financier établi sur la base desdites projections. Il s'agit notamment : (i) des risques externes liés aux changements du contexte économique international ; (ii) des risques macroéconomiques liés aux hypothèses des projections ; (iii) des risques liés au choc sécuritaire et (iv) à la dégradation des conditions climatiques qui impacterait négativement le rendement agricole locale.

1.5.1. Risques liés à la croissance économique

Certains facteurs de risques peuvent entraver la marche vers l'émergence souhaitée et contrarier les hypothèses de croissance, avec des conséquences sur la gestion des finances publiques. Le ralentissement de l'activité globale entraînera automatiquement une baisse des recettes s'il n'y a pas de mesures particulières. Pour évaluer l'ampleur de l'impact sur les finances publiques de la réalisation du risque relatif à un niveau plus faible que prévu du PIB réel, des simulations de chocs sont faites sur les indicateurs des capacités productives nationales en lien avec la demande extérieure et intérieure sur lesquelles reposerait la croissance économique.

Les perspectives de croissance à moyen terme sont soumises à d'importants risques, dont les principaux sont les suivants :

- Un fort ralentissement de l'économie mondiale, qui pourrait réduire la demande pour les exportations et freiner les flux d'investissement ;
- La persistance de l'inflation, le resserrement prolongé des conditions financières mondiales et le coût élevé du capital ;
- Les pertes et dommages continus dus au climat et à d'autres chocs météorologiques extrêmes, qui pourraient affecter la production agricole et alimenter des prix alimentaires durablement élevés ;
- Une dépendance excessive aux exportations des produits de base, qui limite les possibilités d'une transition verte et d'une transformation structurelle tirée par le secteur manufacturier ;
- Les tensions géopolitiques, notamment la persistance de la crise russo-ukrainienne restent des risques importants pour les chaînes d'approvisionnement mondiales et l'évolution des prix des produits de base.

Les hypothèses de simulation de la survenance des risques cité ci-dessus reposent sur les chocs ci-dessous et les secteurs de l'économie camerounaise qui pourraient être affectés par ceux-ci. Ces hypothèses traduites sous forme chiffrée sont :

- La baisse de demande mondiale en produit primaires et la chute concomitante des cours de matières premières avec pour conséquence, la baisse des exportations des produits de base exportés par le Cameroun ;
- Dans le secteur primaire, les branches telles que l'« agriculture industrielle d'exportation » et, la « sylviculture et exploitation forestière » pourraient enregistrer des baisses de croissance de 2 points et de 1,2 point respectivement par rapport aux projections initiales faites lors de la préparation du budget. En outre, les chocs

météorologiques extrêmes entraîneraient une baisse de la production vivrière de 1 point ;

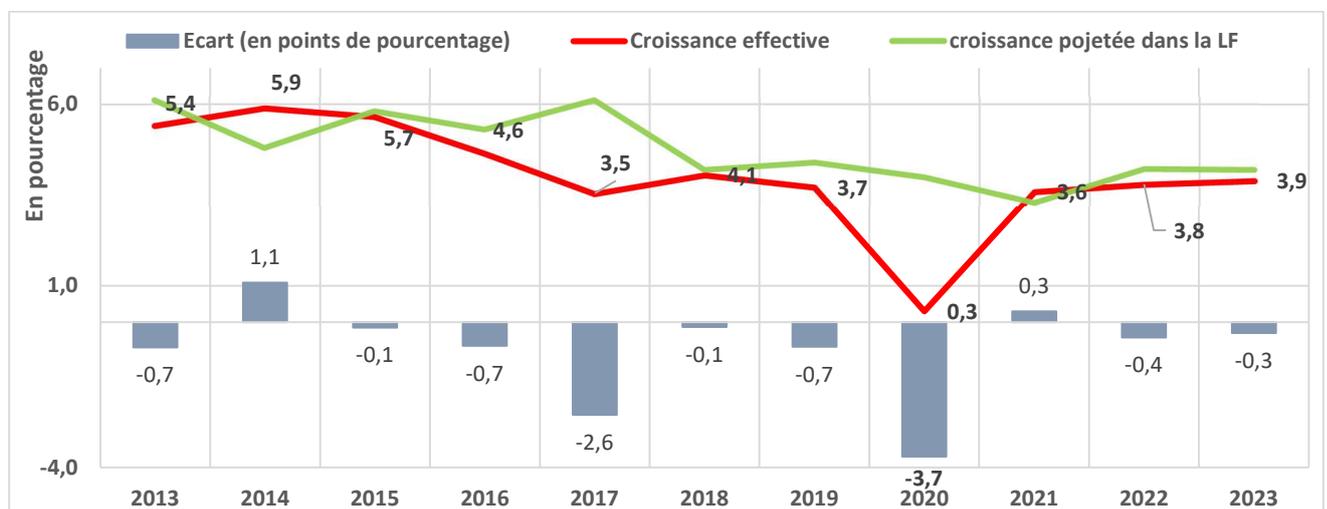
- Dans le secteur secondaire, les prévisions de production faites par la SNH pourraient se réaliser à 90% et, un prix moyen du baril de pétrole brut pourrait passer de 79,9 \$ le baril à 70,5. Par ailleurs, certaines industries manufacturières pourraient avoir des difficultés d’approvisionnement en intrants importés, faisant ainsi baisser de 1,5 point de pourcentage la croissance de la branche relative aux industries manufacturières, et de 1 point la production d’électricité ;
- Dans le secteur tertiaire, la branche liée au commerce pourrait baisser d’un point de pourcentage du faite des perturbations d’approvisionnement.

L’effet combiné de ces différents chocs engendrerait une perte de 0,9 point de croissance. Sur les finances publiques, toutes choses étant égales par ailleurs, cette perte de croissance se traduirait par une dégradation du déficit budgétaire global (dons compris) de 0,2%.

Analyse du degré d’occurrence

Un écart sensible par rapport à la situation de référence devrait avoir beaucoup de chance d’intervenir à court terme (graphique). Ainsi, tout écart qui pourrait être enregistré, ne pourrait qu’engendrer un choc mais qui pourrait être mineur sur le budget à la vue de la résilience de l’économie camerounaise.

Graphique 2 : Écarts entre prévisions et les réalisations de croissance du PIB réel



1.5.2. Risques inhérents à l’inflation

Les pressions inflationnistes restent un risque sur les perspectives macroéconomiques à moyen terme. Dans l’immédiat, l’inflation reste trop élevée et sujette à risque. Bien que l’inflation soit sur une tendance à la baisse, elle demeure supérieure aux niveaux avant la pandémie, aggravant le problème du coût de la vie auquel est confrontée la population la plus vulnérable du pays. Dans ce contexte, l’inflation des prix des denrées alimentaires pourrait toujours être assez élevée, ce qui laisse présager une aggravation de l’insécurité alimentaire. La suspension de

l'Initiative céréalière de la mer Noire est une évolution inquiétante qui risque de pousser de nouveau à la hausse les cours mondiaux des denrées alimentaires. En outre, les prix élevés du pétrole pourraient se répercuter sur les prix des denrées alimentaires, notamment par le biais du prix des engrais.

Ainsi, les risques suivant entourent les prévisions de l'inflation entre 2024 et 2026 :

- la hausse importante des prix des produits alimentaires et manufacturés importés, en rapport avec les tensions géopolitiques mondiales ;
- le relèvement des prix des produits pétroliers à la pompe et la diffusion de leurs effets dans l'économie ;
- la recrudescence des catastrophes climatiques qui impacterait négativement le rendement de la production agricole;
- les perturbations des circuits d'approvisionnement du fait des conditions sécuritaires dans les régions du Nord-ouest, Sud-ouest et Extrême-Nord.

Sur le plan budgétaire ces tensions inflationnistes entraînent la baisse des recettes fiscales liée à une baisse de demande intérieure, principal support de la croissance économique. Cette composante est affectée par la consommation des ménages qui est impactée négativement par la hausse des prix et par conséquent la baisse du pouvoir d'achat des ménages. Au niveau des dépenses, les mesures de prévention et de prise en charge pour faire face à la vie chère pourraient peser sur le budget de l'État en engendrant une augmentation accrue des dépenses de protection sociale. Tout ceci conduit à une détérioration de la situation budgétaire et une augmentation de la dette.

1.5.3. Risques inhérents aux fluctuations des cours des matières premières

Certains risques pourraient se concrétiser en lien avec une volatilité accrue des cours des produits de base et aurait des effets sur le pays qui est exportateur de ressources naturelles (bois, cacao, café, banane, coton, aluminium, etc.). De même un ralentissement de l'économie chinoise réduirait la demande mondiale, avec des conséquences néfastes pour les recettes d'exportation. Ainsi, la volatilité des cours des matières premières pourrait avoir des répercussions sur les recettes de l'État.

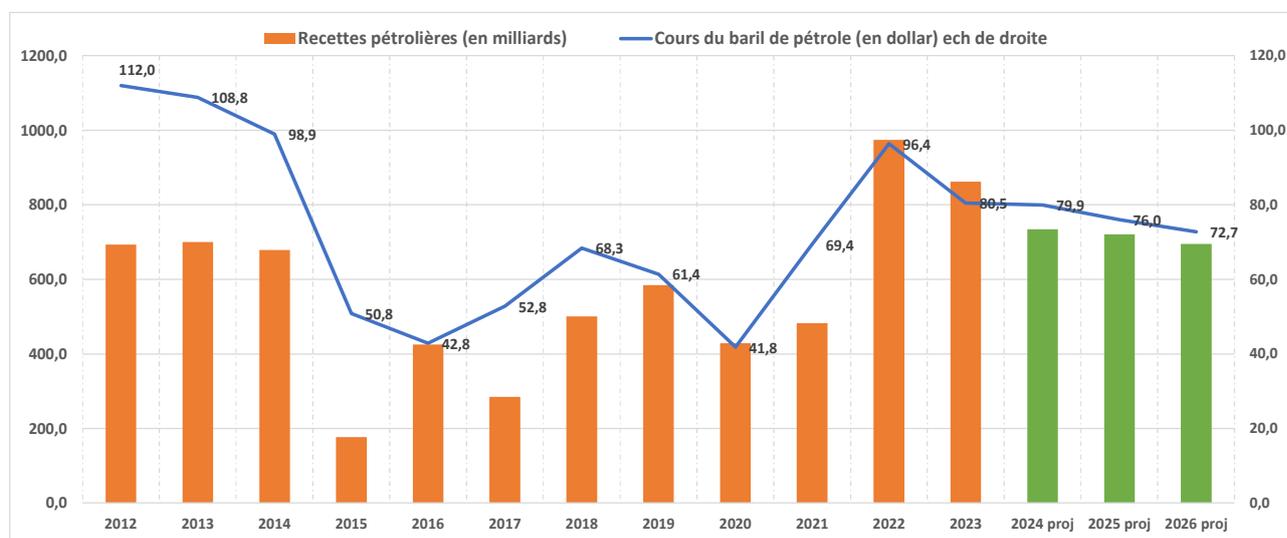
1.5.4. Risques inhérents aux fluctuations des cours du pétrole

Une forte incertitude entoure la dynamique des cours du pétrole, avec un risque élevé de la baisse des cours à moyen terme, en lien avec le comportement de la demande mondiale et les tensions géopolitiques mondiales. Ainsi, le risque envisagé ici serait l'évolution du cours mondial du baril de pétrole pour les recettes pétrolières projetées dans les budgets 2024 et suivants, si les prix mondiaux effectifs du baril de pétrole sont inférieurs à ceux utilisés dans le cadre de ces projections.

Une fluctuation à la baisse des prix du pétrole entraînerait une orientation dans le même sens des recettes pétrolières et *in fine* un ajustement du solde budgétaire. Également, en raison de le conflit en Ukraine et de la situation conjoncturelle difficile qui prévaut dans le monde, la SNH pourrait ne pas atteindre ses objectifs de production. Avec une réalisation autre que l'hypothèse

d'atteinte des objectifs de production pétrolière suite aux incertitudes sur l'activité économique mondiale, la croissance dans le secteur pétrolier devrait reculer.

Graphique 3 : Évolution du cours du baril de pétrole et des recettes pétrolières de 2012 à 2026

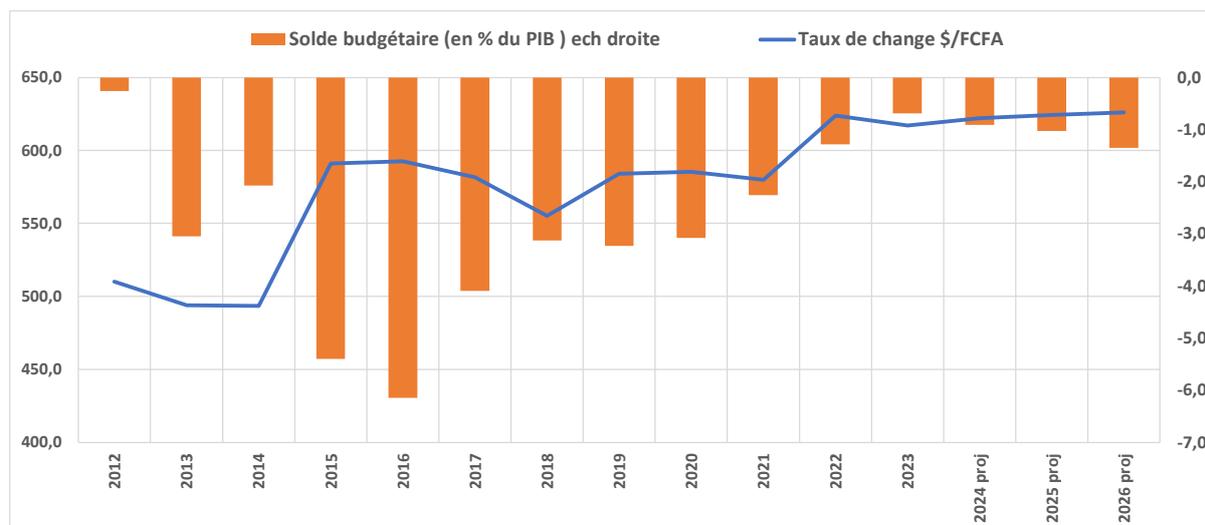


1.5.5. Risques liés aux fluctuations du taux de change

Le risque de change, c'est-à-dire le risque de perte en capital lié aux variations futures du taux de change, s'est fortement accru avec le flottement des monnaies et le développement des transactions commerciales et financières internationales. Le Cameroun fait partie d'une zone monétaire à régime de change fixe avec l'euro. Ce régime s'accompagne d'une non-convertibilité de la monnaie. Néanmoins, les flux commerciaux entre le Cameroun et le reste du monde (États Unis, Asie, etc.), fortement dominés par les matières premières, fait du dollar la devise privilégiée pour les transactions. Ce qui constituerait un risque en cas de fluctuation de cette devise.

La poursuite de la dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar américain, qui conduirait à une augmentation du service de la dette extérieure libellé en dollar et un renchérissement des importations

Graphique 4 : Évolution du taux de change et du solde budgétaire global de 2012 à 2026



1.5.6. Risques liés aux tensions géopolitiques

La montée des tensions géopolitiques pourrait affecter l'économie camerounaise à travers deux principaux canaux : les échanges commerciaux et le marché financier.

Une aggravation de la fragmentation géoéconomique mondiale pourrait avoir des répercussions négatives sur l'économie camerounaise, comme la multiplication des obstacles aux échanges et l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, dans la mesure où le pays est tributaire des importations de produits de base et sensible aux chocs sur la demande et les prix mondiaux. Par exemple, les prix des denrées alimentaires subissent déjà les effets de phénomènes météorologiques défavorables liés aux changements climatiques, mais pourraient subir des chocs encore plus violents si le conflit en Ukraine s'intensifiait. De manière plus générale, les obstacles aux échanges commerciaux se multiplient. En perspectives, l'économie serait très exposée si de grandes économies faisaient passer leur intérêt national avant le bien commun mondial, en particulier s'agissant des transferts de technologie à destination des pays à faible revenu, des restrictions aux échanges commerciaux et du changement climatique, ce qui pourrait nuire à leur potentiel de croissance.

En outre, les marchés financiers pourraient aussi se durcir de manière imprévue, ce qui limiterait la capacité du pays à emprunter à l'international. Cela continue de soulever des inquiétudes, dans la mesure où les anticipations de marché relatives aux taux directeurs des pays avancés diffèrent toujours des intentions annoncées par les autorités monétaires, ce qui laisse entrevoir la possibilité d'un risque de durcissement du financement budgétaire. Par ailleurs, la persistance de pressions sur les prix ou une nette augmentation des prix mondiaux de l'énergie pourraient nécessiter un durcissement plus marqué que prévu de la politique monétaire dans les pays avancés, ce qui entraînerait une hausse des taux des emprunts au niveau international.

Les retombées de la montée des tensions géopolitiques touchent le Cameroun au moment où son espace budgétaire est extrêmement restreint. Malgré, la hausse des prix du pétrole qui pourrait augmenter les revenus pétroliers, cela entraînerait également le relèvement non prévu des prix des produits pétroliers et des prix des biens de première nécessité creusant davantage

le déficit du compte courant et le déficit budgétaire. Ainsi, il est à craindre que le budget de l'État dont l'équilibre est déjà précaire soit davantage sollicité en termes de subventions des prix à la pompe, mais aussi d'autres subventions pour atténuer les tensions inflationnistes. Également, l'équilibre budgétaire pourrait être compromis si la mobilisation des différents financements extérieurs attendus venait à être considérablement affectée par la crise.

1.6. Mesures d'atténuation des risques

Malgré les contraintes et risques macroéconomiques résultant des chocs socio-économiques mondiaux, l'économie à moyen terme reste résiliente avec des perspectives stables à moyen terme. Après avoir identifié les risques, il faudrait des mesures monétaires et fiscales robustes, soutenues par des politiques structurelles, pour y faire face. À court terme, un accent est mis sur le suivi de la conjoncture économique avec une appréciation des changements conjoncturels pour un ajustement efficient du budget et l'amélioration de la qualité des prévisions économiques.

Du point de vue macroéconomique, la croissance est projetée à 4,2% en 2024 et à 5,1% en moyenne entre 2024 et 2026. Cette dynamique dépend : (i) de l'efficacité des programmes et projets visant la distribution des intrants et engrais agricoles ; (ii) de l'amélioration de la demande extérieure ; (iii) la disponibilité en matières premières des agro-industries locales ; (iv) des délais de mise en service du barrage de Nachtigal et les niveaux de densification des lignes de transport de l'énergie ; et (v) de l'efficacité de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution.

Dans le même sens, la politique **budgétaire** sur la période 2024-2026 restera centrée sur le rééquilibrage des finances publiques à travers les efforts d'amélioration de la mobilisation des recettes et la rationalisation des dépenses publiques dans le but d'assurer la soutenabilité budgétaire et la viabilité de la dette publique.

Pour atténuer les risques cumulés la Banque mondiale et le FMI préconisent l'adoption de mesures fortes pour y faire face. Celles-ci comprennent un mélange de politiques monétaires, fiscales et structurelles, notamment :

- un resserrement rapide de la politique monétaire dans les pays à forte inflation, et un resserrement modéré dans les pays où les pressions inflationnistes sont faibles. La coordination efficace des actions budgétaires et monétaires optimisera les résultats des interventions ciblées visant à maîtriser l'inflation et les pressions budgétaires.
- Le renforcement de la résilience grâce à la stimulation du commerce intra-africain, notamment en ce qui concerne les produits manufacturés, afin d'amortir les effets de la volatilité des prix des produits de base sur les économies ;
- L'accélération des réformes structurelles pour renforcer les capacités de l'administration fiscale et investir dans la numérisation et la gouvernance électronique afin d'améliorer la transparence, de réduire les flux financiers illicites et d'accroître la mobilisation des ressources intérieures.

- L'amélioration de la gouvernance institutionnelle et l'adoption de politiques susceptibles de mobiliser les financements du secteur privé, en particulier dans le cadre de projets entièrement nouveaux, à l'épreuve des changements climatiques et des pandémies, et mobiliser les ressources pour un développement inclusif et durable.

La prise de mesures décisives pour réduire les déficits budgétaires structurels et l'accumulation de la dette publique dans les pays confrontés à un risque élevé de surendettement ou déjà en situation de surendettement.

CHAPITRE 2 : RISQUES LIÉS À LA DETTE PUBLIQUE

Les risques budgétaires inhérents à la gestion de la dette publique sont de quatre ordres, à savoir : i) le risque de refinancement ; ii) le risque de taux d'intérêt ; iii) le risque de taux de change et iv) le risque lié aux passifs conditionnels. En outre, en matière de gestion de la dette, d'autres risques sont à considérer, dont le risque d'accélération des décaissements, le risque de retard/défaut de paiement, le risque lié à l'endettement des Collectivités Territoriales Décentralisées. Enfin, dans un contexte marqué par l'octroi des appuis budgétaires par les partenaires au développement et la prise en compte de ces ressources dans le budget de l'Etat, il apparaît important de mesurer, suivre et mitiger le risque lié à la non mobilisation des appuis budgétaires.

Suivis par la Caisse Autonome d'Amortissement, les risques budgétaires liés à la dette publique sont répertoriés dans le tableau analytique suivant :

Tableau 4 : Risques liés à la dette publique

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
2.1.	Risque lié à l'évolution des taux d'intérêt variables	Risque de variation sensible des niveaux de taux d'intérêts variables de la dette publique tels que projetés (dette intérieure)	Moyen	Moyen
2.2.	Risque lié au taux de change	Risque de variation sensible des taux de change pouvant entraîner un renchérissement du service de la dette libellée en devise	Élevé	Élevé
2.3.	Risque de refinancement	Risque du renchérissement du coût des emprunts à mobiliser pour rembourser la dette venant à échéance ou risque d'incapacité de l'État à refinancer sa dette.	Élevé	Élevé
2.4	Risque lié aux passifs conditionnels	Risque d'augmentation de l'encours de la dette publique en cas de faillite des entités publiques endettées à leurs engagements	Faible	Faible
2.5	Autres risques liés à la gestion de la dette (accélération des décaissements, retard de paiement)	Risque d'augmentation de l'encours de la dette publique et conséquemment du service de la dette publique Risque de défaut de paiement/ risque de dégradation de la note souveraine du pays	Faible	Faible
2.6	Risque lié à la non mobilisation des appuis budgétaires	Risque de mauvaise exécution budgétaire/risque pesant sur la réalisation des objectifs poursuivis par l'appui budgétaire	Faible	Faible

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible ■ Risque Moyen ■ Risque Fort ■

2.1. Politique d'endettement

La politique de financement du déficit budgétaire, essentiellement axée sur l'endettement, vise la recherche optimale des financements, pour (i) satisfaire au moindre coût possible et risque maîtrisé à moyen et à long termes, les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement, et (ii) faciliter le développement et le bon fonctionnement des marchés primaire et secondaire performants des titres publics domestiques.

En matière d'endettement extérieur, un accent sera mis sur la mobilisation prioritaire des financements concessionnels et le recours aux financements non concessionnels en cas de non disponibilité des ressources concessionnelles pour la réalisation des projets dégagant des rentabilités financières et socio-économique avérées. En cas de nécessité, les recours aux Partenariats Publics Privés (PPP's) ainsi qu'à d'autres modes de financements innovants seront explorés.

Pour ce qui est de l'endettement intérieur, la mise en œuvre d'une politique d'émission des titres publics prudente sera privilégiée, tenant compte de la liquidité et de la profondeur du marché.

2.2. État des lieux de la Dette

À fin septembre 2023, l'encours de la dette de l'Administration Centrale est évalué à 11 418 milliards, représentant environ 40,1% du PIB. Cet encours est composé à 70,4% de la dette extérieure (soit 27,3% du PIB) et 29,6% de la dette intérieure (y compris les Restes à Payer de plus de trois mois). Projeté à fin 2023, cet encours atteindrait 11 740 milliards soit une variation positive prévue de 2,4 % en glissement annuel et de 24,4% par rapport à fin 2020.

Il importe de relever que la hausse de l'encours de la dette de ces dernières années est consécutive à (i) l'accélération des décaissements pour la réalisation des projets, (ii) le volume des appuis budgétaires reçus des partenaires au développement dans le cadre des programmes en cours, et (iii) la dépréciation de l'euro par rapport au dollar US.

Tableau 5 : Indicateurs coûts et risques du portefeuille de la dette publique à fin 2023 et fin 2026

Indicateurs de cout et risques	2023	Fin 2026	
	Courant	S4	
Dette nominale (% du PIB)	41,7	49,5	
Valeur actualisée (% du PIB)	35,5	38,9	
Paiement d'intérêts (% du PIB)	1,1	1,2	
Cout de la dette (taux moyen pondéré en %)	2,8	2,9	
Risque de refinancement	Dette à amortir l'année prochaine (% du total)	12,8	9,5
	Dette à amortir l'année prochaine (% du PIB)	5,3	4,7
	Durée moyenne d'échéance (ans) dette extérieure (ATM)	8,6	10,4
	Durée moyenne d'échéance (ans) dette intérieure (ATM)	4,4	5,1
	Durée moyenne d'échéance (ans) dette totale (ATM)	7,4	9,8

Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne à refixer	6,9	8,7
	Dettes à refixer Durant l'année prochaine (% du total)	24,0	23,3
	Dettes à taux d'intérêt fixe	84,8	81,9
	Bons de Trésor Assimilables (% du total)	2,2	2,7
Risque de change	Dettes en devises (% du total)	74,4	73,7
	Amortissement en devises au cours de l'année prochaine (en % du stock de réserves de change brutes de la BEAC)	12,0	14,4

Source : CAA

A fin septembre 2023, le cumul des décaissements sous forme d'emprunts effectué depuis le début de l'année est estimé à 619,1 milliards sur une prévision LFR de 1 670 milliards, soit un taux d'exécution de 37,1%. Parallèlement le cumul du service de la dette extérieure et intérieure (hors Restes à payer et dette à court terme) réglée de janvier à septembre 2023 s'élève à 896,1 milliards, sur une prévision LFR de 1 588,5 milliards. Les arriérés de dette intérieure hormis la dette flottante et les RAP se chiffrent à environ 60 milliards et les Fonds de contrepartie non payés à plus de 75 milliards.

Projeté à fin 2023, le portefeuille de la dette existante présente les caractéristiques suivantes :

- un encours de dette de l'Administration centrale évalué à 41,7% du PIB en valeur nominale. À fin 2026, cet encours devrait se situer autour de 49,5% du PIB ;
- un risque de refinancement matérialisé par (i) 12,8% de la dette totale à refinancer sur un an et (ii) une durée moyenne du portefeuille de la dette estimée à 7,4 années, dont 4,4 années de dette intérieure et 8,8 années pour la dette extérieure. Cette maturité globale devrait atteindre 9,8 années à fin 2026, ce qui traduit une amélioration du risque de refinancement ;
- une exposition d'environ 15,2% de la dette au risque de taux d'intérêts variables ;
- une part de la dette libellée en devises autres que le FCFA estimée à 74,4% du portefeuille global, dont une exposition de 47,6% du portefeuille considérant la dette libellée en euro, évaluée à 26,8% de la dette totale.

Projeté au 31 décembre 2023, les investissements signés sous forme de PPP sur la base des informations collectées, se chiffreront à 4 931 milliards et représentant 17,3 % du PIB. Les PPP actifs suivis au niveau du CARPA, sont évalués à fin septembre à 2 242,5 milliards .

La dette avalisée par l'Etat Central quant à elle devrait se situer à environ 7 milliards (soit 0,03% du PIB) au 31 décembre 2023.

S'agissant de la stratégie d'endettement pour la période 2024-2026, elle vise à l'horizon 2026 les cibles suivantes :

- un ratio de dette publique et à garantie publique au plus égal à 50% du PIB ;
- un taux d'intérêt moyen du portefeuille inférieur ou égal à 3% contre une cible de 2,5% dans la précédente stratégie , tenant compte du contexte de remontée des taux ;

- une composition du portefeuille de dette, de 75% de dette extérieure (dette libellée en devises étrangères, dont 25% en Dollar US) et 25% de dette intérieure (dette libellée en FCFA) ;
- une part de dette intérieure à court terme au plus supérieure à 10% ;
- une part de dette à taux d'intérêt variables inférieure à 20% du portefeuille total de la dette publique (prise en compte des décaissements des SEND's) ;
- une maturité moyenne du portefeuille de la dette publique d'au moins 12 ans, dont 05 ans pour la dette intérieure avec un taux d'intérêt moyen inférieur à 2,5%.

2.3. Analyse quantitative de Viabilité de la Dette

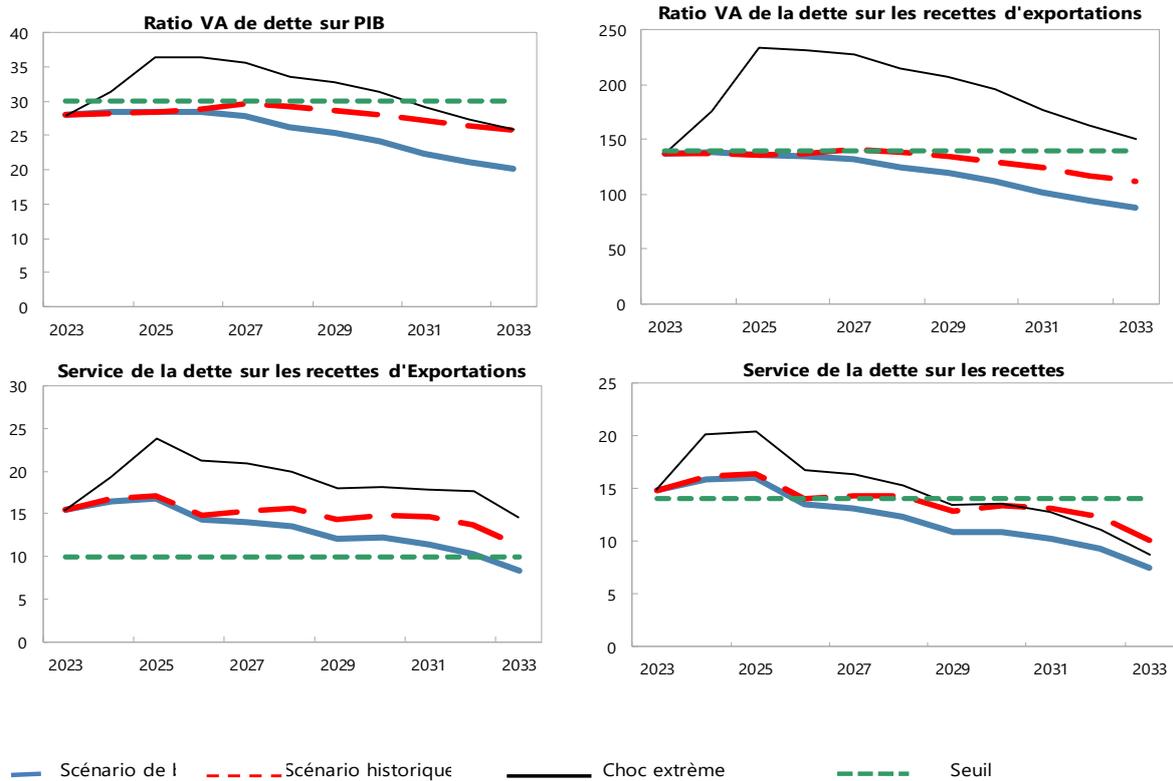
Selon les résultats de l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) à fin 2022 effectuée par le FMI et mise à jour par les autorités nationales dans le cadre des travaux de la Loi de Finances, la dette du pays demeure viable, avec un risque de surendettement élevé du fait de la faiblesse des ressources budgétaires et d'exploitations nécessaires à assurer le service de la dette.

En effet, les indicateurs de liquidité (ratio service de la dette /recettes d'exportation et le ratio service de la dette / recettes budgétaires) continuent de dépasser les seuils requis de 30% et 15% respectivement. S'agissant précisément du ratio service de la dette /recettes d'exportation, il est projeté un dépassement jusqu'en 2040 de ce dernier, si les mesures entreprises pour promouvoir les exportations ne portent pas de fruits. Dans ce sens, il appartient au Gouvernement d'y porter une attention particulière, en injectant davantage de ressources et d'expertise dans les actions en cours telles que la politique d'import-substitution, la mise en œuvre de projets de production locale de matières premières, etc.

S'agissant des indicateurs de solvabilité, le ratio valeur actualisée de la dette sur le PIB demeure en dessous du seuil de 30% sur la période 2023-2033. Le ratio valeur actualisée de la dette sur les exportations est également resté en-dessous du seuil de 15% sur les dix années de la projection.

En somme, pour ramener le risque de surendettement à un niveau modéré voire faible dans quelques années, les mesures prises devraient se poursuivre, notamment en termes (i) de l'élargissement progressif de l'assiette fiscale, (ii) du renforcement de la capacité de mobilisation des recettes d'exportation, renforcée par l'accélération de la politique d' « import-substitution », (iii) de la poursuite d'une politique budgétaire prudente permettant de minimiser le déficit primaire, (iv) de l'amélioration de l'indice composite du pays utilisé pour la détermination des seuils d'analyses de la viabilité de la dette publique, à travers une meilleure gouvernance des projets et gestion des ressources, une optimisation de la croissance économique, du niveau des réserves internationales, une amélioration du climat des affaires.

Graphique 4 : Evolution des ratios de viabilité de la dette publique



Sources : autorités nationales / CNDP.

2.4. Risque lié à l'évolution des taux d'intérêt variables

2.4.1. Analyse

Le risque de taux d'intérêt est le risque lié aux variations du taux d'intérêt sur le coût du service de la dette, ou l'augmentation potentielle des charges d'intérêts par rapport au montant budgétisé. Il concerne donc l'exposition du portefeuille de la dette aux changements de taux d'intérêt du marché. Ce risque est mesuré à l'aide de trois (03) indicateurs dont, la durée moyenne jusqu'à révision du taux ; la dette à réviser dans un délai d'un an ; et la dette à taux fixe.

À fin 2023 le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille de la dette visé ressort à 2,8% (en dessous du taux de croissance nominal de la dette de 3,8%) soit 2,2% en dette extérieure et 4,4% en dette intérieure. La part de la dette publique à taux d'intérêt fixe sur la même période est estimée à 83,4% contre un taux de 84,8% à fin 2022 soit une exposition légèrement plus importante de la dette au risque de taux d'intérêt variable. Bien que la stratégie d'endettement priorise la contractualisation des emprunts à taux d'intérêt fixe, il convient de noter que le risque de taux d'intérêt pourrait croître avec la fin du LIBOR et l'arrivée du SOFR s'agissant de la dette existante.

En termes de couverture, le Gouvernement camerounais n'a pas utilisé de contrats de couverture du risque de taux d'intérêt variable. Toutefois, la cible visée par la stratégie d'endettement triennale en matière de limitation des prêts à taux d'intérêt variable aide à mitiger ce risque. Par ailleurs, au niveau de la CAA, un suivi régulier de son impact sur le service de la dette est effectué. En outre, lors des négociations de financement, des analyses portant sur le *stress test* contribuent également à maintenir le risque à un niveau soutenable.

Les taux d'intérêt pourraient croître très rapidement si les investisseurs venaient à considérer que la situation financière du pays est trop dégradée et met en jeu sa solvabilité.

Les risques les plus graves sont ceux liés à une hausse très abrupte des taux d'intérêt, qui pourrait résulter d'un mouvement de panique sur les marchés en lien avec la réalisation d'un risque politique.

2.4.2. Gestion / Mesures d'atténuation du risque

L'État du Cameroun a mis en place une stratégie d'endettement permettant de limiter et d'atténuer les risques liés à l'évolution des taux d'intérêt variables. Ainsi, selon ledit document à l'horizon 2026, une part de dette à taux d'intérêt variable inférieure à 20% du portefeuille total de la dette publique est souhaitée.

Par ailleurs, la transition à des taux variables outre que le LIBOR préconise une renégociation des prêts à des taux variables alternatifs afin de redéfinir de nouveaux taux applicables. Les échanges avec les bailleurs de fonds concernés (six bailleurs au total) ont abouti à la conversion des prêts au taux SOFR. L'analyse de l'impact de ce nouveau taux pourra être perceptible dans les prochaines années. Enfin, le recours à d'autres instruments de couverture reste envisagé, après analyse minutieuse de la soutenabilité des différents instruments.

2.5. Risque lié au taux de change

2.5.1. Analyses

Le risque de change traduit la vulnérabilité du portefeuille de la dette publique à une dépréciation de la monnaie locale par rapport aux devises d'endettement. Pour le maîtriser, il faudrait essentiellement tenir compte du niveau de la dette extérieure en pourcentage de la dette publique totale, et de la part des emprunts libellés en devises hors FCFA/Euro en pourcentage du total. Par ailleurs, l'on pourrait aussi s'intéresser au niveau des réserves de change constituées par la BEAC pour assurer le service de la dette extérieure à bonne date.

À fin septembre 2023, le portefeuille de la dette publique du Cameroun est constitué de l'Euro pour 28,7%, du XAF avec 27,1%, du Dollar US pour 20,3% et enfin du XDR (DTS) pour 15,3%.

Concernant le portefeuille de la dette extérieure, il se compose en grande partie de l'Euro soit 39,0%, suivi du Dollar US avec 28,3% et le XDR (DTS) avec 21,0%.

Compte tenu de la composition en devises du portefeuille, et au vu de l'effet couplé de l'importance des instruments en dollar US et les fluctuations entre le dollar US et le Franc CFA, ces derniers constituent un facteur de vulnérabilité.

À moyen terme, il est anticipé que le taux de change EUR/USD continue de baisser, principalement à cause du choix des politiques monétaires restrictives par les banques centrales européenne et américaine dans le but de contrôler l'inflation.

2.5.2. Gestion / Mesures d'atténuation du risque

La stratégie d'endettement à moyen terme 2024-2026, vise à fin 2026 une composition du portefeuille de 75% pour la dette extérieure et 25% pour la dette intérieure. S'agissant de la part de la dette libellé en dollars US, la cible est fixée à 25% à fin 2026. À date, dans le cadre de la gestion du risque de change, l'État du Cameroun préconise le recours aux nouvelles sources de financement d'endettement en Euro. En outre, l'État du Cameroun s'est prêté à deux exercices de gestion active du risque de taux de change à savoir l'opération de couverture de swap sur l'Eurobond 2015 et le recours à la nouvelle émission de la souche 2032 en Euro.

S'agissant du remboursement du service de la dette publique, l'Etat élabore au préalable un service prévisionnel pour l'année N+1, intégrant les provisions pour variation des taux de change. Ce service est progressivement actualisé au fil de l'année, tenant compte de l'évolution observée des cours de changes.

2.6. Risque de refinancement sur la dette

2.6.1. Analyse

Le risque de refinancement est défini comme toute condition pouvant conduire au remplacement d'un ou de plusieurs instruments de dette, y compris les éventuels arriérés, par un ou plusieurs instruments nouveaux ou alternativement à la modification des modalités applicables au montant exigible, qui a parfois pour effet de réduire la charge de la dette en termes de valeur actualisée. La structure des échéances (ou calendrier d'échéances ou échéancier de remboursement) de la dette publique est une source importante d'identification du risque de refinancement. Le risque de refinancement est plus élevé lorsque le calendrier d'échéances est concentré sur ou autour d'une échéance particulière et qu'il est à court terme avec des remboursements individuels importants. Il constitue généralement une préoccupation majeure pour les pays dont (i) les indicateurs économiques sont volatils et/ou se détériorent rapidement, (ii) la notation de crédit est faible, (iii) la gouvernance est perçue comme mauvaise, et, (iv) le risque politique est élevé, ce qui est généralement associé aux pays très endettés et aux pays en détresse financière.

La dette intérieure est une dette en majorité à court termes ayant une durée moyenne de 1 à 06 ans et la dette extérieure une dette à long terme ayant une durée moyenne qui varie entre 10 et 40 ans. Il ressort de l'analyse de l'échéancier de remboursement de la dette publique que 11,2 % de la dette totale arriveront à échéance dans un an. Cette proportion est constituée en

moyenne de 8 % de la dette intérieure arrivant à échéance dans l'année contre 19,2 % de la dette extérieure.

S'agissant de la durée moyenne de refinancement du portefeuille global de la dette, elle est estimée à fin 2023 à 7,4 années, soit 8,6 années pour la dette extérieure et 4,4 années pour la dette intérieure. Notons que la dette extérieure a une échéance moyenne plus longue que celle de la composante intérieure. Ce qui traduit une exposition au risque de refinancement dû à la nature à court terme de la dette intérieure.

2.6.2. Gestion / Mesures d'atténuation du risque

Le risque de refinancement est atténué au titre de la dette intérieure par le biais d'opérations de gestion de passifs, sur le marché de la sous-région. En outre, L'État du Cameroun à travers sa stratégie d'endettement annuelle vise une part de la dette intérieure à court terme inférieure à 10% et une maturité moyenne du portefeuille de la dette publique d'au moins 12 ans, dont 5 ans pour la dette intérieure avec un taux d'intérêt moyen inférieur à 2,5%.

L'État du Cameroun préconise des émissions locales sur des maturités plus longues dans le but de rallonger le profil de remboursement des instruments du Plan Annuel d'Endettement, et améliorer la courbe des taux.

À date et au titre de la dette extérieure, l'État du Cameroun a eu recours à deux (02) opérations de gestion de passifs sur le marché international concernant ses Euro-obligations. Un suivi continu est effectué afin d'identifier des opportunités sur le marché international visant une gestion active du risque de refinancement.

2.7 Risques budgétaires spécifiques

2.7.1 Risques liés aux passifs conditionnels

Analyse

Les passifs conditionnels de l'État sont les engagements dont la réalisation dépend de la survenance d'un événement en dehors du contrôle de l'État et qui induirait une hausse imprévue des dépenses publiques ou de la dette de l'État, créant ainsi une déviation par rapport aux prévisions initiales. Ils peuvent être explicites (cas de la garantie des emprunts en devises de certains emprunteurs, des régimes d'assurance publics contre la destruction des récoltes ou les catastrophes naturelles, ainsi que des instruments tels que les options de vente sur titres publics) ou implicites, (cas dans lesquels l'État n'est pas contractuellement tenu de fournir une assistance, mais décide néanmoins de la pourvoir au motif que le coût de la non-intervention est considéré inacceptable.

L'analyse des risques liés aux PPP est contenue dans la partie du document dédiée à ces passifs.

Les prêts garantis par l'Etat constituent une source de risque budgétaire, dans la mesure où ils impliquent des recours au budget en cas d'appel de la garantie souveraine. A fin 2023, la dette avalisée par l'Etat est projetée à 7 milliards, soit une diminution de plus de 50% par rapport à fin 2022.

S'agissant de la dette des entreprises publiques, elle est estimée à 885 milliards . Ce passif est progressivement capté et pris en compte dans les statistiques de la dette du secteur public.

Mesures de mitigation

Le risque lié à la garantie est minime au regard de la faible proportion de son encours sur la dette totale et sur le PIB (0.03%), ainsi qu'au faible taux de mobilisation des prêts avalisés par l'Etat. Néanmoins, dans la stratégie d'endettement 2024-2026, le plafond des avals autorisé pour la dette extérieure est à 120 milliards pour la période 2024-2026, dont 40 milliards pour l'année 2024.

Le plafond des avals à accorder par l'Etat au titre de la dette intérieure pour la période 2024-2026 est revu à la baisse et fixé à 120 milliards, dont 40 milliards pour l'année 2024. En cas de demande constatée, ce plafond peut être révisé par ordonnance du Chef de l'Etat. Il importe de rappeler que l'octroi des garanties souveraines de l'Etat est soumis à un processus rigoureux afin de contenir les risques éventuels.

Quant au risque lié à l'endettement des sociétés publiques, il est préconisé de renforcer le suivi et la gestion des entreprises publiques. Cet endettement est désormais encadré par la stratégie d'endettement via un plafonnement des emprunts à contracter par lesdites entités, après avis favorable du Comité National de la dette publique.

2.7.2 Risque de retard/défaut de paiement du service de la dette

Analyse

Le risque de défaut de paiement impacte directement la perception par les investisseurs de la capacité de remboursement du pays, et par conséquent de la viabilité de la dette. À la suite des conclusions de l'AVD qui souligne un risque de surendettement élevé et traduit un risque de défaut élevé, la probabilité de survenance et l'impact budgétaire sont considérés élevés. Aussi les retards de paiement sur la dette intérieure contribuent à une accumulation de RAP qui impacte négativement l'exécution du budget d'une année à l'autre, et crée une éviction de certaines dépenses importantes.

Au Cameroun, les principaux facteurs suivants influencent le niveau du service de la dette à payer en cours d'année et les années suivantes :

- la prise en compte des phases 1, 2 et 3 de l'Initiative de Suspension du Service de la Dette (ISSD) du G20 soit environ 123 milliards sur la 1ère phase et 84 milliards et 84,1 milliards sur les phases 2 et 3 respectivement à rembourser de 2022 à 2027;
- l'exécution de nombre de dépenses non budgétisés ;
- l'existence de nombreuses opérations de cession de créances et dettes croisées avec début de remboursement au cours de l'année courante ;
- Le paiement des commissions liées au Soldes Engagés Non Décaissés (SEND's) ;
- L'existence d'une dette flottante plus importante que prévue.

Mesures de mitigation

En matière d'apurement de la dette flottante estimée à environ 550 milliards, le cadrage budgétaire prévoit un remboursement progressif en plusieurs échéances annuelles moyennes de 100 milliards, jusqu'en 2027. Les détails chiffrés de la dette flottante sont donnés dans la partie dédiée au risque y afférent.

Pour ce qui est du remboursement de la dette extérieure, la mesure à prendre est relative à l'élaboration d'un service prévisionnel réaliste, et la constitution de provisions suffisantes.

2.7.1 Risques liés à l'accélération des décaissements

Ce risque fait référence à l'augmentation plus rapide que prévu des décaissements sur ressources allouées à la réalisation des projets. La matérialisation de ce risque conduit à l'alourdissement de la dette et des fonds de contreparties conséquents.

Pour atténuer/mitiger ce risque, il est important de maîtriser le rythme des nouveaux emprunts, de concevoir un budget plus réaliste, tenant compte des appels de fonds en attente et des besoins futurs des projets en cours de réalisation, de procéder à un meilleur suivi budgétaire, et le cas échéant prévoir des fonds de contrepartie équivalents.

2.8 Risques budgétaires liés à la non mobilisation des appuis budgétaires

Analyse

L'appui budgétaire est une modalité d'aide au développement consistant à transférer des ressources vers un pays bénéficiaire à qui il appartient de déterminer l'utilisation qui en sera faite selon ses modes de programmation et de gestion de ses finances publiques. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à atteindre un certain nombre d'objectifs fixés contractuellement avec les bailleurs de fonds. La non mobilisation des appuis budgétaires conduirait à une mauvaise exécution du budget.

A fin septembre 2023, l'encours des appuis budgétaires porte sur un montant de 1 851 milliards en augmentation de 9,1% en glissement annuel, essentiellement captés dans le cadre des Programmes Economiques et Financiers conclus avec le FMI et la Banque mondiale. En termes de mobilisation effective, les appuis budgétaires tirés à fin de janvier à septembre 2023 se chiffrent à environ 113 milliards, soit 50% des appuis budgétaires à mobiliser sur l'année.

Mesures d'atténuation

Le risque lié aux appuis budgétaires est faible, considérant les montants attendus au titre de ces ressources qui est décroissant partant de 224 milliards en 2023, pour 134 milliards en 2024. Pour les années 2025 et 2026, aucun appui budgétaire n'est prévu par le cadrage budgétaire.

Toutefois, pour s'assurer de la mobilisation effective de ces ressources, l'Etat du Cameroun s'attèle au respect des repères et critères contenus dans le programme, relativement à l'assainissement de la gestion des finances publiques. Dans le cadre des revues et missions d'évaluation organisées par les bailleurs de fonds, ces derniers reconnaissent les efforts consentis au travers de l'implémentation de mesures budgétaires.

CHAPITRE 3 : RISQUES LIES AUX ENTITES DU SECTEUR PUBLIC AUTRES QUE L'ETAT

Les risques liés aux entités du secteur public autre que l'État concernent les risques budgétaires liés aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), et ceux relatifs aux entreprises publiques. Lesdits risques sont suivis au Ministère des Finances par la Division des Participations et des Contributions.

3.1. Risques budgétaires liés aux collectivités territoriales

Les risques budgétaires liés aux CTD renvoient, d'une manière générale à l'ensemble des facteurs issus des CTD qui peuvent compromettre l'exécution et/ou la réalisation du budget de l'État, et plus largement la soutenabilité des finances publiques et qui est dû à l'activité des CTD. Ces différents facteurs peuvent être regroupés en deux catégories, notamment aux

- d'une part, nous avons les facteurs internes qui émanent des décisions prises au sein des CTD en matière de gestion et qui peuvent à terme affecter la réalisation du Budget de l'État ;
- d'autre part, nous avons les facteurs externes qui sont indépendants des CTD et qui sont davantage relatifs à la gouvernance ou aux réformes institutionnelles menés en faveur des CTD par l'administration centrale.

3.1.1. Risques budgétaires liés aux facteurs internes aux CTD

Analyses

Les risques budgétaires liés à la gestion interne des CTD sont relatifs à : (A) la sous-consommation des ressources transférées aux CTD par l'État ; (B) l'endettement des CTD ; (C) la gouvernance des CTD.

A. Sous-consommation des ressources du BIP transférées aux CTD

Dans le cadre de l'exercice des compétences transférées par l'Etat aux CTD, les différentes administrations sectorielles mettent chaque année des ressources à la disposition des CTD pour la réalisation des différents projets relevant de leurs domaines de compétence. Cependant, l'évaluation de la consommation des ressources en investissement transférées aux CTD a permis de mettre en exergue la non-consommation d'une importante partie desdites ressources entre 2021 et 2023(fin septembre). Ces ressources non consommées s'élèvent à 10,1 milliards en 2021 (soit 9,7% des ressources transférées), 54,9 milliards en 2022 (soit 48 %) et 84,9 milliards au 30 septembre 2023 (soit 73%). La sous consommation de ces ressources s'explique par la budgétisation des projets non maturés et le non-respect des délais du calendrier budgétaire de l'Etat. Ces ressources transférées non consommées représentent une part non négligeable du budget de l'État en ressources interne ordinaires, ce facteur constitue un risque important à termes.

B. Endettement des CTD

Le stock de la dette sans cesse croissant des CTD observé au cours de ces dernières années constitue un risque budgétaire important pour l'État qui devient le débiteur en dernier ressort face à l'incapacité de ces dernières à honorer leurs engagements. D'après l'opération de recensement de la dette des CTD menée par l'État à travers le MINFI, sur la période 2000 à 2019, le stock de la dette des CTD auditée avant l'audit s'élève à 15.8 milliards, soit environ 13,6 % de la DGD au titre de l'exercice 2023. Cette dette est essentiellement constituée de la dette commerciale, de la dette salariale, de la dette sociale, de la dette fiscale et de divers autres types de dettes.

C. Gouvernance

Pour ce qui est de la gouvernance au niveau des CTD, les facteurs identifiés comme constituant *in fine* un risque pour l'État sont notamment :

- La méconnaissance des procédures et autres textes régissant la gestion des finances publiques par les exécutifs et les organes délibérants des CTD, qui se caractérise par de nombreuses insuffisances dans le fonctionnement des services administratifs et financiers. Cette situation se traduit très souvent par une mauvaise exécution des dépenses et un faible suivi des ressources mobilisées, l'endettement, ce qui à terme se traduit par l'accroissement des concours financiers improductifs de l'État à ces dernières ;
- L'inscription des projets non maturés et des recettes fantaisistes dans les budgets. Cela traduit le nombre important des projets inachevés et un faible taux de recouvrement de certains impôts locaux ;
- Les conventions de prêts avec le FEICOM qui plombent la trésorerie des CTD et réduisent l'impact des impôts communaux soumis à péréquation reversés aux CTD ;
- La faible mobilisation des recettes propres des CTD, par apport au potentiel réel de certaines localités qui rend les CTD dépendantes de ressources transférées par l'État ;
- Les recrutements massifs et non justifiés des personnels à l'entame de chaque mandature et le non-reversement des cotisations sociales dans certaines Mairies entraînent une augmentation des charges de personnel au-delà des capacités réelles des CTD et par conséquent un accroissement des concours financiers de l'État.

Gestion / Mesures d'atténuation du risque

Les mesures d'atténuations et/ou de compensation prises par l'État pour juguler les risques budgétaires internes identifiés chez les CTD sont les suivantes :

- Arrimage progressif des CTD aux principes de gestion axée sur le résultat ;
- Élaboration chaque exercice d'une Lettre-Circulaire sur la préparation du Budget des CTD qui décline les différentes procédures d'élaboration du budget en recettes et en dépenses, les principes budgétaires, les objectifs de l'action publique locale et précise les contraintes qui s'imposent ;
- Élaboration d'une Circulaire sur l'exécution du Budget des CTD qui décline les différentes procédures d'exécution du budget en recettes et en dépenses, les rôles et responsabilités des acteurs et les mesures de contrôle pour la bonne exécution des budgets des CTD ;

- Définition des étapes et des délais de préparation du budget au travers du Calendrier Budgétaire des CTD signé en 2021 ;
- Organisation des sessions de renforcement de capacités des acteurs sur la maîtrise et l'appropriation des règles des gestions budgétaires ;
- Mise sur pied des instances dédiées au suivi de l'exécution physico-financière des projets des CTD ;

3.1.2. Risques budgétaires liés aux facteurs externes aux CTD

Ces risques concernent principalement le ralentissement de l'activité économique nationale et mondiale qui affecte les finances publiques de l'État et de les ressources à transférer aux CTD.

S'agissant de la gestion des CTD au niveau de l'administration centrale, il convient de relever que la mise en œuvre du processus de décentralisation au Cameroun s'est traduite par l'élaboration d'un ensemble de textes juridiques encadrant d'une manière générale le statut, le fonctionnement et les budgets des CTD. Elle s'est également traduite par la création d'un ministère en charge du suivi et de l'évaluation des CTD. Malgré ces dispositifs, plusieurs dysfonctionnements persistent occasionnant des risques budgétaires au niveau des CTD. Il s'agit principalement :

- des lenteurs et lourdeurs observées dans la mise à disposition de la DGD et le dispositif mis en place pour l'exécution de ces ressources ;
- Du retard observé dans la mise à disposition trimestrielle des Impôts Communaux Soumis à Péréquation qui impactent l'exécution des budgets des CTD et davantage celles qui sont entièrement dépendantes de cette dernière ;
- Du faible niveau de suivi des CTD quant à l'exécution de leurs budgets et plus particulièrement un faible niveau d'évaluation de la mise en œuvre des investissements et autres projets de développement dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté et de développement locale.

3.2. Les risques budgétaires liés aux Entreprises Publiques

Les EEP entretiennent avec l'Etat des relations financières et économiques susceptibles de constituer des risques pour le budget de l'Etat. Ces risques budgétaires s'appréhendent comme des facteurs pouvant entraîner des écarts entre les prévisions de recettes et/ou de dépenses et leurs réalisations effectives au cours d'un exercice budgétaire.

Cette partie traite précisément des risques endogènes et exogènes que font peser les entreprises et établissements publics sur le budget de l'Etat. Elle s'appesantit sur l'examen de la gouvernance des EEP et la performance réalisée sur la base des résultats issus des états financiers, des rapports des commissaires aux comptes, des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'exercice 2022.

La présentation des risques budgétaires que font peser les Entreprises et Etablissements Publics sur l'Etat va se faire à travers les éléments se rapportant à la gouvernance et la performance (I), assortie des mesures de mitigation (II).

3.2.1. Risques budgétaires liés à la gouvernance et la performance des EEP

Risques liés à la gouvernance

Les risques liés à la gouvernance des EEP se rapportent à la conformité avec la législation et la réglementation en vigueur (1), ainsi qu'à la disponibilité de l'information financière fiable (2).

1- Les risques de gouvernance exogènes aux Entreprises et Etablissements Publics

- **Risque lié à la mise en conformité**

La mise en conformité des EEP appelle deux exigences à savoir : l'arrimage aux textes des statuts et des mandats des dirigeants sociaux.

S'agissant de l'arrimage des statuts, les entités publiques dont les statuts ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur, sont exposées à la violation des règles en matière de gestion publique.

Les statistiques à date font état de ce que, sur un effectif global de 47 entreprises publiques, seules 23 se sont conformées aux dispositions de l'article 124 de la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 régissant les entreprises publiques, soit un taux global de mise en conformité de 49%.

En ce qui concerne les Etablissements Publics, sur un ensemble de 73 n'intégrant pas les universités, seules 47 se sont déjà conformés aux dispositions de l'article 66 de la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 régissant les Etablissements Publics. Ce qui correspond à un taux de mise en conformité de 64%. Le détail est repris dans le tableau ci-après.

Tableau 6: Mise en conformité des EEP

N°	Modalité	Entreprise publique	Etablissement public	Total
1	CONFORME	23	47	70
2	NON CONFORME	24	26	50
	TOTAL	47	73	120

Source : DGB/DPC

- **Risque lié à l'absence des dirigeants des organes sociaux au sein de certaines EEP**

Les entités publiques ne disposant pas des dirigeants sociaux ne fonctionnent pas de façon optimale en ce sens que les organes ne siègent pas. En effet, en l'absence du Conseil d'Administration, la politique générale n'est pas définie, orientée et la gestion n'est pas évaluée. Pour les Entreprises Publiques ne disposant pas d'une Assemblée Générale, il n'est pas possible de statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice et de décider de l'affectation du résultats.

Les dirigeants sociaux dont les mandats sont arrivés à échéance continuent de prendre des actes de gestion au sein des entités, susceptibles d'être frappés de nullité. Cela expose par conséquent, l'entité à des procès.

Sur 348 postes de dirigeants sociaux (PCA, DG, DGA), 49 sont non pourvus et 178 ont des mandats échus. Soit un taux global de non-conformité de 65% suivant le détail ci-après.

Tableau 7: Situation des dirigeants sociaux des EEP

SITUATION DES MANDATS	PCA	DG	DGA	TOTAL
ÉCHU	49	44	28	121
NON ÉCHU	61	69	48	178
NON POURVU	6	3	40	49
TOTAL	116	116	116	348

Source : DGB/DPC

2- Les risques endogènes aux EEP

- *Risque lié à l'indisponibilité de l'information financière*

Conformément à la réglementation en vigueur, les entités publiques sont astreintes à la transmission de l'information financière fiable aux tutelles technique et financière. Cette information doit être transmise dans un délai fixé par la loi. La transmission tardive ou l'indisponibilité de l'information financière peut conduire à une mauvaise prévision budgétaire par l'Etat.

Toutefois, non seulement certains EEP ne transmettent pas leurs documents financiers dans le délai prescrit, d'autres par contre ne se soumettent pas du tout à cette prescription légale. Pour l'exercice 2022, 20 Entreprises Publiques ont transmis leurs états financiers certifiés au MINFI. Sur 85 Etablissements Publics, 60 ont transmis les comptes administratifs et de gestion à la tutelle financière.

Risques liés à la performance

1- Les risques exogènes aux Entreprises Publiques

- *Risque lié à la libération du capital*

Le capital social est défini sur la base d'un plan de financement assis sur un business plan. Sa non libération en temps opportun ou sa libération partielle crée des déficits et l'entreprise ne peut pas réaliser son objet social. Ce faisant, elle ne peut plus atteindre l'objectif escompté.

- *Risque lié au paiement des prestations réalisées*

Dans le cadre des relations que l'Etat entretient avec les Entreprises Publiques, il bénéficie des prestations en contrepartie desquelles le paiement doit être fait.

Il arrive cependant que des paiements connaissent un décalage plus ou moins long. En effet, les créances non payées au cours de l'exercice auquel elles se rattachent, sont structurées à travers

une convention qui établit la dette de l'Etat, et étale son paiement sur les exercices suivant un échéancier élaboré en fonction des disponibilités budgétaires.

Cette pratique est de nature à affecter l'équilibre des Entreprises Publiques concernées, surtout lorsque le poids de la créance est important à l'instar de certaines entreprises pour lesquelles la créance sur l'Etat représente 10 à 20% du chiffre d'affaires. Le tableau ci-dessous en est une illustration.

Tableau 8: Dettes croisées Etat-EEP

ENTREPRISES	PÉRIODE	DETTE DE L'ÉTAT VIS-À-VIS DE L'ENTITÉ		DETTE DE L'ENTITÉ VIS-À-VIS DE L'ÉTAT		SOLDE
CAMTEL	1er janvier au 31 décembre 2021	73 653 594 821		676 439 973		72 977 154 848
				Taxes et droit de douane	329 600 736	
				Dettes rétrocédées	74 409 124	
				Impôts compensés	272 430 113	
SOPECAM	1er janvier au 31 décembre 2021	1 583 607 681		512 681 456		1 070 926 225
				Impôts compensés	12 681 456	
				Avance au profit de SOPECAM sur le solde projeté	500 000 000	
CAMPOST	1er janvier au 31 décembre 2021	14 315 313 623		4 964 982 661		9 350 330 962
				Dettes rétrocédées	4 964 982 661	
CAMWATER	1er janvier 2019 au 31 décembre 2020	21 742 864 335		94 994 786 291		(73 251 921 956)
		Arriérés 2019	10 289 112 524	Dettes rétrocédées	72 230 786 291	
		Arriérés 2020	11 453 751 811	Engagements effectués	22 764 000 000	
TOTAL		111 295 380 460		100 648 890 381		10 646 490 079

Source : DGB/DPC

- ***Risque lié à l'administration des prix pour les Entreprises Publiques***

L'Etat administre les prix pratiqués par les Entreprises Publiques sur certains biens et services, lorsqu'il les fixe d'autorité pour des raisons sociales entre autres. Cela constitue pour lui un risque budgétaire, dans la mesure où, il peut être amené à apporter un concours financier pour compenser les pertes subies du fait de l'inadéquation entre le coût de production et le prix administré. (SIC, CAMWATER...)

- ***Risque lié aux missions de service public***

Dans le cadre de leur déploiement, les Entreprises Publiques réalisent en marge de leur objet social des missions de service public en suppléance de l'Etat. Ces activités obèrent leur trésorerie destinée initialement au financement des charges d'exploitation et des investissements. Cette pratique affecte les recettes fiscales attendues de l'Entreprise et peut donner lieu à l'allocation d'une subvention. (Situation SODECOTON, SEMRY, SOPECAM).

2- Les risques endogènes aux EEP

- ***Risque lié à l'endettement***

Les EEP sont le prolongement de l'Etat, créés pour la réalisation efficace de ses missions de service public et d'intérêt général. La viabilité et la pérennité de ces entités constituent un enjeu majeur pour l'Etat, qui peut les suppléer en cas de défaillance à répondre à leurs engagements. Ainsi, l'endettement des EEP exerce une pression sur la trésorerie publique et constitue par conséquent un risque pour le budget de l'Etat. Le montant global de la dette des EEP au titre de l'exercice 2022 s'élève à **5 174,2 milliards** repartit dans le tableau ci-dessous :

Tableau 9 : Endettement des EEP

CATÉGORIE DETTE	2 019	2 020	2021	2 022
Dette financière	1 789 785 191 069	1 916 943 376 235	2 225 800 949 367	2 575 282 218 097
Dette commerciale	677 805 073 160	680 392 114 134	797 074 100 823	1 057 352 254 564
Dette sociale	58 986 255 555	68 890 142 122	170 086 718 318	149 301 711 131
Dette fiscale	387 789 288 550	481 747 283 722	473 454 011 387	563 852 630 664
Autres dettes	1 021 542 648 672	1 255 398 247 383	1 062 840 213 400	828 375 950 858
Total dettes	3 935 908 457 006	4 403 371 163 596	4 729 255 993 295	5 174 164 765 314

Source : DGB/DPC

- **Risque lié à la recapitalisation**

L'Entreprise Publique est une unité économique créée pour générer des profits à travers son exploitation. L'Etat la dote d'un capital social, en vue de la réalisation des activités liées à son objet social. Cependant, il peut arriver pour diverses raisons que cet objectif ne soit pas atteint, parce que dans son déploiement les ressources générées ne couvrent pas l'ensemble des charges d'exploitation. Elle cumule alors des pertes successives qui absorbent les capitaux propres, devenant ainsi inférieures à la moitié du capital social. Dans ce cas de figure, l'Acte Uniforme OHADA propose deux options à savoir : les propriétaires décident de la poursuite de l'activité ou de son arrêt. Lorsque les actionnaires décident de la poursuite des activités, la recapitalisation est nécessaire. En ce qui concerne les Entreprises Publiques, il revient à l'actionnaire Etat de mener des diligences visant la reconstitution des capitaux propres de l'Entreprise. C'est la nécessité de cette recapitalisation qui constitue un risque budgétaire.

Le tableau ci-après présente la situation des Entreprises Publiques pour lesquelles la recapitalisation est nécessaire :

Tableau 10 : Besoin de recapitalisation des Entreprises Publiques

N	SIGLE	CAPITAL SOCIAL 2022	CAPITAUX PROPRE 2022	BESOINS DE RECAPITALISATION
1	ANAFOR	4 238 873 135	1 656 086	2 117 780 482
2	CDC	53 503 180 084	- 23 945 058 068	50 696 648 110
3	ALUCAM	21 266 200 422	- 7 910 250 228	18 543 350 439
4	CICAM	1 158 000 000	- 12 980 383 108	13 559 383 108
5	HYDRO MEKIN	7 500 000 000	- 4 950 164 493	8 700 164 493
6	LANAVET	4 973 950 000	2 074 478 693	412 496 307
7	SONARA	19 560 062 500	- 99 430 160 679	109 210 191 929
8	AYABA HOTEL	4 034 939 404	218 116 846	1 799 352 856
9	CAMAIR-Co	21 856 000 000	- 91 974 254 471	102 902 254 471
10	CAMPOST	1 000 000 000	- 67 674 550 650	68 174 550 650

12	CNIC	18 842 700 000	- 11 187 817 823	20 609 167 823
15	SHE	1 375 000 000	- 736 066 913	1 423 566 913
		159 308 905 545	- 318 494 454 808	398 148 907 581

Source : DGB/DPC

- **Risque lié au poids des charges du personnel**

Les salaires constituent dans certaines Entreprises, le principal poste de charge dans la mesure où ce poste absorbe la quasi-totalité de la richesse créée. Par conséquent, les autres charges ne sont pas couvertes et crée pour l'entreprise la dette.

Le tableau ci-dessous nous présente la situation des Entreprises dont les charges du personnel constituent un risque budgétaire dans le budget de l'Etat.

Tableau 11 : Poids des charges du personnel au sein des entreprises publiques

	ENTITE	VALEUR AJOUTEE EN 2022	CHARGE DU PERSONNEL EN 2022	POIDS DES CHARGE DU PERSONNEL
1	ANAFOR	454 929 085	545 118 597	119,80%
2	CDC	7 446 708 983	16 086 093 715	216,00%
3	MIDEPECAM	451 309 641	545 724 194	120,90%
4	SEMRY	7 632 684	912 147 381	11950,50%
6	ALUBASSA	1 080 270 683	559 994 913	51,80%
7	ALUCAM	11 929 826 588	8 510 344 925	71,30%
8	CAMWATER	18 694 089 095	15 965 691 563	85,40%
9	CICAM	120 863 478	2 926 469 465	2421,30%
10	HYDRO MEKIN	781 105 206	781 803 013	100,10%
11	LABOGENIE	3 294 326 142	1 568 713 590	47,60%
12	LANAVET	423 894 034	441 637 964	104,20%
13	MAETUR	2 004 036 917	1 148 350 158	57,30%
14	MAGZI	1 476 461 182	782 730 810	53,00%
15	MATGENIE	330 894 859	1 876 318 555	567,00%
16	PPPlc	471 356 239	760 060 670	161,20%
17	SONATREL	-39 939 126 522	4 632 087 056	-11,60%
18	SNH	12 821 866 305	7 162 414 423	55,90%
19	SODEPA	1 820 895 856	1 818 592 291	99,90%
20	SONAMINES	624 238 379	680 361 037	109,00%
22	ADC	23 353 552 502	10 040 263 401	43,00%
23	AYABA HOTEL	128 054 981	95 750 914	74,80%
24	BC- PME	1 717 590 616	1 165 419 214	67,90%
25	CAMAIR-Co	2 954 295 636	4 591 366 564	155,40%
26	CAMPOST	1 745 948 729	4 709 086 739	269,70%
27	CNIC	1 059 272 437	2 586 691 156	244,20%
28	PAD	34 892 402 385	19 759 088 226	56,60%
29	PAK	15 154 022 595	9 295 614 988	61,30%
30	SGHC	1 024 636 743	907 559 953	88,60%
31	SHE	72 227 689	65 247 099	90,30%

32	SHNC	75 710 757	232 993 780	307,70%
33	SIC	2 159 872 315	2 082 689 441	96,40%
34	SOPECAM	2 499 083 559	2 434 074 816	97,40%
35	SOHLI	931 320 506	668 373 931	71,80%

Source : DGB/DPC

- **Risque lié à la vétusté de l'outil de production.**

Les Entreprises ne constituent pas des réserves aux amortissements de l'outil de production pour garantir son renouvellement. Dès lors qu'il est vétuste, il se retourne vers l'Etat en vue de l'acquisition de nouveaux équipements. Ce renouvellement de l'outil de production se fait à travers les conventions de financement par l'entremise desquelles l'Etat s'engage à apporter des concours financiers dédiés à l'achat des équipements. A titre d'illustration, le tableau ci-dessous renseigne sur les entreprises à vétusté critique.

Tableau 12 : Taux de vétusté des Entreprises Publiques

N	ENTITE	VETUSTE
1	ANAFOR	21,2%
2	MIDEPECAM	23,8%
3	SEMRY	19,5%
4	SODECOTON	18,1%
6	ALUCAM	21,8%
7	CICAM	17,6%
8	LABOGENIE	9,9%
9	LANAVET	7,1%
10	MAETUR	22,5%
11	MATGENIE	29,9%
13	AYABA HOTEL	7,8%
14	CHC	26,9%
15	CNIC	8,9%
16	SGHC	6,8%
17	SHE	12,7%
18	SHNC	21,1%
19	SOHLI	18,1%

Source : DGB/DPC

3.2.2. Mesures de mitigation des risques budgétaires liés aux Entreprises et Etablissements Publics

Mesures liées à la gouvernance

1- Mesures d'atténuation relevant de l'Etat

- La désignation des dirigeants sociaux dans les entités qui n'en disposent pas ;
- La nomination des membres au sein des organes sociaux qui en sont dépourvus ;
- Le remplacement des dirigeants sociaux dont les mandats sont échus.

2- Mesures d'atténuation relevant des EEP

- La production, la transmission et la publication systématique des informations financières fiables ;

- La mise en place du contrôle interne et des organes d'audit interne dans les Entreprises Publiques qui n'en disposent pas ;
- L'élaboration des Manuels de Procédures administratives, financières, comptables et des marchés publics dans les Entreprises Publiques qui en sont dépourvues.

Mesures liées à la performance économique et financière

1- Diligences devant être menées par l'Etat

- L'inscription des provisions budgétaires reflétant le niveau de consommation réelle, afin de permettre le paiement des prestations fournies par les Entreprises Publiques à due concurrence et à bonne date ;
- L'allocation des subventions d'équilibre aux Entreprises Publiques dans le but de couvrir le manque à gagner consécutif à l'administration des prix et à la réalisation des missions de service public ;
- Renforcer dans la loi de finances les provisions dédiées aux prises de participations.

2- Diligences à la charge de la responsabilité des Entreprises Publiques

- Honorer ses obligations vis-à-vis des services d'assiettes à travers le paiement à bonne date des impôts et taxes conformément à la réglementation en vigueur ;
- La mise en place de la comptabilité analytique au sein des Entreprises Publiques ;
- Soumettre préalablement tout dossier de prêt initié par une Entreprise Publique au Comité National de la Dette Publique pour un avis de soutenabilité ;
- Effectuer des recrutements soutenables et en adéquation avec les besoins ;
- Constituer des réserves pour renouveler l'outil de production ;
- La réévaluation des actifs des Entreprises Publiques dans le cadre de la recapitalisation.

CHAPITRE 4 : RISQUES LIÉS AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE

La présente section fait une évaluation des risques budgétaires susceptibles d'être générés par des contrats de partenariat public-privé en cours d'exécution au Cameroun. Ces derniers se rapportent aussi bien aux contrats de partenariat régis par le régime général des PPP ainsi qu'à certains contrats régis par des lois sectorielles, notamment dans les domaines de l'électricité et des ports.

Tableau 13 : Risques liés au PPP

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
1.	Risque lié à la demande relative au Projet de développement, d'exploitation et de maintenance du terminal à conteneurs	Ce risque est susceptible de se matérialiser si la demande est inférieure aux estimations dues des retards accusés par le partenaire public dans la construction des infrastructures annexes	Élevée	Moyen
2.	Risque lié au paiement de la garantie relatif Projet de construction du barrage hydroélectrique de Nachtigal	La garantie de paiement est un engagement pris par le gouvernement visant à se substituer à ENEO en cas d'empêchement ou de retard de ce dernier dans ses engagements.	Faible	Moyen
3.	Risque de résiliation pour cause de faute du partenaire public du contrat de partenariat relatif à la construction du barrage hydroélectrique de Nachtigal	Ce risque peut se traduire par le remboursement au moins, tous les montants dus aux prêteurs, y compris le principal impayé, les intérêts courus, les commissions, les coûts de rupture sur les instruments de couverture.	Faible	Élevé
4.	Risque de caducité du contrat de partenariat relatif au Projet de financement, conception, construction exploitation et maintenance d'un pipeline des produits pétroliers Limbe-Douala-Edéa-Yaoundé	Ce risque peut se traduire par le remboursement de 50% des dépenses déjà engagées sur le projet.	Faible	Moyen
5.	Risque de résiliation des contrats de partenariat relatif au projet de mise en place d'un système de transport urbain de masse dans la ville de Yaoundé	Ce risque peut se traduire par le paiement d'une indemnité de résiliation au partenaire privé.	Élevé	Moyen

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible ■ Risque Moyen ■ Risque Fort ■

4.1. Portefeuille des contrats de partenariat au Cameroun

4.1.1. Contrats exécutés sous l'égide du régime général des PPP

La présente analyse porte sur onze (11) projets en cours d'exécution et suivi par le CARPA. Un bref aperçu de chacun desdits projets est présenté ci-dessous.

Projets relatifs à l'équipement des villes de Yaoundé et de Douala en kiosques urbains multifonctionnels

Les projets de financement, conception, équipement, exploitation et maintenance de kiosques urbains multifonction dans les villes de Yaoundé et de Douala naissent de la volonté des Communes de ces villes d'adresser les problèmes liés aux constructions anarchiques et à la pollution visuelle observées sur les voies publiques.

Cette vision devrait permettre à terme d'embellir les capitales politique et économique du pays. Elle s'est concrétisée par la définition (i) d'un modèle type homologué des kiosques intégrant des critères d'esthétique urbain, d'amélioration des services aux populations des villes, de respect de l'environnement, d'hygiène et de sécurité et (ii) d'un plan d'implantation harmonieux de ces kiosques.

Rendu à date dans sa phase d'exploitation, ce projet a permis l'installation de près de 400 kiosques dans les deux villes, dont 189 à Douala et 211 à Yaoundé.

Tableau 14: Caractéristiques des projets de kiosques dans les villes de Yaoundé et de Douala

	Ville de Yaoundé	Ville de Douala
Coût d'investissement (millions HT)	3 670	6 800
Nombre de kiosques	700	1 400
Durée du contrat	20 ans (dont 3 ans d'implantation)	20 ans (dont 3 ans d'implantation)

Source : CARPA

Projet de mise en place d'un système de gestion et de suivi centralisé des transports interurbains au Cameroun.

En 2022, le Ministère des Transports et le groupement CAMTRACK/MTN partenaire privé, ont conclu un contrat de type concessif (à paiement par l'utilisateur) pour un coût total d'investissement 11,755 milliards, pour une durée d'exploitation de 10 ans. Le projet consiste en la construction d'une salle de contrôle équipée du dispositif de suivi à distance des véhicules sur les principaux axes routiers, et à l'installation des balises dans les véhicules de transport interurbain de passagers, lesquelles permettront à des opérateurs situés dans le centre de surveillance dédié, de contrôler la conduite du chauffeur et d'alerter celui-ci en cas de danger ou d'écart de conduite.

Actuellement en cours d'exploitation, le projet envisage l'enrôlement de près de 5000 véhicules de transport sur les trois prochaines années.

Projet du Système de couverture santé universelle (CSU)

Dans le souci de renforcer la protection sociale, notamment sanitaire des citoyens, l'Etat du Cameroun a conclu en 2020 un contrat de partenariat en vue de la mise en place d'un système

de couverture santé universelle (CSU). L'objectif visé est de garantir à la population, notamment les plus fragiles, un accès à un panier de soins de santé de qualité.

Le coût total des investissements, sur la durée du projet (17 ans) est 63,47 milliards, dont 29,8 Milliards pour les deux premières années d'investissement.

Au 31 décembre 2022, l'on note que la construction des bâtiments devant abriter les postes d'enrôlement ainsi que les data center est quasiment terminée. En outre, la société projet a déjà procédé à l'acquisition de tous les équipements qui seront utilisés durant la période d'exploitation du projet. Cependant, le lancement de la phase d'exploitation reste tributaire de l'adoption de la loi sur la Couverture Santé Universelle (CSU).

Projet pour le financement, la conception, la construction partiels, l'exploitation et la maintenance de l'Autoroute Lolabé-Kribi.

Le contrat de partenariat de ce projet a été signé le 30 décembre 2020 entre l'Etat représenté par le Ministre des Travaux Publics d'une part, et l'entreprise China Highway Engineering Company (CHEC) d'autre part. Après avoir été construit en marché public, le projet en PPP porte sur la réalisation des investissements complémentaires nécessaires à assurer la fonctionnalité de l'ouvrage, à l'exploitation et maintenance de l'autoroute, pour un montant 66,6 Milliards. Le contrat est conclu pour une durée de trente (30) ans d'exploitation.

L'autoroute Kribi-Lolabé est une infrastructure longue de 38,5 kilomètres. Elle comporte 2x2 voies de circulation, extensibles à 2x3 voies. Les voies sont séparées par un terre-plein central et dotées de bandes d'arrêt d'urgence. Elle est conçue pour une vitesse de référence de 110 km/h, suivant la norme ICTAAL 2000 (document technique de référence pour la conception des autoroutes en milieu urbain).

Modernisation du système informatique de la douane

Dans le cadre de la modernisation des douanes camerounaises et en vue d'optimiser la collecte des recettes budgétaires de l'État, le Gouvernement du Cameroun, représenté par le Ministre des Finances a signé avec l'entreprise CAMPASS le 04 Septembre 2015, un contrat de Partenaire Public-Privé (PPP) pour la mise en place d'un nouveau système informatique dénommé « Cameroun Customs Information System » (CAMCIS). Il vise à remplacer l'ancien système informatique SYDONIA. Le projet implique la construction des datacenters et le développement d'une nouvelle solution logicielle.

Le contrat est conclu pour une durée de 15 ans, incluant quatre (04) ans de construction et douze (12) ans d'exploitation. Le coût du projet est 30,4 milliards.

Projet pour le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance de trois immeubles de rapport à Okolo-Yaoundé

Le contrat de partenariat relatif au financement, à la conception, à l'installation, à l'exploitation et à la maintenance de six immeubles de rapport à Yaoundé, au quartier Okolo, a été signé le 13 avril 2017, entre la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale et le groupement Global Éléphants/Les Bâtisseurs Reunis, qui a créé une société de projet du même nom. La durée du

contrat est de sept (07) ans dont deux (02) années de construction et cinq (05) années d'exploitation.

Le projet s'exécute à Yaoundé, région du centre. La zone dédiée au projet porte sur une superficie d'environ 13 426,58 m². La surface totale d'occupation au sol des bâtiments est d'environ 3 200 m², soit environ 518 m² par bâtiment.

Le complexe immobilier à construire est un ensemble de six (06) immeubles de type R+4, évalué à un coût total à 11,1 milliards.

Projet de financement, conception, construction, équipement, exploitation et maintenance de 14 postes de péages

Ce contrat de Partenariat signé le 18 Mai 2020 a pour objectif la modernisation de 14 postes de péages sur le territoire camerounais. Il a été signé par la République du Cameroun et la société TOLLCAM pour un montant d'investissement 36 milliards. La durée du contrat est de 20 ans dont 18 ans d'exploitation.

Les travaux sont rendus à la première phase d'investissement qui consiste en la construction de 7 postes de péage en 14 mois. Les premiers postes de péage devraient entrer en exploitation en septembre 2023.

Projet de financement, conception, construction, aménagement, exploitation et maintenance d'entrepôts publics au Port de Douala-Bonabéri

Le projet de Financement, Conception, Construction, aménagement, Exploitation et Maintenance des Entrepôts Publics au Port de Douala-Bonabéri est un contrat de Partenariat signé entre la Chambre de Commerce d'Industrie des Mines et de l'Artisanat et la société B & A Corporation S.A. en juin 2022 pour une durée de 20 ans dont 2 ans de construction.

Le coût d'investissement du Partenaire Privé au titre du présent contrat est estimé à la somme 4,18 milliards.

Centres hospitaliers pour soins ambulatoires à Bertoua et à Douala

Le contrat de partenariat relatif à ce projet a été conclu le 02 décembre 2021 entre l'Etat du Cameroun représenté par le Ministre de la Santé et la Société CURADAY- Cameroun SAS.

Le projet vise le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance des centres hospitaliers des soins ambulatoires dans les villes de Douala et Bertoua, pour un coût total 7 milliards et une durée de vingt-trois (23) ans, incluant quatre (04) années de construction et de fourniture des équipements.

Lesdits centres hospitaliers sont des établissements sanitaires proposant des soins hospitaliers strictement ambulatoires, dans la mesure où les patients après traitement, retournent chez eux, ou sont exceptionnellement transférés vers d'autre établissement hospitalier.

Trois phases se distinguent dans la mise en œuvre de ce projet : la mise en place de l'unité diagnostic ; l'extension de l'unité diagnostic et la mise en place d'unités d'interventions standardisées et la mise en place de la maternité. A date, les études techniques sont réalisées et

les emprises foncières sécurisées. Le bouclage financier, encore attendu devrait permettre le démarrage des travaux de construction.

Projet pour le financement, la conception, la construction, l'équipement, l'exploitation et la maintenance d'un chemin de fer entre Mbalam et Kribi

Le contrat de partenariat relatif à ce projet a été signé le 24 février 2022 entre l'Etat du Cameroun représenté par le Ministre des Transport et le Consortium Bestway Finance Ltd – Austsino Resources Group, pour une durée de cinquante (50) ans.

Ce projet consiste en la réalisation en une solution globale une ligne de chemin de fer à double voies, longue de 540 km entre la localité de Mbalam et le Port de Kribi. Le coût estimatif du projet est d'USD 3,810 milliards, soit environ 2001 milliards.

Les caractéristiques et ou éléments de consistance dudit projet sont entre autres :

- Une ligne de chemin de fer à double voies et à écartement standard longue de 540 km entre la localité de Mbalam et le port de Kribi. Un linéaire supplémentaire de 240 km est prévu dans les gares principales, et devra permettre l'immobilisation intermittente des trains marchandises ;
- 12 gares et leurs ouvrages et équipements connexes, soit 4 gares principales et 8 gares secondaires ;
- 19 ponts de franchissement de cours d'eau d'un total linéaire supérieur à 1130m ;
- 65 locomotives dont 51 prévues pour le transport des minerais et 14 pour les autres types de marchandises et le transport de passagers ;
- 4000 wagons marchandises.

En guise d'avancées dans la réalisation du projet, les négociations en vue du bouclage financier de l'opération se poursuivent depuis la signature du contrat en février 2022.

Tableau 15: Portefeuille des Contrats de partenariat régis par le régime général

N°	Objet du projet	Situation au 31 décembre 2022	Partenaire public	Partenaire privé	Coût	Passifs fermes et/ou conditionnels
1.	Modernisation du système informatique de la Douane au Cameroun	Exploitation en cours	MINFI	CAMPASS S.A.	30,4 milliards	<ul style="list-style-type: none"> • Passifs conditionnels inhérents aux risques conservés par le Partenaire public
2.	Financement, conception, construction, exploitation et maintenance Kiosques multifonctions pour la ville de Douala	Exploitation en cours de quelques kiosques, l'implantation des autres kiosques se poursuivant	CUD	ACCENT MEDIA	6,8 milliards	<ul style="list-style-type: none"> • Passifs conditionnels inhérents aux risques conservés par le Partenaire public
3.	Construction de 6 immeubles de rapport à Okolo – Yaoundé	Projet en cours d'exploitation	CNPS	Global Elephant/ Bâtisseurs Réunis	11 milliards	<ul style="list-style-type: none"> • Passifs conditionnels inhérents aux risques conservés par le Partenaire public
4.	Autoroute Kribi-Lolabé	Projet en cours d'exploitation	MINTP	CHEC	66,6 milliards financés par le privé	<ul style="list-style-type: none"> • Loyers • Passifs conditionnels inhérents aux risques conservés par le Partenaire public
5.	Système de couverture santé universelle	Acquisition des équipements et développement logiciel en cours	MINSANTE	SUCAM	63,47 milliards	<ul style="list-style-type: none"> • Passifs conditionnels inhérents aux risques conservés par le Partenaire public
6.	Construction de 14 postes de péage dans les principaux axes routiers du Cameroun	Projet en phase de construction	MINTP	TOLLCAM	36 milliards	<ul style="list-style-type: none"> • Loyers • Passifs conditionnels inhérents aux risques conservés par le Partenaire public

7.	Financement, conception, construction, exploitation et maintenance Kiosques multifonctions pour la ville de Yaoundé	Projet en phase d'exploitation	CUY	ACCENT MEDIA- Equipement	3,7 milliards	<ul style="list-style-type: none"> ● Passifs conditionnels inhérents aux risques conservés par le Partenaire public
8.	Financement, conception, construction, aménagement, exploitation et maintenance des entrepôts publics au PAD	Projet en phase de bouclage du financement	CCIMA	B&A Corp.	4,18 milliards	<ul style="list-style-type: none"> ● Passifs conditionnels inhérents aux risques conservés par le Partenaire public
9.	Contrôle des axes routiers en vue de la réduction des accidents	Projet en phase d'exploitation	MINT	BeS@fe (MTN-CAMTRACK)	11,7 milliards	<ul style="list-style-type: none"> ● Passifs conditionnels inhérents aux risques conservés par le Partenaire public
10.	Centres de santé pour soins ambulatoires à Bertoua et à Douala	Contrat signé en 2021 – Mobilisation des financements en cours	MINSANTE	CURADAY	7,7 milliards	<ul style="list-style-type: none"> ● Passifs conditionnels inhérents aux risques conservés par le Partenaire public
11.	Financement, conception, construction, exploitation et maintenance d'un chemin de fer entre Mbalam et Kribi	Contrat signé en février 2022 – Mobilisation des financements en cours	MINT	BESTWAY/AUSTINO	2001 milliards	<ul style="list-style-type: none"> ● Passifs conditionnels inhérents aux risques conservés par le Partenaire public

Source : CARPA

4.1.2. Contrats exécutés sous l'égide du régime des lois sectorielles

Ces contrats font référence aux projets se rapportant à certaines lois sectorielles présentées au Tableau 1. Il s'agit des projets sortant du cadre du suivi de l'organisme expert et mis en œuvre sous la supervision exclusive de l'administration de tutelle. Aussi, afin d'étendre le champ de couverture du présent rapport, relativement au précédent de même nature, trois (03) projets en cours d'exécution et relevant desdites lois sectorielles sont analysés.

Tableau 16: Tableau récapitulatif des Contrats de partenariat sectoriel (millions)

Projets	Structure	Devise	Type de PPP	Valeur du contrat	Durée moyenne de la concession
Construction du Terminal à conteneurs	PAK	USD	Concession	1,3 milliards	11,8 ans
Construction du Terminal à marchandise générale	PAK	USD	Concession	497 millions	14 ans
Nachtigal Hydro Power	NHPC	EUR	Concession	1,2 milliards	35 ans

Source : PAK et NHPC

Projet de développement, d'exploitation et de maintenance du terminal à conteneurs

Ce projet comprend 2 phases et vise le développement, l'exploitation et la maintenance du terminal à conteneurs au Port Autonome de Kribi par le biais d'un contrat PPP de type concessif pour une durée de 25 ans. En 2017, l'État du Cameroun et Eximbank de Chine ont signé une convention de financement pour un montant d'environ USD 1,3 milliard, soit 85% du coût total. Le reliquat (15%) a été financé par le gouvernement. En 2018, ladite convention est entrée en vigueur.

Conformément aux termes du contrat de partenariat, l'investissement du partenaire privé porte sur la fourniture des équipements nécessaires à l'exploitation comparativement à celui de la partie publique dont l'investissement porte sur la construction. L'entretien de l'infrastructure portuaire pris sur financement public ainsi que les exonérations des taxes et des droits de douane pour le partenaire privé au cours des différentes phases de la réalisation du projet sont matérialisées en dehors de cet accord de concession. En d'autres termes, pendant la phase de construction, le partenaire public prend en charge les dépenses liées aux taxes et aux droits de douane sur les matériaux et les équipements importés. Il est prévu que les actifs soient entièrement amortis à la fin du contrat.

En ce qui concerne la phase d'exploitation, le partenaire privé bénéficie d'une réduction de 5% de l'impôt sur les sociétés, actuellement de fixé à 33 % pendant les cinq premières années d'exploitation. Par ailleurs, le partenaire privé perçoit des revenus issus des frais d'utilisation et est également autorisé à offrir des services commerciaux comme source supplémentaire de revenus. Les frais d'utilisation sont fixés sur la base des tarifs approuvés par le partenaire public. Le partenaire public (PAK), quant à lui, reçoit des redevances de concession en échange du droit d'occuper et de commercialiser les services sur le territoire portuaire.

Lesdits actifs ainsi que leurs caractéristiques sont repris dans le tableau ci-joint :

Tableau 17: Caractéristiques des actifs du projet de développement, d'exploitation et de maintenance du terminal à conteneurs

Actifs	Période estimée de construction	Quantité totale	Coût total (EUR)	Durée de vie estimée
STS	A5, A6	7	62,3 M	20 ans
RTG	A5, A6	15	23,9 M	15 ans
Gerbeur à mât rétractable	A6	2	1,9 M	10 ans
Chargeur frontal	A6	3	1,3 M	10 ans
Chariot élévateur	A6	6	316 K	7 ans
Machine motrice	A4, A5, A6	30	4,5 M	7 ans
Remorque	A4, A5, A6	36	1,1 M	7 ans
Fourgon-atelier	A6	1	78 K	7 ans
Pont à pesée	A6	10	880 K	10 ans
Bâtiment	A6		15,7 M	25 ans
Autres équipements + renouvellements			106,5 M	

Source : PAK

Développement, exploitation et maintenance du terminal polyvalent du PAK

Ce projet du Port Autonome de Kribi (PAK) a pour objectifs le développement, l'exploitation et la maintenance du terminal polyvalent. Estimé à un coût total d'environ USD 497 millions, ce projet de type concessif, est financé à 85% sous forme de prêt par Eximbank de Chine à l'Etat du Cameroun, et 15% restant par l'Etat. En 2020, un contrat de partenariat a été signé entre le PAK et *Kribi Multipurpose Terminal* (KMT) pour une durée de 25 ans. A la fin du partenariat, il est prévu que les actifs soient entièrement amortis.

Les revenus du projet proviennent des droits d'usage, dont le plafond maximum des tarifs est approuvé par le partenaire public, principalement les frais de manutention navire-terre (FCFA/tonne), des glissements de terrain (FCFA/tonne) et de stockage (FCFA/tonne).

Projet de construction du barrage hydroélectrique de Nachtigal

Le projet Nachtigal est un contrat PPP de type BOOT (« Build-Own-Operate-Transfer ») dont le coût d'investissement s'élève à EUR 1,2 milliard, soit environ 3,5% du PIB. Ce projet consiste en la construction et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique de 420 MW, soit plus du tiers de la capacité installée domestique. Il comprend une ligne d'évacuation de 50,8 km d'une puissance de 225 KV. La mise en œuvre du projet est réalisée par la société Nachtigal Hydro Power Company (NHPC). Il traduit son leitmotiv dans la volonté des pouvoirs publics d'accroître substantiellement la production d'électricité afin de soutenir la croissance économique.

NHPC est une société de droit camerounais détenue par l'Etat du Cameroun (15%), EDF International (40%) et SFI (20%) ainsi que les partenaires Africa 50 (15%) et STOA Infra & Energy (10%).

Le financement de ce projet a été assuré sur fonds propres à hauteur de 24% du coût total d'investissement apporté par les actionnaires susmentionnés et une dette bancaire senior à hauteur de 76%, dont 15% constituée de prêts de banques locales garantis par la Banque Mondiale (« BM ») et 61% par de prêts de partenaires au développement tel que l'AFD (90 millions d'Euro) et PROPARCO (60 millions d'Euro), DEG (35 millions d'Euro), FMO (30 millions d'Euro), la BAD (150 millions d'Euro), AFC (50 millions d'Euro), BEI (50 millions d'Euro), CDC (90 millions d'Euro), EAIF (50 millions d'Euro), OFID (50 millions d'Euro), SFI (110 millions d'Euro).

4.1.3. Contrats PPP en cours de négociation

Au 31 décembre 2022, trois (03) projets ont été déclarés éligibles au régime des Contrats de partenariat et ont également obtenu des avis favorables de soutenabilité budgétaire du Ministre des Finances (MINFI) comme le prévoit la procédure règlementaire. Il s'agit des projets ci-après :

1. **Le projet d'exploitation et maintenance de l'autoroute Yaoundé-Douala phase1(Yaoundé-Bibodi).** Il s'agira d'un PPP à paiement public, pour lequel la personne publique (MINTP) confiera dans le cadre d'un contrat unique, une mission au partenaire privé retenu, comprenant subsidiairement le financement, la conception et la construction des travaux relatifs au poste de péage, et principalement la mission d'exploitation, de la maintenance et du Gros Entretien et Renouvellement (GER) de l'ensemble de l'autoroute(60km). L'ensemble des recettes d'exploitation sera reversé à la personne publique ;
2. **Le projet de réalisation de la deuxième phase de l'autoroute Yaoundé-Douala (tronçon Bibodi-Edéa-Douala).** Il s'agit d'un projet de financement, conception, construction, exploitation et maintenance d'une autoroute de 136 km., pour un coût global 835 milliards. En tant que PPP de type concessif, le partenaire privé sera rémunéré substantiellement sur les usagers de l'autoroute qui paieront le tarif fixé par km parcouru.
3. **Le projet de financement, conception, construction et exploitation de la centrale thermique à gaz de Limbé et des lignes électriques associées.** Il s'agit d'un projet de construction d'une centrale à gaz à cycle combiné et de ses infrastructures connexes dans la ville de Limbé, d'une capacité de 350 MW pour un coût estimé à 176 milliards.

Tableau 18: Projets PPP en cours de procédure

Objet du projet	Etape de la procédure	Partenaire Public	Candidat partenaire Privé	Coût prévisionnel (en milliards)
Travaux complémentaires de l'autoroute Yaoundé Douala Phase1(60km)	Analyse de l'offre finale	MINTP	CFHEC	10

Construction de la deuxième phase de l'autoroute Yaoundé -Douala(139km)	Analyse de l'offre finale	MINTP	MOTA ENGIL	835
Centrale électrique à gaz de Limbé(350MW)	Dialogue de préqualification	MINEE	SUNON ASOGLI POWER	176

Source : CARPA

4.2. Analyse des passifs fermes et conditionnels des PPP

4.2.1. Analyse des passifs fermes

Analyse des passifs fermes des projets réalisés sous l'égide du régime des contrats de partenariat

Les passifs fermes concernent les engagements financiers pris par la partie publique à chaque phase de réalisation du projet et dont l'incidence financière est certaine. Il peut s'agir d'une contribution financière aux investissements, ou de loyers à payer au Partenaire privé pendant la phase d'exploitation du projet.

Quatre (04) projets admettent des passifs fermes, sous la **forme de loyers** à payer par la partie publique. Il s'agit des projets de construction de :

- Six (06) immeubles de rapport à Okolo ;
- L'autoroute Kribi-Lolabé ;
- Postes de péages automatiques ;
- Système de Couverture Santé Universelle (CSU).

Les passifs fermes relatifs à ces projets sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 19: Passifs fermes des Contrats de partenariat (millions)

Projets	Partie Publique	Montant des Passifs fermes (Millions)			
		2023	2024	2025	2026
Construction de six (06) immeubles de rapport à Okolo	CNPS	2 700			
Construction de l'autoroute Kribi-Lolabé	MINTP	15 248	15 248	15 248	15 248
Postes de péage automatiques	MINTP/ MINFI	2 847	7 931	9 171	9 293
Construction d'un système de Couverture Santé Universelle (CSU)	MINSANTE	3 643	1 500	1 500	1 500
Total		24 438	24 679	25 919	26 041

Source : CARPA

4.2.2. Analyse des passifs conditionnels

Analyse des passifs conditionnels des projets réalisés sous l'égide des lois sectorielles

Projet de développement, d'exploitation et de maintenance du terminal à conteneurs

L'évaluation qualitative des risques budgétaires associés à ce projet permet d'identifier deux principaux risques : le risque lié à la demande et le risque de renégociation.

Le risque lié à la demande est susceptible de se matérialiser si la demande est inférieure aux estimations jugées optimistes du partenaire privé et des retards accusés par le partenaire public dans la construction des infrastructures annexes. Les principales sources de revenu de ce projet sont liées au niveau de trafic.

Le risque de renégociation porte sur la révision du contrat prévue tous les trois ans, d'autant plus que ce projet ne prévoit pas de RMG. Cette révision est susceptible d'entraîner la modification de certains paramètres financiers du contrat, avec une incidence potentielle sur les redevances de concession payables au gouvernement par l'opérateur privé. La diminution très probable de ces redevances se traduira par une baisse des recettes du gouvernement et l'extension de la durée du contrat.

S'agissant du trafic sur le terminal à conteneurs, il a connu une évolution globalement encourageante malgré un démarrage assez timide du trafic domestique (par rapport aux prévisions). Grâce à la qualité de service, à la fluidité du passage au port de Kribi et à la mise en service des entrepôts, le trafic domestique a augmenté de manière significative depuis 2021 (la part de marché du partenaire privé est passée de 4% en 2018 à 30% en 2022). Cependant, l'écart entre les volumes de trafic prévus et les volumes réels est très important et résulte des estimations trop optimistes faites par le partenaire privé, ainsi que du développement relativement faible de la zone industrielle qui rend difficile l'implantation d'entreprises industrielles et logistiques au port de Kribi.

Développement, exploitation et maintenance du terminal polyvalent du PAK

L'évaluation qualitative des risques budgétaires de ce projet sont liés à la demande ainsi qu'au risque de renégociation.

En effet, l'équilibre financier de ce projet repose sur l'atteinte des obligations du partenaire public dans la construction et la connexion des infrastructures connexes au port d'une part, et de la sincérité des estimations de la demande du partenaire privé d'autre part. Le risque de renégociation est susceptible de se matérialiser lors de la révision du contrat prévue tous les 3 ans. Le projet n'offrant pas de RMG, cette révision pourra porter sur l'amendement de certains paramètres financiers et d'équilibre économique, avec un impact potentiel sur le montant des redevances de concession payables au gouvernement par le partenaire privé (diminution très probable qui se traduira par une baisse des recettes du gouvernement), l'extension de la durée du contrat, le réaménagement du programme d'investissement et la possibilité d'une résiliation anticipée.

Dans le cadre d'une résiliation anticipée, le gouvernement pourrait être tenu responsable de certains dommages si le partenaire privé n'est pas à la source du différend conduisant à la renégociation. Enfin, l'on note un partage de risque dans les cas suivants : (i) le remboursement d'une partie des droits d'entrée qui n'a pas été amortie ; (ii) le remboursement au partenaire privé des fonds mobilisés pour réaliser une partie de l'investissement et (iii) le paiement d'une

redevance de compensation égale aux bénéfices nets escomptés de la concession et générés au cours des quatre (04) années suivant la date de résiliation.

Projet de construction du barrage hydroélectrique de Nachtigal

Après évaluation du projet, des risques ont été identifiés sur la base de trois (03) scénarios à savoir (i) le cas du paiement anticipé de la dette, (ii) le paiement de la garantie et (iii) la résiliation pour faute du partenaire public.

Scénario 1 : Paiement anticipé de la dette

L'Etat du Cameroun pourrait être amené à acheter la dette de la société de projet vis-à-vis des banques locales sous le scénario décrit ci-dessous.

Scénario 1 : Paiement anticipé de la dette libellée en francs CFA.

Les prêts locaux ont trois échéances qui arrivent à terme à intervalle de sept ans à partir de la clôture financière : en juin 2025, en juin 2032 et en novembre 2039 respectivement. À chacune de ces échéances, **le Gouvernement du Cameroun a l'obligation de les racheter si les banques locales choisissent de ne pas prolonger leurs prêts**. En cas de non rachat de ces derniers, la Banque Mondiale se porte garante et rachète ces prêts. Le Gouvernement du Cameroun est ensuite tenu de rembourser la Banque Mondiale.

Dans tous les cas de résiliation anticipée des accords de projet, le gouvernement du Cameroun a l'obligation de rembourser tous les montants dus aux prêteurs locaux. Si le gouvernement ne rembourse pas les prêteurs locaux, la Banque Mondiale intervient et le gouvernement dispose alors de 12 mois pour rembourser la Banque Mondiale.

Tableau 20: Echéances des prêts locaux garantis

Echéances	2022	2023	2024	2025
Garantie partielle de risque (GPR) pour les prêts locaux - solde des prêts (en millions)	86,003	97,694	107,654	104,095

Source : NHPC

Scénario 2 : le paiement de la garantie (événement de risque - retard ou autre événement empêchant ENEO d'honorer les factures de la NHPC dans les délais impartis)

La garantie de paiement est un engagement pris par le gouvernement visant à se substituer à ENEO en cas d'empêchement ou de retard de ce dernier dans ses engagements.

A cet égard, si le Gouvernement du Cameroun n'honore pas cet engagement en lieu et place d'ENEO dans un délai de 8 jours, NHPC pourrait faire appel à la lettre de crédit d'EUR 86 millions émise par la Société Générale Paris au nom du Gouvernement du Cameroun, qui est garantie par la Banque Mondiale, et devrait être remboursée dans un délai de 12 mois.

Suivant la méthodologie PFRAM consistant à déclarer l'exposition maximale, le montant du passif conditionnel pour l'Etat vis-à-vis de la Banque Mondiale s'évaluerait dans le cas d'espèce à EUR 86 millions, correspondant au montant de la lettre de crédit. Par ailleurs, les recettes attendues de NHPC sont estimées à EUR 132 millions, EUR 207 millions et EUR 208 millions pour 2024, 2025 et 2026 respectivement.

Scénario 3 : Résiliation pour cause de faute du partenaire public

En cas de résiliation du contrat pour faute du concédant, le Gouvernement devrait rembourser au moins, tous les montants dus aux prêteurs, y compris le principal impayé, les intérêts courus, les commissions, les coûts de rupture sur les instruments de couverture.

L'exposition correspond au montant de la dette en cours, y compris les intérêts courus. Puisque nous parlons d'une période pendant laquelle les remboursements du principal n'ont pas encore commencé, à ce jour le solde est de 576 milliards de francs CFA correspondant au montant total de la dette y compris les intérêts pour les prêts IFD (452 milliards) et les prêts locaux (107 milliards) hors frais de rupture.

Tableau 21: Échéances de paiement GPR

Echéances	2023	2024	2025
Garantie partielle de risque (GPR) pour les prêts locaux - solde des prêts (en millions)	97,694	107,654	104,095
Solde des prêts de DFI (en millions)	425,178	452,456	420,910

Source : NHPC

4.2.3. Analyse des passifs des contrats résiliés

Projet de financement, conception, construction exploitation et maintenance d'un pipeline des produits pétroliers Limbe-Douala-Edéa-Yaoundé

Ce contrat de partenariat de type concessif a été signé le 3 décembre 2014 par l'État du Cameroun, représenté par le Ministère de l'Eau et de l'Energie (partenaire public) et le partenaire privé 3PL, pour une durée d'exploitation de 30 ans et pour un coût d'investissement 220 milliards. Le projet devrait permettre l'acheminement des produits pétroliers raffinés dans les grandes agglomérations du pays à partir de la base de production située à Limbe, via un pipeline reliant cette ville à Douala, Edéa, et Yaoundé. Dans le cadre de ce contrat, l'État garantissait un minimum de volume transportable de produits pétroliers à hauteur de 81% des mises à la consommation actuellement projetées.

Le projet n'a pas connu un début d'exécution physique (les études de conception ont été partiellement réalisées) pour des raisons de non levées de deux conditions suspensives majeures.

L'État a prononcé la caducité du contrat depuis 2019 et pour cela, le partenaire privé lui demande, en vertu d'une disposition contractuelle, de lui rembourser 50% des dépenses déjà engagées sur le projet. Celles-ci sont chiffrées par le partenaire privé à 11 milliards, en conséquence, le passif ferme qui pèse sur l'État relativement à ce projet est évalué à **5,5 milliards**.

Projet de Financement de Construction d'exploitation et de maintenance du Marché Congo à Douala

Ce contrat de type concessif a été signé en 2013 entre la Communauté Urbaine de Douala (CUD) et SICC CONGO MANAGEMENT, partenaire privé, pour un coût total

d'investissement de 7,4 milliards, sur une durée d'exploitation de 10 ans. Le projet consiste au financement, construction, exploitation et de maintenance de près de 1800 boutiques.

Le projet a fait l'objet d'une cession du contrat d'un nouveau partenaire, NEO INDUSTRY qui a à cet effet créé la société de projet, NEO CONGO MALL. Les parties ont alors signé des avenants qui ont introduit des modifications substantielles au projet : le nombre de boutiques est passé à 3300 unités. Le coût d'investissement est passé à 28 milliards, auquel il faut ajouter la dette de près 3,2 milliards que SICC avait contractée auprès des banques locales pour financer le projet. La durée du contrat est passée à 30 ans à compter de la date de signature de l'avenant, en juillet 2019.

Pour le financement de ce projet, le partenaire public (CUD) a consenti à SICC une garantie bancaire de 75% du prêt accordé au partenaire privé par le consortium de banques Afriland-CBC.

Les difficultés qu'éprouve actuellement le cessionnaire NEO CONGO MALL à achever la construction et à rembourser **la dette 3,2 milliards** rendent actuellement très probable la mobilisation de la garantie produite par la CUD. Ces difficultés ont sans doute motivé la résiliation du contrat par la Communauté Urbaine de Douala en fin d'année 2022.

Projet de Réhabilitation du Laboratoire Central de L'Hôpital Général de Yaoundé.

Ce contrat de partenariat à paiement public a été conclu en juin 2015 entre l'Hôpital Général de Yaoundé (partenaire public), et NUMELEC Cameroun (partenaire privé) pour un montant total 1,2 milliard, et une durée d'exploitation de 6 ans. Les travaux ont connu un début d'exécution. La construction de la banque de sang est à ce jour terminée, de même que l'acquisition d'une bonne partie des équipements du laboratoire. Mais, les travaux de réhabilitation du laboratoire n'ont pas pu être achevés et sont arrêtés en raison des difficultés qu'éprouve le partenaire privé.

Le contrat a été récemment résilié pour défaillance du partenaire privé, après mise en demeure de ce dernier, restée sans suite.

Le passif conditionnel qui pèse en ce moment sur le partenaire public représente la valeur des investissements financés par NUMELEC, soustraite de la somme versée par l'Hôpital Général de Yaoundé pour l'acquisition des équipements de biochimie et de sérologie, fixée à 208 millions. L'évaluation desdits investissements est en cours. Cependant, en raison de l'autonomie financière dont jouit l'Hôpital Général de Yaoundé, il pourrait faire lui-même face à ses engagements, sans risque de recours à l'État.

Projet de Financement, de réhabilitation, d'exploitation et de maintenance de l'immeuble CNPS à l'Avenue Charles De Gaulle à Douala

Ce contrat de partenariat de type concessif a été signé en octobre 2017 entre la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS (partenaire public), et FINANCIA CAPITAL (partenaire privé) pour un montant total de 13 milliards, et une période de 22 ans incluant 2 ans de travaux.

Le contrat consistait à réhabiliter un immeuble d'habitation de 15 étages appartenant à la CNPS dans la ville de Douala. En raison des dissensions entre les deux parties, le contrat a été résilié en début d'année 2023 par la CNPS alors que les travaux de construction avaient longtemps été en arrêt. Les mesures de liquidation de cette mesure de résiliation sont en cours.

En raison de l'autonomie financière dont jouit la CNPS, celle-ci pourrait faire face à l'engagement résultant du montant de l'indemnité de résiliation à payer, sans risque de recourir vers l'État.

Transport urbain de masse dans la ville de Yaoundé

Le contrat de partenariat relatif au financement, conception, construction, exploitation et maintenance d'un système de transport urbain de masse dans la ville de Yaoundé, a été signé le 23 août 2016 entre l'État du Cameroun représenté par le Ministre des Transports et le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé, d'une part, et le Groupement EXIMTRANS IRMAOS MOTA CONSTRUCAO aux droits et obligations duquel la société de projet, Société de Transport et d'Équipements Collectifs de la ville de Yaoundé (STECY), s'est subrogée, d'autre part.

Le contrat a été conclu pour une durée de 15 ans à compter de son entrée en vigueur intervenue le 27 décembre 2016. Le coût de l'investissement était 17 milliards. La mise en service des bus est intervenue le 27 mars 2017. Ce contrat a été résilié le 17 février par le Maire de la ville de Yaoundé au motif d'un certain nombre de manquements par la STECY à ses obligations contractuelles.

L'entreprise STECY a sollicité l'arbitrage du Premier Ministre / Chef du Gouvernement et Haute Autorité des contrats de partenariat. Au cas où la résiliation serait confirmée, l'Etat pourrait être amené à verser à la STECY une indemnisation d'un montant **2 milliards**, d'après une évaluation effectuée par le CARPA.

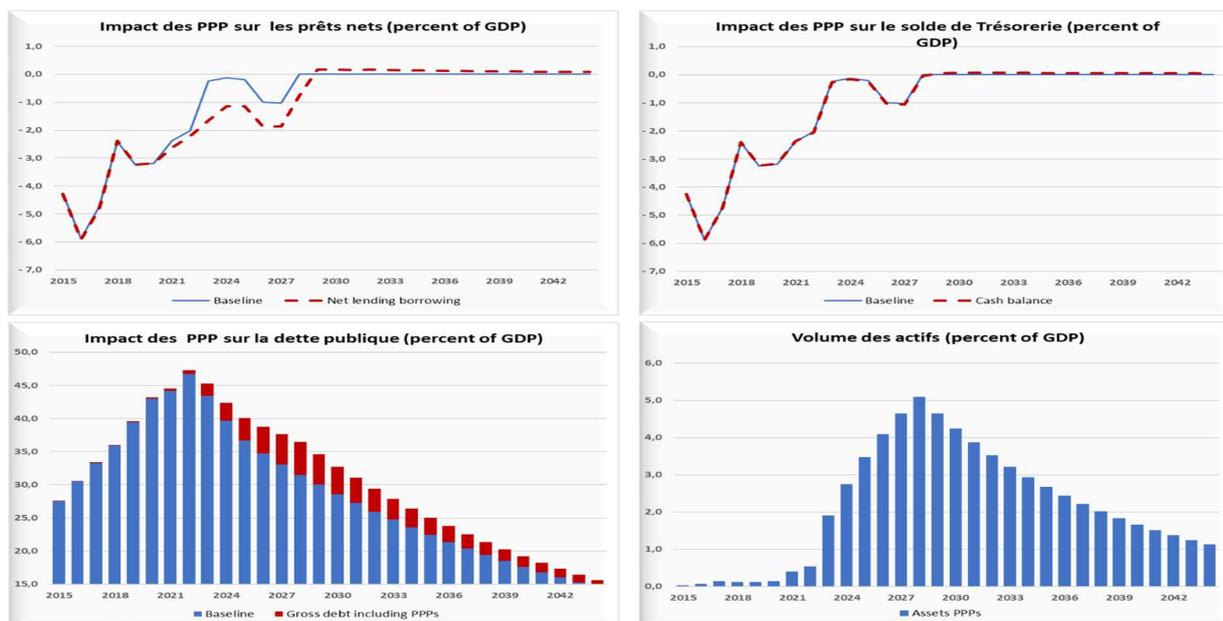
Tableau 22: Récapitulatif des passifs conditionnels des projets résiliés au cours des cinq (05) dernières années

N°	Libellé du Projet	Nature de l'engagement du Partenaire Public	Montant du Passif
1	Projet de financement, conception construction exploitation et maintenance d'un pipeline des produits pétroliers Limbe-Douala-Edéa-Yaoundé	Le Partenaire Public aura à indemniser partiellement le partenaire privé du fait de la résiliation du contrat	Évaluation à réaliser
2	Projet de Financement de Construction d'exploitation et de maintenance du Marché Congo à Douala	Le Partenaire Public payerait la garantie sur le prêt bancaire du Partenaire Privé et rembourserait au partenaire privé la valeur résiduelle des investissements déjà réalisés (ceux-ci restent à évaluer)	Évaluation à réaliser
3	Projet de Réhabilitation du Laboratoire Central de L'Hôpital Général de Yaoundé	L'Hôpital Général de Yaoundé aura à payer à NUMELEC la valeur des investissements réalisés	Évaluation à réaliser
4	Projet de réhabilitation de l'immeuble CNPS situé à l'Avenue Charles De Gaulle à Douala	La CNPS aura à payer à FINANCIA PROPERTIES la valeur des investissements réalisés	Évaluation à réaliser
5	Transport urbain de masse dans la ville de Yaoundé	Arriérés de la subvention d'équilibre à payer par l'État	2 milliards

Source : CARPA

4.3. Analyse des résultats de PFRAM : Impacts des PPP sur les finances publiques

Graphique 5 : Impact des PPP sur les finances publiques - 2023



Source : PFRAM

a. Impact sur la capacité ou besoin de financement

Le portefeuille des projets PPP devrait contribuer à aggraver la situation du besoin de financement de l'Etat en moyenne de 3,4% du PIB sur les trois prochaines années (2024-2026). Le besoin de financement supplémentaire induit par les PPP devrait atteindre 5% du PIB en 2026, partant de 0,5% du PIB en 2022. Cette contribution des PPP pourrait faire passer l'endettement global incluant les PPP, de 47,3% en 2022 à 38,8% en 2026, niveau certes en baisse en raison des projections de réduction de la dette publique de l'Etat, mais incluant une contribution positive des PPP à la dette de 3% en moyenne.

b. Impact sur le solde de trésorerie

L'analyse de l'impact des projets PPP sur le solde de trésorerie de l'Etat, indique un impact limité en raison du fait que neuf (09) parmi les onze (11) projets du portefeuille de projets suivis par le CARPA sont des projets de type concessif, induisant des charges limitées pour la partie publique tout au long de la durée de vie du projet. Cet impact moyen sur le solde de trésorerie est évalué à 0,04% du PIB sur la période 2023-2026.

c. Impact sur la dette publique

La contribution des PPP à la dette publique sur la période 2023-2026 est évaluée en moyenne à 3%, (hormis le projet d'aménagement hydroélectrique de Nachtigal et les projets du PAK) en passant de 1,9% en 2023 pour atteindre 4% en 2026. Sur la même période, les actifs accumulés par l'Etat s'élèvent en moyenne à 3,1% du PIB. Cependant, afin d'analyser la situation bilancielle nette de l'Etat, une évaluation des passifs et des actifs générés par les projets PPP permettra d'obtenir une situation bilancielle annuelle nette plus complète.

d. Volume des passifs fermes générés par le portefeuille des projets PPP

S'agissant des coûts directs du portefeuille des projets PPP régis par la loi de 2006 (hors charges fiscales), il est globalement maîtrisé à moyen terme. Cette analyse ne prend pas en compte la

disponibilité de l'espace budgétaire de l'Etat pour prendre en charge ces coûts directs ainsi que les charges fiscales liées, portés par trois projets. Il s'agit du (i) projet de conception, financement, construction et exploitation des quatorze (14) postes de péages, (ii) du projet de financement, conception, construction partielles et exploitation de l'autoroute Kribi-Lolabé, et (iii) du projet de construction d'un système de Couverture Santé Universelle (CSU). Concernant ces projets, l'Etat est appelé à prendre en charge des loyers dont le coût global est estimé à 154 milliards sur 20 ans pour le premier, 408 Milliards sur 30 ans pour le second, et pour le troisième, les cotisations des populations dites « indigentes ». Le montant de ces dernières, actuellement estimé à 1,5 milliards par an, n'est pas bien maîtrisé. Eu égard cette réserve, la déclinaison jusqu'en 2026 des loyers annuels relatifs auxdits projets est présentée ci-dessous.

Tableau 23: Passifs fermes de l'Etat dans le portefeuille de projets PPP (Millions)

Projets	2023	2024	2025	2026
Projet des quatorze (14) postes de péages	2 847	7 931	9 171	9 293
Projet de l'autoroute Kribi-Lolabé	15 247,5	15 247,5	15 247,5	15 247,5
Projet du système de Couverture Santé Universelle (CSU)	3 643	1 500	1 500	1 500

Source : Contrats

e. Volume des passifs conditionnels générés par le portefeuille des projets PPP.

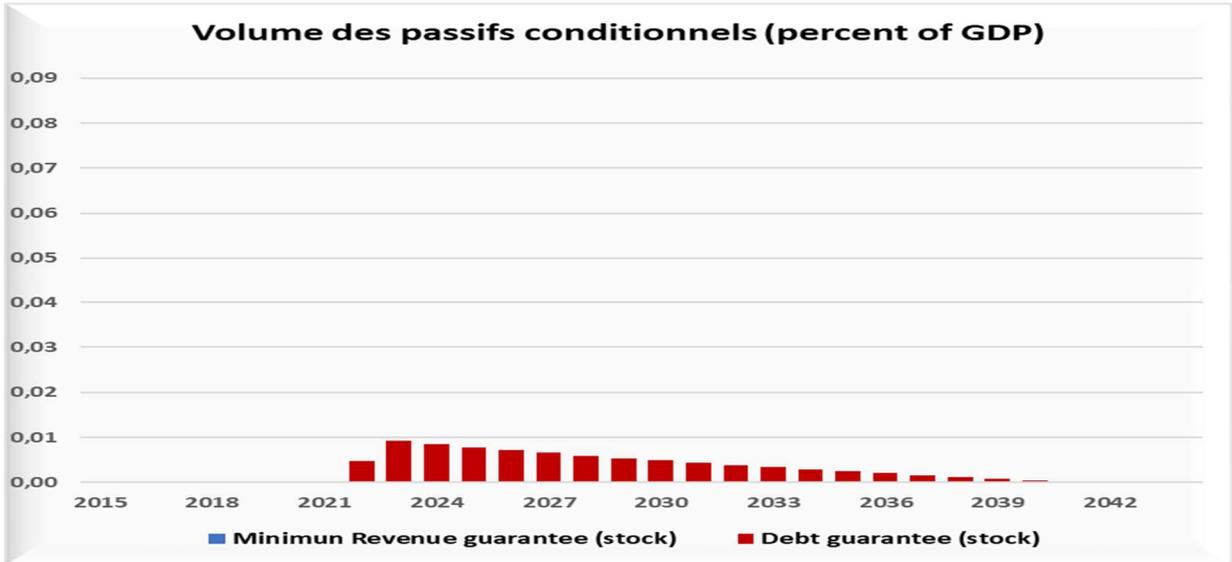
Les passifs conditionnels générés par les contrats de partenariat public privé en cours d'exécution au Cameroun présentent un profil relativement élevé sur la période 2023-2026 (en moyenne 0,01% du PIB). Lesquels devraient observer une tendance baissière après 2027, sous l'hypothèse de la stabilité des contrats et du portefeuille.

Ces passifs conditionnels estimés pour les trois prochaines années sont principalement liés aux dettes garanties du projet de conception, financement, construction, et exploitation des quatorze (14) postes de péages, à ce jour en phase de construction.

Il est à relever qu'aucun des projets se rapportant à la loi fixant régime général des contrats de partenariat ne sont porteur d'une clause de revenue minimum garanti, laquelle correspond à une garantie de dette.

Les autres projets du portefeuille des PPP sont également porteurs de passifs conditionnels. Il s'agit principalement des passifs conditionnels inhérents aux risques conservés par la partie publique et pour lesquels une évaluation de la probabilité de survenance et de l'impact budgétaire potentiel sont présentés

Graphique 6 : Structure des passifs conditionnels du portefeuille des projets PPP, Loi 2006



Source : PFRAM.

CHAPITRE 5 : AUTRES RISQUES SPECIFIQUES

Dans le cadre de cette deuxième édition, les autres risques spécifiques aussi bien les litiges et le contentieux suivis par la Division des Affaires Juridiques du MINFI, les risques liés aux catastrophes naturelles suivi par le MINEPDED et le MINEPAT, les risques liés à la mobilisation des recettes douanière suivis par le MINFI, les risques liés à la mobilisation des recettes fiscales suivis par le MINFI et les risques liés à la mobilisation des appuis budgétaires suivis par le MINFI et le MINEPAT.

5.1. Risques de litiges et de contentieux

En vertu de la compétence dévolue dans le suivi et l'exécution des décisions de justice concernant l'État, le Ministère des Finances assure la prise en charge financière des condamnations juridictionnelles rendues exclusivement contre l'État. Cette prise en charge financière ne s'étend donc pas aux condamnations juridictionnelles contre les entreprises publiques, les établissements publics administratifs, et collectivités territoriales décentralisées, en raison de la personnalité juridique et de l'autonomie financière de ces entités.

Tableau 24 : Risques liés aux litiges et contentieux

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
6.1.1.	<i>Dépassement de la provision budgétaire dédiée à la prise en charge des décisions de justice rendues contre l'État par les juridictions nationales</i>	L'augmentation graduelle des intérêts de retards attachés au montant principal de la condamnation juridictionnelle rendue contre l'État	Élevé	Élevé
6.1.2.	<i>Dépassement de la provision budgétaire dédiée à la prise en charge des décisions de justice rendues contre l'État par les juridictions supranationales</i>	L'augmentation graduelle des intérêts de retards attachés au montant principal de la condamnation juridictionnelle rendue contre l'État	Élevé	Élevé
6.1.3.	<i>Dépassement de la provision budgétaire dédiée à la prise en charge des décisions rendues contre l'État par les instances arbitrales</i>	L'augmentation des intérêts de retards attachés au montant principal de la condamnation arbitrale rendue contre l'État	Élevé	Élevé

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible ■ Risque Moyen ■ Risque Fort ■

5.1.1. Analyse des risques de litiges et contentieux :

- en l'espèce, le risque budgétaire résulte de l'écart entre la quotité inférieure de la provision allouée pour le règlement des condamnations juridictionnelles contre de l'État d'une part, et le montant élevé des sommes à verser au profit des requérants d'autre part ;
- concernant spécifiquement l'État, les condamnations susmentionnées génèrent des risques dont l'incidence est de rompre l'équilibre budgétaire entre les recettes projetées

et les dépenses résultant du montant principal à payer consécutivement aux décisions de justice ;

- le risque susmentionné est accru par les intérêts de retard attachés au montant principal de la créance juridictionnelle due par l'État ;
- quantitativement, au titre de l'année 2023, pour un total de 549 procédures juridictionnelles, le montant des condamnations contre l'État est **16 859 709 740**. Pour la défense des intérêts de l'Etat en justice, le MINFI a signé au cours de cette année 38 conventions pour un montant cumulé **1 600 333 456**. Il est à préciser que les procédures d'arbitrage sont les plus onéreuses, avec les frais de procédures et surtout les honoraires des cabinets d'avocats étrangers.
- le risque budgétaire lié aux litiges et contentieux fait l'objet d'études permanentes à la Division des Affaires Juridiques du Ministère des Finances. Ces réflexions se font notamment à travers la plateforme du suivi du contentieux, créé au sein du Ministère des Finances. La plateforme s'est réunie au deuxième trimestre et les travaux avaient pour thème : « **Le Ministère des Finances face aux enjeux de la défense de ses intérêts en justice** ». Cette plateforme regroupe toutes les structures du MINFI en charge du suivi du contentieux. Dans le même sillage, un séminaire de formation a été organisé sur le thème « **la responsabilité de l'Administration et celle de son agent ainsi que la défense des intérêts du MINFI devant la juridiction Administrative** ».

5.1.2. Gestion préventive du risque :

1 -/ mesures préconisées au plan organique : pour éviter que l'État soit condamné à payer des montants mirobolants, il convient de s'assurer que ses représentants ont les compétences requises (profil, aptitudes probantes, et formations spécialisées au suivi des procédures juridictionnelles internes et supranationales) pour assurer efficacement la défense des intérêts publics lors des audiences devant les juridictions nationales et supranationales ;

2-/ mesures préconisées au plan procédural : pour éviter que le Trésor public ne décaisse des montants élevés au terme des procédures juridictionnelles, il convient de privilégier les procédures transactionnelles avec le requérant afin d'éteindre l'action publique et économiser les deniers publics. La prise en charge de ces protocoles transactionnels devrait se faire dans des délais raisonnables pour éviter d'éventuels recours contentieux qui coûterait plus cher à l'Etat.

3-/ Il serait également indiqué de réfléchir sur un mécanisme pérenne de financement du suivi des procédures contentieuses, afin de garantir la crédibilité des engagements du MINFI et de préserver les intérêts de l'Etat en assurant la bonne collaboration avec les Conseils.

5.1.3. Gestion curative du risque:

1-/ mesures préconisées au plan budgétaire : pour éviter que les intérêts de retards attachés à l'inexécution des décisions de justice ne dépassent le montant principal des condamnations, il convient :

- **pour l'année N :** de centraliser des données relatives aux condamnations pécuniaires prononcées contre l'Etat et, entre septembre et octobre, transmettre ces données à la Direction Générale du Budget, pour budgétisation ;

- **pour l'année N+1 et suivantes** : prendre en charge des condamnations budgétisées, fondée sur les estimations transmises à la Direction Générale du Budget par la Division des Affaires Juridiques du MINFI

2-/mesures préconisées au plan comptable : il convient de procéder à l'apurement de toutes les condamnations contre l'État, en sommant les créances internes transmises par la DAJ, et les créances supranationales transmises par les représentations diplomatiques et consulaires de la République du Cameroun. Cet exercice permettrait à l'Etat du Cameroun d'éviter des pénalités dues au non-paiement ou au paiement tardif de ces créances.

5.2. Risques liés aux catastrophes naturelles

IDENTIFICATION DES RISQUES	DESCRIPTION DU RISQUE (Définition)	PROBABILITE	IMPACT BUDGETAIRE
Glissement de terrain	Déplacement généralement lent sur une pente, le long d'une surface de rupture identifiable, d'une masse de terrain cohérente, de volume et d'épaisseur variables.	FORT	MOYEN
Eboulement de terrain	Descente d'une masse de terre sur une pente de manière plus ou moins continue, pouvant causer de graves impacts humains, matériels et environnementaux.	FORT	FORT
Coulées de boues	Coulées très rapides de débris partiellement ou complètement fluidisés par l'ajout de quantité importantes d'eau à la matière. Elle peut se déplacer jusqu'à 80KM/h en fonction de la constance et des matériaux qui la composent.	MOYEN	FORT
Attaques de pachydermes	Des pachydermes (éléphants, Hippopotames) qui sortent de leur milieu de vie habituel à la recherche de la nourriture et causent de nombreux dégâts parfois accompagnés de mort d'hommes.	FAIBLE	MOYEN
Vents violents	Un vent est en général affirmé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80km/h en vent moyen et 100Km/h en rafale à l'intérieur des terres. Ce seuil varie selon les régions.	MOYEN	MOYEN
Tsunami	Onde océanique provoquée par un séisme ou une éruption volcanique provoquant d'énormes vagues sur les côtes.	FAIBLE	FORT
Emanations de gaz	Gaz carbonique accumulé au fond des lacs qui s'échappe et intoxique les hommes et les animaux qui meurent par asphyxie.	FAIBLE	FORT
Invasion des oiseaux granivores	Des oiseaux qui se déplacent par milliers d'individus et qui dévastent les champs de maïs, de mil et de sorgho.	MOYEN	MOYEN
Invasion des criquets	Des essaims de criquets qui envahissent les plantations et détruisent les cultures.	MOYEN	MOYEN
Sècheresse	Phénomène climatique qui se caractérise par des niveaux anormalement bas d'eau dans le sol, les cours d'eau, les lacs et les nappes phréatiques.	FORT	FORT
Eruption volcanique	Phénomène géologique caractérisé par l'émission par un volcan, de laves ou de téphras accompagnés de gaz volcanique, parfois de manière explosive.	FAIBLE	FORT
Erosion	Action par laquelle divers éléments constituant les horizons superficiels de la couverture pédologique sont enlevés par le vent, la pluie, la rivière, les glaciers, la mer.	MOYEN	MOYEN
Invasion des chenilles	Des essaims de chenilles qui envahissent les plantations et détruisent les cultures.	FAIBLE	MOYEN
Inondations	Débordement d'eau qui submerge les terrains environnants suite à des fortes pluies	FORT	FORT
Tremblement de terre	Secousse du sol résultant de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches ou les fracturations des roches en profondeur.	FAIBLE	FORT
Foudre	Décharge électrique qui se produit par temps d'orage entre deux nuages ou entre un nuage et le sol avec un éclair et une détonation	FAIBLE	FAIBLE

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible ■ Risque Moyen ■ Risque Fort ■

Les catastrophes naturelles surviennent très souvent de manière imprévisible (inondations, mouvements de masse de terrain) ou de façon progressive (sècheresse). Elles ont parfois un lien

très étroit avec les variations climatiques. Au rang des catastrophes naturelles auxquelles le Cameroun a eu à faire face, on dénombre entre autres : les inondations, les glissements de terrains, les éboulements, les coulées de boues, les émanations de gaz, la sécheresse, les épidémies, ou encore des invasions d'insectes. Toutes les catastrophes sus énumérées ont des conséquences désastreuses qui affectent négativement le développement du pays et le budget de l'Etat, à travers notamment les pertes en vies humaines, des dégâts matériels avec un coût financier considérable et la destruction de l'environnement.

5.2.1. Identification des risques liés aux catastrophes naturelles et impacts

Les risques majeurs liés aux catastrophes naturelles identifiées dans cette section concernent l'inondation et l'éboulement, les effondrements d'immeubles, ainsi que les éruptions de gaz toxiques. Ces risques ont généralement des impacts sur le budget de l'Etat.

A. Risque lié à l'inondation et l'éboulement

Plusieurs facteurs supplémentaires contribuent à la survenance des inondations notamment l'urbanisation rapide et mal planifiée, le déboisement, l'industrialisation urbaine qui entraînent le ruissellement ainsi que le ravinement et l'encombrement des drains. Cette situation est favorisée par l'ignorance de la réglementation en vigueur, l'incivisme caractérisé par le non-respect des normes d'urbanisme, la corruption des services publics en charge de l'établissement des titres de propriété et la tolérance administrative.

Dans la partie septentrionale du pays, les lachures d'eau des barrages de retenue et surtout l'extension du lit majeur des grandes rivières du fait de la dégradation rapide des berges, ainsi que la présence des plaines inondables exposent dangereusement les habitations aux inondations. Avec le changement climatique, les événements pluviométriques extrêmes deviennent plus récurrents, il pleut parfois l'équivalent d'un mois de pluies en deux ou trois jours, avec une montée de la lame d'eau dans les zones de plaine et les bas-fonds.

Les mouvements de masse de terrain affectent particulièrement les habitations édifiées en aval dans les zones à risques et parfois dans les zones régulièrement propices à la construction. Depuis l'année 2019, le Cameroun a connu une dizaine d'épisodes meurtriers de glissements de terrain, d'éboulement et de coulées de boues, notamment dans les villes de Yaoundé, de Bafoussam, de Buea et de Dschang.

Il convient de relever que les conséquences tant sur le plan humain, matériel, que budgétaire sont lourdes. En effet, le budget de l'Etat est sollicité de façon significative lors de la survenance de ces crises, pour sécuriser les sinistrés, apporter les premiers soins et l'assistance humanitaire, ainsi que pour recaser durablement les populations affectées.

B. Risques d'effondrement d'immeubles

Les effondrements d'immeubles sont devenus des phénomènes récurrents dans les grandes villes camerounaises. Les principales causes sont le non-respect des normes de construction, l'utilisation de matériaux de construction non conformes, le mauvais dosage des intrants... auxquels on pourrait ajouter l'état des sols, le non-respect des considérations techniques contenues dans les dossiers de permis de construire, les défauts de suivi et de contrôle des travaux sur les chantiers de construction. Ces phénomènes ont également des conséquences importantes sur le plan humain, matériel et budgétaire.

C. Risque lié aux éruptions de gaz toxiques

Le Cameroun a connu des émanations de gaz toxique principalement en 1984 dans le lac Monoun (région de l'Ouest) et en 1986 dans le lac Nyos (région du Nord-Ouest). Ces deux catastrophes ont causé la mort d'environ 40 et 1 700 personnes respectivement pour le Lac Monoun et le Lac Nyos. Beaucoup de bétail ont également péri lors de ces catastrophes.

le Cameroun n'était pas en effet préparé à ce type de catastrophes, d'où la nécessité d'en tirer des leçons pour s'en préserver. A ce titre, il est important d'effectuer des recherches en amont. Il s'agira en l'occurrence d'identifier tous les lacs susceptibles d'emprisonner le gaz carbonique et y installer des équipements de dégazage, accompagnés des systèmes d'Alertes Précoces (SAP).

Toujours dans le cadre de la prévention, il y aurait lieu d'activer les Comités mis en place dans le cadre des Programmes Lac Nyos et Lac Monoum, en vue de poursuivre la réflexion sur ce phénomène et prendre des mesures efficaces et pérennes, visant à assurer la poursuite et l'encadrement de la vie dans ces milieux à travers l'exploitation des opportunités qui peuvent s'offrir.

5.2.2. Gestion / Mesures d'atténuation des risques liés aux catastrophes naturelles

Les politiques de gestion des risques catastrophes sont élaborées et exécutées par le Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT) à travers la Direction de la Protection Civile (DPC). Cette instance a une envergure transversale et fait l'objet d'une synergie interministérielle. La protection civile constitue l'un des trois axes stratégiques majeurs des attributions du Ministère de l'Administration Territoriale depuis l'organisation du travail gouvernemental du 09 décembre 2011, reprises dans le décret du 23 janvier 2019. Les grands chantiers de la protection civile portent principalement sur la réforme du cadre législatif et institutionnelle de la protection civile au Cameroun, l'élaboration d'une stratégie de réduction des risques de catastrophes, la redynamisation des activités de l'Observatoire National des Risques (ONR), ainsi que la révision du Plan National de Contingence (PNC) et des Plans d'Organisation des Secours (ORSEC).

Le Plan National de Contingence (PNC) ambitionne de mettre en place une stratégie efficace de réponse aux catastrophes déclinée en actions synergiques et coordonnées. Élaboré en 2002, il a été révisé en 2006, 2011 et 2017. Cet outil est appelé à jouer un rôle de premier plan dans le processus de gestion des catastrophes. À ce titre, il permet de procéder à l'inventaire et à l'analyse des risques majeurs sur l'ensemble du territoire national, à la définition des mécanismes y afférents en matière de prévention, de préparation, de réponses et de relèvement.

Le Plan ORSEC est un instrument préparé à l'échelle des départements pour répondre efficacement à toute catastrophe qui y surviendrait. Il repose sur les principes d'anticipation, de prévision participative et de veille permanente. Étant donné que les enjeux peuvent changer, cet outil est aussi sujet à révision. Jusqu'en 2022, 21 Plans ORSEC étaient élaborés au Cameroun. Au plan organisationnel, trois principaux organes de coordination existent même s'ils ne sont pas tous fonctionnels : le Conseil National de la Protection Civile (CNPC) qui est un organe consultatif placé sous la coordination du Secrétaire Général de la Présidence de la République, l'Observatoire National des Risques (ONR) et la Plate-forme Nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes (PN2RC). Au niveau opérationnel, les Cellules de Veille Sécuritaire, sont les instances chargées de mettre en œuvre les mesures de Protection Civile.

Au plan législatif, la loi n°86/016 du 06 décembre 1986 portant réorganisation générale de la protection civile au Cameroun, la loi n°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre sur la gestion de l'environnement au Cameroun et celle du 21 avril 2004 et portant le n°2004/003 régissant l'urbanisme sont les plus pertinentes. Du point de vue réglementaire, de la panoplie des textes qui existent, on retiendra : le décret n°96/054 du 12 mars 1996 fixant la composition et les attributions du Conseil National de la Protection civile ; le décret n°98/031 du 09 mars 1998 portant organisation des plans d'urgence et de secours en cas de catastrophe ou de risque majeur.

5.3. Risques budgétaires liés à la mobilisation des recettes douanières

Les finances publiques sont exposées à des risques budgétaires qui peuvent se traduire par un écart entre les prévisions de recettes et leurs réalisations effectives en fin d'exercice budgétaire. Dans le cadre spécifique des recettes douanières, cette situation peut survenir à la suite de plusieurs types de chocs potentiels. Dans la catégorisation internationale des risques budgétaires, les risques liés à la mobilisation des recettes douanières, fiscales et des appuis budgétaires sont classés parmi les risques budgétaires spécifiques.

Tableau 25 : Risques liés à la mobilisation des recettes douanières

Identification du risque	Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
		(Faible-moyen-élevé*)	
Risque lié au taux de croissance	Risque de variation sensible et à la baisse du taux de croissance par rapport au taux de croissance anticipé	Faible	Faible
Risque lié aux prévisions	Risque de prévisions trop optimistes des recettes douanières	Faible	Faible
Risque lié à la dépense fiscale	Risque lié à l'impact de dépense fiscale sur la mobilisation des recettes douanières	Faible	Moyen
Risques liés aux hydrocarbures	-Risque de variation sensible des volumes importés et/ou exportés. -Risque de non-paiement de la dette de certains marketeurs ou de la SONARA	Faible	Moyen
Risques sanitaires	Risque d'apparition des épidémies ou pandémies pouvant modifier de manière sensible le volume d'échanges entre le Cameroun et l'Extérieur	Faible	Moyen
Risques sécuritaires	Risque lié à la survenance d'une crise sécuritaire dans certaines régions frontalières du pays	Faible	Faible
Risques géopolitiques	Risque lié à la survenance d'une crise géopolitique dans un ou plusieurs pays entretenant des relations commerciales importantes avec le pays	Faible	Moyen

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible Risque Moyen Risque Fort

Dans l'historique des prévisions et des réalisations en matière de recettes douanières, la Direction Générale des Douanes a plus souvent alterné entre les écarts positifs et négatifs. Le tableau ci-après recense l'ensemble des prévisions et des réalisations entre 2005 et 2021.

Tableau 26 : Évolution des recettes douanières entre 2005 et 2021 (en milliards)

ANNEES	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Taux de réalisation (2)/(1)	Variations absolues (2)-(1)	Variations relatives
--------	----------------	------------------	-----------------------------	-----------------------------	----------------------

2005	354,0	346,7	97,9%	-7,3	-2,1%
2006	375,0	375,4	100,1%	0,4	0,1%
2007	411,0	401,3	97,6%	-9,7	-2,4%
2008	435,0	443,5	101,9%	8,5	1,9%
2009	468,0	466,9	99,8%	-1,1	-0,2%
2010	499,0	503,5	100,9%	4,5	0,9%
2011	550,0	545,3	99,1%	-4,7	-0,9%
2012	550,0	595,5	108,3%	45,5	8,3%
2013	638,0	597,4	93,6%	-40,6	-6,4%
2014	638,0	700,2	109,7%	62,2	9,7%
2015	692,7	678,1	97,9%	-14,6	-2,1%
2016	752,1	683,8	90,9%	-68,3	-9,1%
2017	800,1	732,7	91,6%	-67,4	-8,4%
2018	800,0	803,2	100,4%	3,2	0,4%
2019	850,0	840,0	98,8%	-10,0	-1,2%
2020	650,0	707,8	108,9%	57,8	8,9%
2021	804,7	852,3	105,9%	47,6	5,9%
2022	863,9	898,4	104,0%	34,5	4,0%

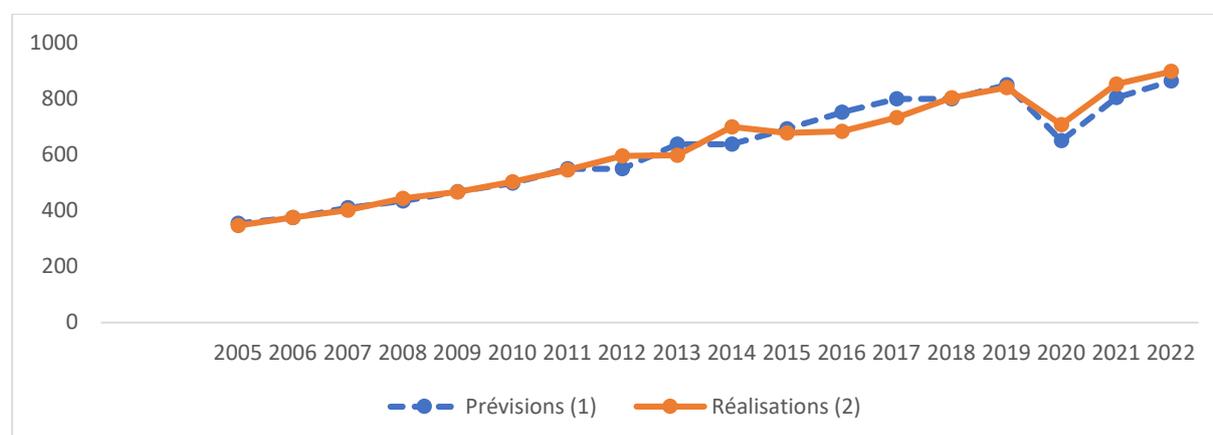
Source : DGD

On peut observer à partir de ce tableau que le taux de réalisation le plus bas (90,9%) de la Direction Générale des Douanes date de 2016, correspondant à un écart absolu de -68,3 milliards . Cet écart record peut s'expliquer par plusieurs raisons : (i) La ratification des accords de partenariat économique en 2016 ; (ii) La baisse des cours du pétrole et des autres matières premières sur le marché international en 2015 qui a ralenti le niveau de croissance du pays ; (iii) Le début de la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en 2016.

La baisse des cours du pétrole et des autres matières premières constitue un risque macroéconomique important car elle a un impact négatif sur le taux de croissance, ce qui réduit de manière significative les importations du pays et donc les recettes douanières. Il s'agit dès lors d'un **risque macroéconomique** dont la probabilité de survenance est faible (pas d'observation d'un écart significatif du taux de croissance sur les 10 années précédentes). De manière générale, tout choc pouvant impacter négativement le taux de croissance anticipé du pays représente un risque pour les recettes douanières. En effet, les projections de recettes s'appuient essentiellement sur le taux de croissance du PIB nominal.

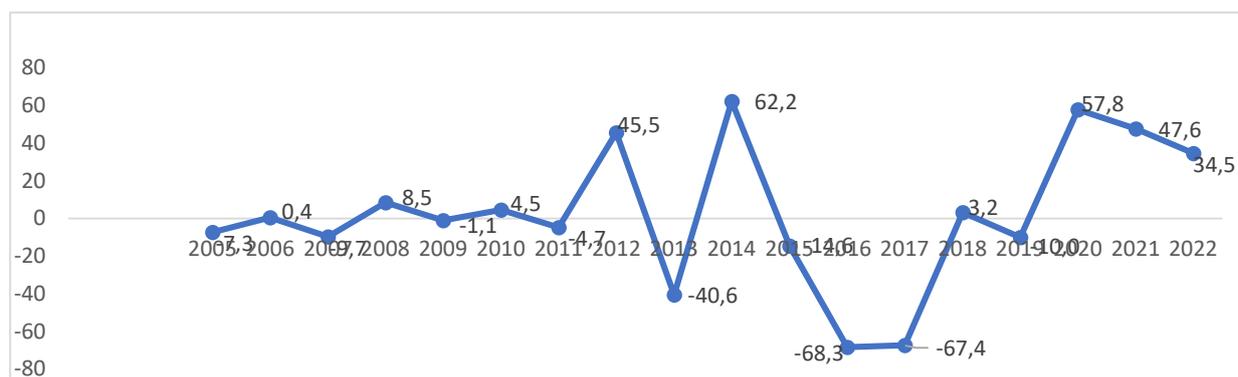
Les courbes ci-dessous (cf. graphiques 1 et 2) nous présentent l'évolution des prévisions et des réalisations des recettes douanières ainsi que l'évolution des écarts entre les réalisations de la Direction Générale des Douanes et les prévisions de recettes entre 2005 et 2022.

Graphique 7 : Évolution des prévisions et des réalisations des recettes douanières entre 2005 et 2022.



Source : DGD

Graphique 8 : Évolution des écarts absolus entre les réalisations effectives et les prévisions de recettes douanières de 2005 à 2021 (En milliards).



Source : DGD

On remarque à partir du graphique 2 que les écarts entre 2005 et 2022 varient en dents de scie. Toutefois, on remarque la période 2015-2017, marquée par une succession de sous-performance de la Direction Générale des douanes par rapport aux prévisions de recettes suite à un pique de performance observé en 2014 avec un surplus de 62,2 milliards de franc CFA. Il est important de souligner que le graphique 1 montre que les réalisations épousent assez bien les prévisions. Les écarts ayant pu impacter significativement les prévisions de l'État se situent entre 2016 et 2017 (-68,3 milliards et -67,4 milliards respectivement). Ces défauts remarquables font suite à une sous-performance également observée en 2015 mais ne sont très probablement pas attribuables à des prévisions trop optimistes des recettes, mais plutôt à des chocs macroéconomiques et sécuritaires. Néanmoins, les prévisions trop optimistes des recettes douanières constituent un **risque institutionnel** pour les recettes douanières.

Gestion / Mesures d'atténuation

- Le rendement fiscal des mesures nouvelles inscrites dans la LF 2021 notamment celles relatives au prélèvement du Droit d'Accises à l'importation de certaines marchandises ;
- La bonne tenue du contentieux douanier, matérialisée par la nette augmentation des droits compromis et éludés de 13,1 milliards en 2021 contre 9,9 milliards en 2020, soit une hausse de 32,2% ;
- Les évaluations effectuées indiquent un taux de réduction des restes à recouvrer (RAR) de 22,1% en 2021 contre 13,5% en 2020, soit une amélioration de 8,6 points ;
- La taxation modérée des produits destinés à l'exportation, afin de renforcer leur compétitivité et l'équilibre de la balance des paiements ;
- Le renforcement des mesures de contrôle des opérations financières du commerce extérieur en rapport avec l'activité douanière.

Par ailleurs, les risques liés aux hydrocarbures concernent principalement la non atteinte des volumes de production, des volumes d'exportation, des volumes d'importation et des niveaux des prix. Les recettes douanières issues des opérations sur les hydrocarbures au Cameroun représentent une part significative des recettes globales (plus de 10%). Cette proportion peut varier fortement d'une année à une autre en raison des régimes des opérations des marketeurs et de la SONARA qui bénéficient des facilités d'enlèvement à l'importation et qui, de ce fait, payent les droits et taxes à postériori. Les risques liés aux variations de volumes importés ou exportés ou des prix peuvent donc certes impacter les recettes douanières, mais l'impact serait moyen ou faible. Le principal risque concerne donc le paiement de la dette des marketeurs et de la SONARA. L'incendie de la SONARA en 2019 a mis cette structure dans l'incapacité de

payer ses dettes douanières, mettant la DGD en attente et l'exposant de ce fait aux risques de non atteinte des objectifs fixés.

En ce qui concerne les dépenses fiscales, il y a lieu de relever d'emblée que la dépense fiscale peut se définir comme un ensemble de mesures dérogatoires au régime de droit commun qui occasionnent des pertes de recettes pour l'État, dans le but de susciter un comportement économique particulier de la part des contribuables, ou de subventionner certains groupes sociaux.

Au plan douanier, elle prend les différentes formes suivantes : exonérations, taux réduits, franchises et autres abattements de droits et taxes de douane.

Il convient également de relever que la genèse d'un projet sur l'évaluation des dépenses fiscales trouve son essence dans l'efficacité et la rationalisation ces dépenses. En raison du fait qu'elles engendrent un manque à gagner important pour le budget de l'État, il serait judicieux d'interroger la pertinence ou l'atteinte des objectifs escomptés par ces mesures dérogatoires.

A titre d'exemple, la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre le Cameroun et l'Union Européenne au 31 décembre 2021 présente un montant de dépense fiscale évalué à 15,7 milliards contre 9,6 milliards en 2020 soit une hausse de 6,1 milliards en valeur absolue et 64% en valeur relative.

De même, l'on relève l'accroissement du champ de la dépense fiscale engendrée par la mise en œuvre des facilités fiscales et douanières concédées aux entreprises agréées au régime de la Loi n°2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun.

Mesure d'atténuation

- La rationalisation et la maîtrise de la dépense fiscale à travers notamment l'optimisation de la collaboration entre la Direction Générale des Douanes et la Direction Générale des Impôts dans le cadre de l'évaluation de la dépense fiscale pour chaque exercice.

Sur le plan sanitaire, la pandémie de la COVID-19 a démarré officiellement au Cameroun le 6 mars 2020. Comme la plupart des pays du monde, le Cameroun a pris des mesures pour s'adapter aux chocs causés par cette pandémie. En effet, les restrictions adoptées par la plupart des pays du monde ont eu entre autres un impact direct sur la mobilisation des recettes douanières. L'objectif annuel initial de recettes assigné à la Direction Générale des Douanes était de 859,2 milliards. Il a été ramené à 650,0 milliards pour tenir compte des effets de la crise sanitaire liés à la COVID-19. Ce nouvel objectif était donc en baisse de 24,35% (-209,2 milliards) par rapport aux prévisions initiales de 2020. Au cours de cette année, l'Administration des Douanes a mobilisé un montant global de recettes budgétaires de 707,8 milliards. On peut donc estimer que l'impact de la pandémie de covid19 sur les recettes douanières en 2020 (Toute chose égale par ailleurs) est de l'ordre de 17,62% sur les prévisions initiales. Les risques sanitaires constituent donc des risques budgétaires pouvant impacter la mobilisation de recettes douanières. Toutefois, la probabilité de survenance d'une épidémie susceptible d'impacter significativement les recettes douanières est faible.

Mesures d'atténuation :

- L'admission en exonération totale des droits et taxes de douane en faveur des produits et équipements objets des marchés spéciaux de lutte contre la pandémie de la COVID-19 ;

- La réduction des contacts physiques entre le Service et les usagers par l'accélération du processus de dématérialisation des procédures à travers notamment la mise en service et le déploiement du Système d'information Douanier CAMCIS (Cameroon Customs Information System) ;
- La généralisation de la politique de paiement des droits et taxes de douane par des moyens électroniques qui participe à la réduction des contacts physiques.

Sur le plan sécuritaire, l'insécurité dans une zone du pays peut réduire significativement les échanges avec les pays voisins de cette zone et de fait impacter les recettes douanières. De même, une crise sécuritaire dans un pays voisin peut avoir les mêmes conséquences comme cela a été le cas avec la crise Centrafricaine. La survenance inattendue d'une telle crise est un risque douanier peu probable (probabilité inférieure à 5%) comme ce fut par exemple le cas en 2016 avec l'avènement de la crise anglophone, mais son impact sur les recettes est fonction de la zone de trouble et du volume des échanges avec les pays voisins concernés.

Mesures d'atténuation :

- Mise en œuvre de la mission de participation à la sécurité nationale dévolue à l'Administration des Douanes ;
- Intensification des mesures de lutte contre la fraude commerciale et les grands trafics illicites à travers notamment le renforcement de la police du rayon des douanes, la poursuite du déploiement de l'opération Halte au Commerce Illicite (HALCOMI) sur l'ensemble du territoire, l'usage de l'application COSMOS relative au contrôle du statut douanier des véhicules importés au Cameroun, l'acquisition de matériels et moyens de détection et d'interception au profit des équipes opérationnelles, le développement du renseignement, tout ceci conduisant à des saisies de marchandises de fraude, de produits illicites et surtout de marchandises stratégiques ;
- Exploitation des bases de données de l'I24/7 (base de données criminelle d'INTERPOL) et du CEN (réseau douanier de lutte contre la fraude gérée par l'Organisation Mondiale des Douanes) ;
- L'article seizième de la loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 consacre un régime fiscal incitatif en guise de soutien à la reconstruction et au développement des Zones Économiquement Sinistrées (ZES).

Sur le plan géopolitique, l'activité douanière au cours des quatre premiers mois de l'année 2022 s'est déroulée dans un contexte de baisse drastique des activités à la porte induite par la hausse du baril de pétrole ainsi que le coût du fret, accentuée par une poussée inflationniste à l'échelle mondiale et la crise ukrainienne.

A titre d'exemple, sur la base des données de la DGD, l'on peut citer la baisse :

- Du nombre de manifestes aux ports de Douala et Kribi (-3,1%) ;
- Des titres de transport déclarés pour la mise à la consommation (-7,7%) et des conteneurs à l'entrée (-10,2%) ;
- Des performances dans l'ensemble des secteurs de douane.

Toutes ces baisses de performances ont un effet direct sur la mobilisation des recettes. Les risques géopolitiques constituent donc un risque budgétaire en matière de mobilisation des recettes douanières. La fermeture des frontières par des pays voisins est également un risque

géopolitique qui a un impact direct sur les recettes douanières. Cela a déjà été observé avec des pays voisins du Cameroun que sont le Gabon et la Guinée Équatoriale.

Mesures d'atténuation :

- Instauration d'un abattement exceptionnel de 80% du montant du fret en guise d'accompagnement des importations de marchandises, afin d'atténuer l'impact de l'augmentation généralisée du coût du transport des marchandises.

5.4. Risques budgétaires liés à la mobilisation fiscale

Tableau 27 : Risques budgétaires liés à la mobilisation des recettes fiscale s

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
1	<i>Risque sanitaire</i>	Risque d'apparition d'épidémies ou de pandémies susceptibles d'entraîner une baisse des recettes fiscales consécutives aux possibles mesures de mitigation pouvant être prises par le gouvernement	Faible	Faible
2	<i>Risques liés à la mobilisation des recettes propres</i>	Évènement susceptible d'empêcher la Direction Générale des Impôts d'atteindre l'objectif Loi de finances	Moyen	Élevé
3	<i>Risques sécuritaires liés à la mobilisation des recettes propres</i>	Évènement qui peut constituer un obstacle à la mobilisation des recettes par la Direction Générale des Impôts	Moyen	Élevé
4	<i>Risques liés aux catastrophes sur la mobilisation des recettes propres</i>	Évènement pouvant entraver la mobilisation des recettes escomptée par la Direction Générale des Impôts	Moyen	Moyen
5	<i>Risque lié à la dépense fiscale</i>	Évènement lié à l'efficacité de la rationalisation de la dépense fiscale en vue de sa contribution dans les ressources propres de l'État	Moyen	Moyen

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible  Risque Moyen  Risque Fort 

5.4.1. Risques sanitaires

La Direction générale des impôts n'est pas directement concernée par les risques sanitaires. Toutefois, la survenance d'une épidémie ou d'une pandémie similaire à la *covid 19* pourrait directement impacter ses activités de mobilisation des recettes fiscales. L'éventualité de survenance d'une autre épidémie pourrait dévier les projections des recettes fiscales initiales et se constituer en risque budgétaire. Il n'est pas superflu de rappeler que dans le cadre de la pandémie de *covid 19*, une batterie de mesures avaient été prises par le gouvernement, à savoir :

- l'instauration des congés techniques du personnel non essentiel du fait de la baisse conjoncturelle d'activités en vue de limiter les cas de contamination ;
- la suspension des contrôles fiscaux et d'une manière générale de toutes les interventions surplace au sein de l'entreprise menées par l'administration fiscale ;
- le report du délai de dépôt des Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF) sans pénalités en cas d'acquittement du solde correspondant ;

- l'octroi de moratoires et de différés de paiement aux entreprises directement affectées par la pandémie, suspendant les mesures de recouvrement forcé à l'encontre de celles-ci ;
- le soutien à la trésorerie des entreprises à travers l'allocation d'une enveloppe spéciale d'un montant défini par le gouvernement, pour l'apurement des stocks de crédits de TVA en attente de remboursement ;
- le report du délai de paiement de certains impôts comme la taxe foncière pour l'exercice 2020 ;
- la déductibilité totale pour la détermination de l'impôt sur les sociétés des dons et libéralités consentis par les entreprises pour la lutte contre la pandémie;
- l'exonération de la Taxe de séjour dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration pour une période définie par le gouvernement ;
- l'exonération de l'impôt libératoire et de la taxe de stationnement pour les taxis et motos taxis, ainsi que de la taxe à l'essieu pour une période définie par le gouvernement.

La possibilité de survenance d'une pandémie constitue dès lors un risque budgétaire susceptible d'affecter négativement la mobilisation des recettes fiscales, compte tenu des mesures correctives pouvant être prises par le gouvernement en vue d'en limiter les effets.

5.4.2. Risques liés à la mobilisation des recettes propres

Les réformes réalisées par l'administration fiscale dans les domaines de la contribution au budget de l'État (*soit en moyenne 60% des recettes mobilisées*), du recouvrement des droits et taxes, de la politique fiscale ainsi que de l'administration de l'impôt lui ont permis non seulement d'atteindre les objectifs budgétaires assignés par les différentes loi de finances, mais aussi de les dépasser et ce, en dépit d'un environnement parfois peu favorable à l'instar des troubles sécuritaires dans certaines régions du pays, la chute brutale des cours du baril de pétrole, la fermeture momentanée des frontières terrestres et aériennes avec les pays voisins et du volume toujours important de la dépense fiscale.

Au regard des enjeux et défis imposés par un besoin en financement de l'État de plus en plus croissant, il sera davantage sollicité de la Direction Générale des Impôts des efforts supplémentaires. Ceci, dans un environnement de plus en plus complexe enclin à l'optimisation, la fraude et l'évasion fiscale.

L'atteinte des objectifs de la Loi de finances assignées à la Direction Générale des Impôts peut être plombée par divers risques à savoir le :

- Risque lié au recouvrement des arriérés fiscaux ;
- Risque lié à la rationalisation de la dépense fiscale ;
- Risque lié au potentiel fiscal ;
- Risque lié à l'inexactitude des déclarations ;
- Risque lié à la déclaration dans les délais ;
- Les risques informatiques et techniques.

Présentation des écarts sur la période 2014-2021

Au regard du tableau ci-dessous, les recettes fiscales non pétrolières sont passées de 1 387 milliards en 2014 à 2 299 milliards en 2022 soit prêt du double. Sur la période de référence, les taux de réalisation se sont toujours situés au-dessus de 100%.

Tableau 28 : Évolution des recettes fiscales non pétrolières (en milliards)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Objectifs	1240	1403,8	1565	1719	1912	2074	1725	1938,5	2184,8
Réalisations	1 387,1	1 588,9	1 615,6	1 790,4	1 940,9	1 947,7	1853,4	1992,5	2299
Taux de réalisation	111,9%	113,2%	103,2%	104,2%	101,5%	93,9%	107,4%	102,8	105,2

Source : MINFI/DGI & Balance de Compte Trésor (BCT)

5.4.3. Principales mesures visant à assurer l'atteinte des objectifs fixés par la loi de finances

A. La consolidation des activités de suivi des structures opérationnelles

Afin de relever le défi de la mobilisation des recettes fiscales nécessaires au financement des interventions de la puissance publique, l'Administration fiscale a développé une routine de travail adaptée à la poursuite de ses objectifs de mobilisation des recettes. Ainsi, elle a mis en place un dispositif lui permettant de faciliter le pilotage et le suivi des performances des structures opérationnelles. Ce dispositif est constitué des réunions de suivi des plans d'action (i), de suivi du rendement (ii) et des réunions mensuelles de coordination des services centraux et déconcentrés (iii).

B. La lutte contre l'optimisation, la fraude et l'évasion fiscales

La lutte contre l'optimisation, la fraude et l'évasion fiscales constitue une action permanente de l'administration fiscale et repose sur :

- l'échange (sur demande, automatique ou spontané) d'informations à but fiscal avec les juridictions fiscales auxquelles notre pays est lié par un accord conventionnel le prévoyant ;
- le recours aux technologies modernes de collecte, d'exploitation et gestion des informations à but fiscal (blockchain, big data, data mining, intelligence artificielle, etc.) ;
- la mise en œuvre des standards minima en matière de lutte contre l'évasion fiscale internationale, préconisés dans le cadre du projet Base Erosion and Profit Shifting (BEPS) ;
- l'arrimage progressif aux normes d'échange international de renseignements à des fins fiscales ;
- la mise à jour des conventions bilatérales couvertes par Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir le BEPS
- le renforcement de la répression pénale des infractions fiscales.

C. La coopération

❖ Avec les autres administrations

On peut souligner l'absence de cloisonnement entre la DGI et les autres administrations techniques à l'instar notamment de la DGD, de la DGTCFM, de la DGB, du MINMAP, de l'ARMP et la CAA. S'il est à noter que les projets de partenariats avec les administrations précédemment citées sont en cours de maturation et participent de l'optimisation de la collecte

des impôts et taxes, il convient cependant de relever que la collaboration avec la DGD apparaît comme la plus aboutie.

Ainsi, le partenariat avec la DGD permet à l'administration fiscale de :

- centraliser et d'automatiser l'échange des données sur une plateforme unique (FUSION) ;
- de mettre en œuvre un fichier unique et commun de contribuables aux deux administrations pour l'accomplissement des opérations fiscales et douanières.

❖ Avec le secteur privé

- le renforcement du dialogue entre la DGI et le secteur privé dans le cadre du Cameroon business forum (CBF) ;
- le paradigme Partenaire Fiscal Intégré (PFI).

D. La poursuite de la digitalisation de l'administration fiscale.

La vision de la DGI consiste à se transformer en une administration qui capitalise les NTIC pour accroître la mobilisation des ressources et améliorer la qualité du service rendu aux contribuables. C'est dans le cadre de l'implémentation des réformes d'administration fiscale que de nouveaux modes de paiement des impôts et taxes ont été développés et mis en production. En matière de consolidation des moyens de paiement des impôts et taxes on peut citer :

- La généralisation du télépaiement comme modalité exclusive de règlement des impôts et taxes dans les Centres de Moyennes Entreprises (CIME) ;
- Le lancement des travaux d'intégration OTP-HARMONY-CADRE en vue du déversement automatisé de la comptabilité des émissions et des paiements des impôts et taxes ;
- La consolidation des fonctionnalités de la plateforme OTP en y intégrant tous les autres moyens de paiement (Carte bancaire, GIMAC, Mobile, Paypal, web, etc) ;
- L'intégration prochaine d'une première vague d'établissements financiers (Campost, Express Union, Express Exchange, YOOME) ;
- La poursuite des travaux de réalisation de la réforme de paiement du timbre en ligne ;
- Le démarrage du projet de mise en œuvre du système intégré de gestion des impôts et taxes (SIGIT).

5.4.4. Risque sécuritaire

Depuis quelques années le Cameroun connaît d'importants problèmes sécuritaires. Ces problèmes se traduisent par une insécurité transfrontalière et interne affectant les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Est et de l'Extrême-Nord. Ces situations génèrent une instabilité qui perturbe le rythme normal de l'activité économique, de la production des richesses et du fonctionnement normal des services publics dans ces régions.

La survenance de ces crises se traduit par une dégradation de l'environnement sécuritaire qui entame la confiance des investisseurs et des acteurs économiques, ralentissant ainsi le rythme de production des biens et services avec des effets dépréciatifs sur l'économie de ces régions et

partant la capacité de l'administration fiscale à exercer efficacement ses compétences afin de mobiliser efficacement la contribution fiscale attendue de ces régions.

En réaction à cette situation, les pouvoirs publics ont adopté des mesures correctives.

- c'est ainsi que la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 a consacré dans les dispositions de ses articles 121 et suivants des mesures spécifiques à la réhabilitation des zones économiquement sinistrées ;
- par la suite, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a procédé à la signature du décret N°2019/3178/PM du 02 septembre 2019 précisant les modalités de mise en œuvre du statut des zones économiquement sinistrées et les conditions du bénéfice des avantages fiscaux y relatifs prévus par les dispositions des articles 121 et 121 bis du Code Général des Impôts ;
- par décret N°2019/3179/PM du 02 septembre 2019, le Premier Ministre a accordé le statut de zone économiquement sinistrée aux régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- dans le même ordre d'idées, l'article quinzième de la loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 a consacré un régime spécifique à la relance de la filière banane. Ce dispositif consacre des avantages au bénéfice des entreprises relevant de cette filière et situées en zone économique sinistrée ;

Dans le même ordre d'idées,

- l'article seizième de la loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 a consacré un dispositif de soutien à la reconstruction et au développement des zones économiquement sinistrées qui permet d'admettre en déduction pour la détermination de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice fiscal clos au 31 décembre 2021, les dons et libéralités consentis dans le cadre du plan de reconstruction et de développement des zones économiquement sinistrées.

5.4.5. Les risques liés aux catastrophes sur la mobilisation des recettes fiscales

La notion de catastrophe peut se définir comme un risque qui recouvre l'ensemble des menaces que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur des populations, des ouvrages et des équipements. Plus ou moins violents, ces événements naturels sont toujours susceptibles d'être dangereux aux plans humain, économique ou environnemental.

En fonction de l'origine naturelle du processus générateur de risque (aléa), on peut distinguer les risques géophysiques (tremblements de terre et éruptions volcaniques), les risques météorologiques et climatiques (cyclones tropicaux, tempêtes, températures extrêmes, sécheresses et feux de brousses), les risques hydrologiques (inondations) et les risques morpho dynamiques comme les glissements de terrain.

L'histoire ancienne et récente du Cameroun attire l'attention sur la permanence des situations de crise qui découlent de certains aléas ou des situations anodines qui se transforment en véritables crises. Ces catastrophes, quelle que soit l'ampleur, cristallisent l'attention des pouvoirs publics. La réaction de ces derniers se manifeste par la mise sur pied de politiques publiques capables d'assurer une meilleure gestion des risques et des crises.

Parlant de celles pouvant impacter directement le budget on peut citer notamment : l'incendie de la SONARA et les inondations dans l'extrême nord notamment.

De manière générale, plusieurs facteurs accompagnent ce risque notamment :

- L'arrêt ou le ralentissement des activités dans les zones touchées par les catastrophes naturelles (inondations...)
- L'incendie de la SONARA (elle s'est produite dans la nuit du 31 mai au 1er juin 2019 et a détruit une grande partie de son site). Avec un manque à gagner d'environ 70 milliards pour la DGI, la contribution au rendement de la DGI de la SONARA est passée de 5,3% en 2018 à 0,1% en 2019 ;
- Un ensemble de mesures fiscales prise par le gouvernement afin d'adresser les difficultés liées aux catastrophes à la lumière du rapport sur la dépense fiscale 2020, sur les zones économiquement sinistrées, nous pouvons citer entre autres :
- l'octroi de facilités fiscales aux entreprises nouvelles et existantes qui réalisent des investissements nouveaux dans ces zones, ainsi qu'à celles qui procèdent à la reconstitution de leur outil de production ;
- S'agissant de celles qui procèdent à la réhabilitation de leur outil de production, elles bénéficient d'un crédit d'impôt de 30% des dépenses engagées, plafonné à 100 millions et imputable dans la limite de trois exercices clos, suivant celui au titre duquel les dépenses ont été engagées.

5.4.6. Quelques mesures d'atténuations de ces risques

Les principales mesures d'atténuation des risques budgétaires considérés ici sont :

- Les mesures d'élargissement de l'assiette fiscale à travers le renforcement de la mobilisation du renseignement fiscal dans les opérations d'assiette, la mise en place du partenaire fiscal intégré (servant d'intermédiaire entre l'administration fiscale et les contribuables), l'augmentation de la taille du fichier national des contribuables à travers une sensibilisation visant la réduction des entreprises encore dans l'informel ;
- La promotion du civisme fiscal et le renforcement de la pénalisation de la délinquance fiscale ;
- La rationalisation des mesures d'exonération fiscales visant les zones touchées par les catastrophes ;
- La poursuite du renforcement de la digitalisation de l'administration fiscale et la fiabilisation du système informatique.

5.4.7. Risque lié à la dépense fiscale

Les dépenses fiscales peuvent se définir comme des mesures particulières dérogeant au système fiscal de référence (SFR) qui occasionnent des pertes de recettes pour l'État, dans le but de susciter un comportement économique particulier de la part des contribuables, ou de subventionner certains groupes sociaux. Elles visent à encourager certains comportements ou activités, ainsi qu'à aider certains groupes de contribuables qui se trouvent dans une situation particulière. Le gouvernement utilise notamment les dépenses fiscales pour soutenir le développement économique, encourager l'épargne en vue de la retraite, stimuler la recherche et le développement, soutenir financièrement les familles, inciter au travail et favoriser les dons de bienfaisance. Il est important de préciser que la dépense fiscale est protéiforme. Il peut s'agir :

- de déductions : montants déduits du revenu de référence pour obtenir une base d'imposition ;
- d'exonérations : montants exclus des bases d'imposition ;
- de réductions de taux : taux d'imposition réduit appliqué à une catégorie de contribuables ou de transactions imposables ;
- de franchises, des régimes suspensifs, et autres abattements de taux.

Il convient également de relever que la genèse d'un projet sur l'évaluation des dépenses fiscales trouve son essence dans l'efficacité et la rationalisation ces dépenses.

D'après le rapport sur l'évaluation des dépenses fiscales pour le compte de l'exercice 2022, Il ressort globalement de l'analyse, un niveau élevé de dépenses fiscales qui se situe à **F CFA 490,7 milliards**, représentant **21,3%** des recettes fiscales non pétrolières de l'exercice 2022 chiffrées à **2 299,0 milliards**. Pour mémoire, la dépense fiscale de l'année 2021 s'élevait à **F CFA 439,6 milliards** et représentait **22,1%** de recettes fiscales non pétrolières de l'exercice 2021 chiffrées à **F CFA 1 992,5 milliards**.

Par rapport au PIB de 2022 estimé à **27 959,0 milliards**, la dépense fiscale globale représente **1,8%** contre **1,7%** en 2021 soit une baisse de **0,1 point**.

Aussi, à la lumière de ce rapport, et du fait que les dépenses fiscales engendrent un manque à gagner important pour le budget de l'État, il serait judicieux d'interroger la pertinence ou l'atteinte des objectifs escomptés par ces mesures dérogatoires.

À l'exemple on s'aperçoit généralement que les dépenses consenties par l'État ne sont pas reflétées automatiquement sur les ménages d'une part et les contribuables d'autre part. Des dérives sont souvent observées sur l'utilisation des titres d'exonération que l'administration fiscale délivre à certains contribuables. Par ailleurs, elles bénéficient plus aux ménages à revenus élevés relativement aux ménages pauvres, révèle ledit rapport. Ce même paradigme est observé entre les grands et les petits contribuables.

5.4.8. Mesures d'atténuation

Il faudrait dans un premier temps sensibiliser les usagers sur la dépense fiscale consentis par le gouvernement et par la suite mener une évaluation et ou enquête sur la pertinence de ces mesures auprès des bénéficiaires. Ceci, afin d'optimiser la rationalisation de la dépense fiscale. En outre, l'on pourrait prévoir un régime de sanctions pour ceux des contribuables qui bénéficient des mesures dérogatoires sans les refléter sur leur offre (exemple les établissements scolaires privés).

5.5. Risques liés à la mobilisation des appuis budgétaires

5.5.1. Impact du risque lié à la mobilisation des appuis budgétaires

La mobilisation des appuis budgétaires est soumise à un certain nombre de facteurs de risque qui peuvent avoir des impacts plus ou moins négatifs sur la performance du budget de l'État.

En effet, l'appui budgétaire est une opération d'aide au développement qui consiste à transférer directement des ressources d'un Partenaire Technique et Financier (PTF) vers le budget national du pays partenaire (Trésor Public du pays bénéficiaire), à qui il appartient de gérer ces fonds selon les modes de programmation et de gestion de ses finances publiques. Cet appui peut être

général (contrat de bonne gouvernance et de développement) ou sectoriel (contrat de réforme sectoriel).

En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à atteindre un certain nombre d'objectifs fixés contractuellement avec le PTF.

Les risques liés à la mobilisation de ces ressources portent notamment sur : (i) la mobilité et la faible appropriation des procédures par les acteurs institutionnels ; (ii) le non-ciblage des appuis budgétaires ; (iii) les conditionnalités de décaissement des appuis budgétaires ; (iv) Risques liés à la fluctuation du taux de change des devises autres que l'EURO.

(i) Risques liés à la mobilité et à la faible appropriation des procédures par les acteurs institutionnels

Ces risques se manifestent à travers les changements des responsables chargés de la mise en œuvre des réformes retenues de commun accord avec le PTF et a pour effet de retarder le déclenchement de certains appuis budgétaire. Cette situation nécessite des efforts supplémentaires pour favoriser une nouvelle appropriation des dossiers et des enjeux avec quelques fois des retards enregistrés dans la mise en œuvre.

Par ailleurs, la faible appropriation de certains acteurs, de la nécessité de mettre en œuvre certaines réformes dans le respect des délais impartis, ainsi que des enjeux sur le financement du budget de l'État a également pour effet de retarder le décaissement de certains appuis budgétaires.

(ii) Risques liés au non-ciblage des appuis budgétaires

La non-affectation des appuis budgétaires entraine un manque d'intérêt des acteurs institutionnels devant réaliser des conditionnalités liées à ces appuis.

En effet, à la différence des dons et emprunts sur projets, les appuis budgétaires ne sont pas affectés à la réalisation d'opérations précises. De ce fait, les structures chargées de la mise en œuvre des indicateurs requis pour le décaissement des appuis budgétaires n'en bénéficient pas directement, au nom du principe de l'universalité budgétaire. Par conséquent, il est courant que les activités entrant en ligne de compte ne se retrouvent pas au centre des priorités.

Ainsi, la non-programmation de certaines activités occasionne quelques fois des retards dans la mise en œuvre de certaines réformes, et induit parfois le décalage de la période de décaissement des appuis budgétaires.

(iii) Risques liés aux conditionnalités de décaissement des appuis budgétaires

Les conditionnalités fixées pour les appuis budgétaires intègrent parfois des critères liés à la gouvernance, et la satisfaction de ces conditionnalités génère des charges de fonctionnement ou d'investissement pour lesquelles les crédits ne sont pas toujours disponibles. En outre, cela peut nécessiter une réforme institutionnelle qui est confrontée parfois à des lourdeurs et lenteurs administratives.

Les lourdeurs et lenteurs administratives font perdre ou retardent le décaissement de certains appuis budgétaires.

D'une manière ou d'une autre, les appuis budgétaires étant des appuis en trésorerie, tout retard, report ou annulation de décaissement constituent un gros risque budgétaire dès lors que l'Etat

aura ouvert dans son budget des lignes de crédits pour lequel il n'aura pas le financement attendu.

(iv) Risques liés à la fluctuation du taux de change des devises autres que l'EURO

Les appuis budgétaires sont parfois libellés en devises et sont donc sujets aux fluctuations de taux de change y afférent. Une dépréciation de la valeur de la devise entraîne inéluctablement la révision à la baisse des ressources d'appuis budgétaires en monnaie locale. Ainsi, lorsque situation sus évoquée entraîne une moins-value, l'écart qui se dégage doit être supporté par l'Etat afin de permettre au projet d'atteindre ses objectifs.

5.5.2. Mesures de mitigation pour atténuer les risques liés à la mobilisation des appuis budgétaires

Les mesures de mitigation pour atténuer les risques liés à la mobilisation des appuis budgétaires consistent à :

- Définir et s'accorder sur des conditionnalités réalistes et réalisables pour le décaissement des appuis budgétaires avant la mise en œuvre ;
- Assurer la continuité des activités entrant dans les conditionnalités des appuis budgétaires ;
- Organiser des séminaires de sensibilisation afin de partager avec les membres du Gouvernement et certains acteurs institutionnels, les conditionnalités de décaissement des appuis budgétaires et leur faire mieux connaître les enjeux, les délais ainsi que les contraintes qui en découlent ;
- Mettre en place un cadre de dialogue structuré avec l'ensemble PTF afin d'harmoniser les conditionnalités de décaissement de leurs appuis budgétaires, comme c'est le cas avec l'Agence Française de Développement où le décaissement de son appui budgétaire est conditionné par la revue concluante du Fonds Monétaire International.

CHAPITRE 6 : RISQUES INSTITUTIONNELS

Dans le cadre de ce chapitre seront présentés : les risques institutionnels pour la crédibilité du budget, les risques liés à la dette flottante et les risques liés à l'exécution du budget par les procédures dérogatoires et exceptionnelles. Ces risques sont suivis par la Direction Générale du Budget, le Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire du MINFI et la Direction Générale de l'Economie et de la Programmation des Investissements Publics du MINEPAT.

6.1. Risque de crédibilité du budget

La crédibilité du budget renvoie au réalisme des prévisions des recettes et des dépenses ainsi qu'à une exécution budgétaire conforme à ce qui est prévu et autorisé par le Parlement. Un défaut de crédibilité du budget ne favorise pas une bonne mise en œuvre de la politique du Gouvernement soit parce qu'à la préparation de ce budget, il n'y a pas d'adéquation entre les autorisations budgétaires et les activités mise en œuvre par les administrations soit par ce qu'à l'exécution les allocations prévues sont utilisées à d'autres fins que pour les dépenses contribuant à la mise en œuvre des politiques ciblées. L'absence de crédibilité du budget constitue en ce sens l'un des facteurs d'accumulation des arriérés de dépenses et d'inefficacité budgétaire.

Les sources de risque de crédibilité budgétaire comprennent les faiblesses dans la gouvernance et les capacités institutionnelles. Il s'agit par exemple des capacités techniques insuffisantes dans la formulation des prévisions macro-budgétaires qui peuvent entraîner des erreurs de prévisions des recettes et des dépenses, de la disponibilité et de la fiabilité des données utilisées dans le cadre des prévisions, du comportement des acteurs clefs ou des manquements dans les processus et systèmes de gestion budgétaire. Par ailleurs, le non-respect des plans budgétaires décidés notamment l'absence de mise en œuvre des mesures prévues pour l'augmentation des recettes, l'exécution des dépenses non prévues, la réalisation des exonérations discrétionnaires, la faiblesse du dispositif de collecte des revenus ou la faiblesse de contrôle des engagements, constituent également autant de sources de risque de crédibilité budgétaire.

Tableau 29 : Risques liés à la crédibilité du budget

Identification du risque	Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
		(Faible, Moyen, Élevé)	
Risque de crédibilité du budget	Risque de sous-estimation des recettes	Élevé	Faible
	Risque de sous-estimation des dépenses	Élevé	Faible
	Risque de non mise en œuvre des mesures de politique fiscale décidées par le Gouvernement (DGI/DGD)	Modéré	Faible

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible Risque Moyen Risque Fort

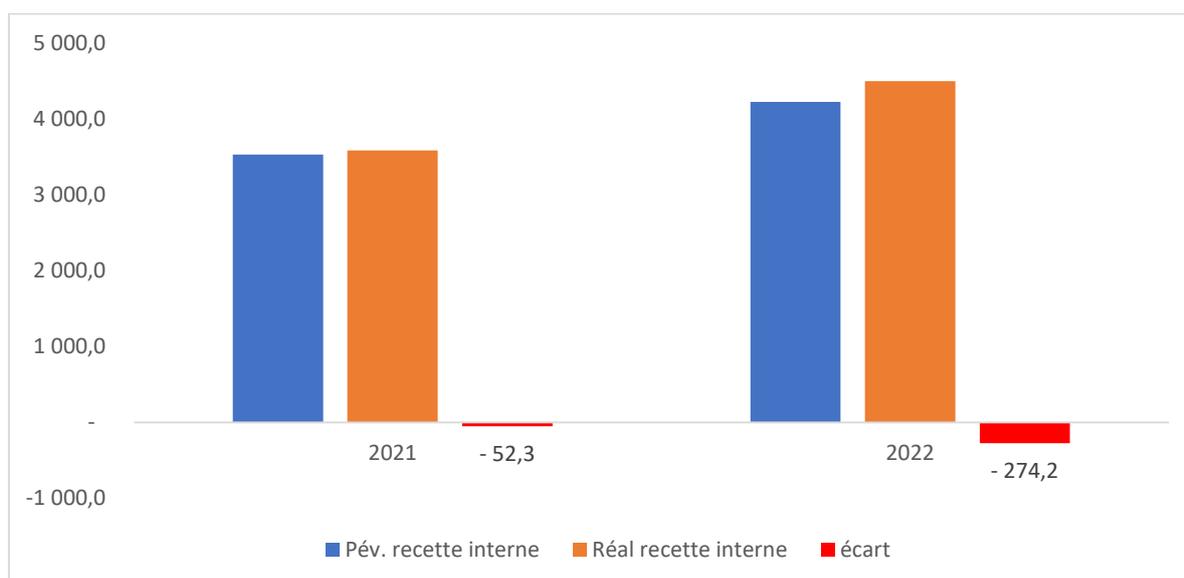
6.1.1. Risque de sous-estimation des recettes

A. Analyses

Le risque de sous-estimation de recettes est un risque opérationnel conduisant à une prévision erronée des recettes en deçà de leur niveau vraisemblable.

Le graphique ci-dessous présente l'historique des écarts entre les niveaux d'exécution des recettes et les prévisions sur la période allant de 2021 à 2022. Il y ressort de manière générale que les réalisations de recettes ont toujours été au-dessus des prévisions. En moyenne sur les deux années de surperformance, les recettes ont été sous-estimées de 163,25 milliards, avec une amplitude qui varie entre 52,3 milliards (minimum observé en 2021) et 274,2 milliards (maximum de constaté au cours de l'année 2022).

Graphique 9 : Historique des écarts entre les niveaux d'exécution des recettes et les prévisions 2021-2022



Source : DGB

L'une des principales causes conduisant à la sous-estimation des recettes réside dans les données transmises par les services d'assiette concernant la performance projetée de mobilisation des recettes à fin N, laquelle sert de base pour la prévision des recettes de l'année suivante (N+1). En effet, il s'est le plus souvent avéré à la clôture de l'exercice précédent que la performance projetée pour ledit exercice est dans la majorité des cas inférieure à la réalisation effective constatée l'année d'après. Cette performance projetée de fin d'année étant intégrée comme telle dans le cadrage macro-budgétaire devant servir de base à l'élaboration de la loi de finances de l'année suivante, le biais qu'elle comporterait se trouve ainsi répercuté dans la prévision de la loi de finances. Il faut dire ici que la préparation technique du cadrage macro-budgétaire est assurée par une unité opérationnelle conduite par la DGB (Division de la Préparation du Budget) et au sein de laquelle les administrations d'assiette sont représentées et communiquent leurs informations. La validation des travaux de cette unité est assurée par le Comité interministériel dédié présidé par le Secrétaire Général du Ministère des finances.

L'autre raison de sous-estimation des recettes réside dans la technique de prévision utilisée qui prévoit les recettes de manière globale moyennant un proxy (taux de croissance nominale du PIB non pétrolier), et les répartir ensuite par régie. En effet, d'après les bonnes pratiques en la matière, les recettes doivent être prévues par type d'impôt et taxe.

Au regard de la fréquence historique de réalisation du risque de sous-estimation des recettes sur la période 2021-2022, **la probabilité** de survenance du risque reste élevée au vu des seuils définis plus haut dans le tableau de description du risque.

S'agissant de **l'impact** cumulé du risque sur la période de 2024-2026, il serait de milliards, 489,75 compte tenu de l'écart moyen de 163,25 milliards observé entre 2021 et 2022 pour les années enregistrant une surperformance. Ainsi, l'impact cumulé en pourcentage du budget en recette sur la période 2024-2026 serait de 6,9%. Cet impact budgétaire serait donc **faible** à moyen terme.

En cumulant le résultat de l'évaluation de la probabilité avec celui de l'impact, le risque de sous-estimation des recettes s'avère donc être un risque moyen.

B. Gestion/Mesures d'atténuation des risques liés à la sous-estimation des recettes

En ce qui concerne les mesures et réformes prises en vue d'améliorer la qualité des prévisions de recettes, le Comité de cadrage envisage de développer un modèle fiscal qui prend en compte les techniques modernes de prévision des recettes par type d'impôt et taxe. De manière transitoire, l'unité de cadrage budgétaire, en liaison avec celle chargée du cadrage macroéconomique, va procéder elle-même à une estimation contradictoire de la performance des régies à fin N, au regard de la performance de mobilisation à mi-parcours et des perspectives de la conjoncture économique sur le reste de l'année N. Cela a d'ailleurs été le cas dans le cadre des projections de recettes du budget de l'État pour l'exercice 2023.

Par ailleurs, la Direction Générale du Budget va, en cas de sous-estimation des recettes de l'année précédente lors de la préparation du budget, rattraper le gap constaté en début de gestion s'il est significatif, à travers un collectif budgétaire, pour garantir en permanence la sincérité du budget.

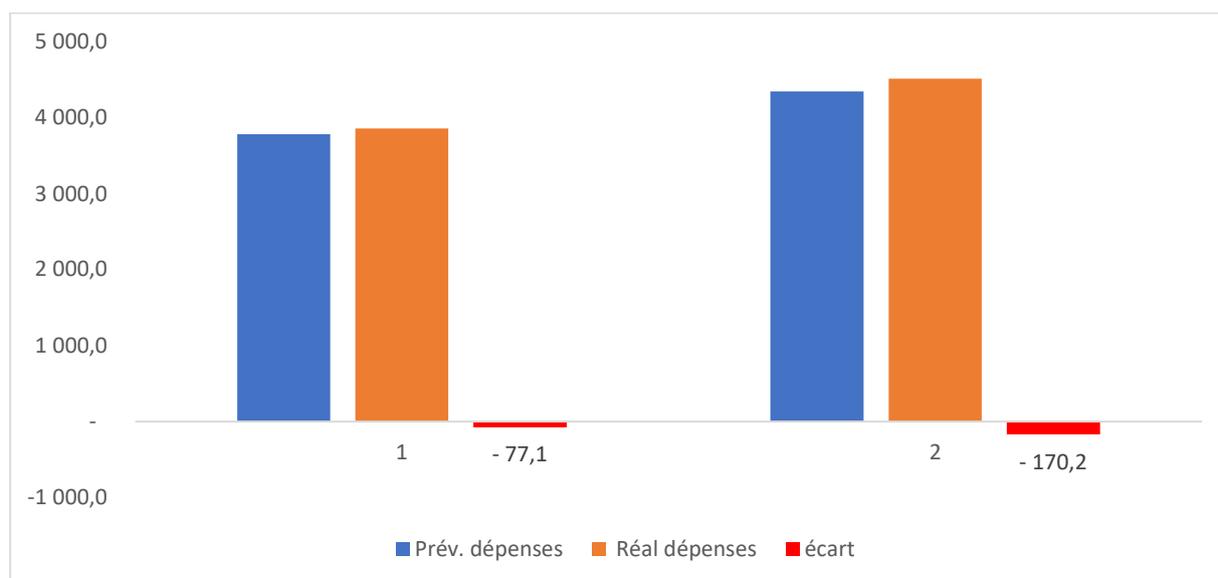
6.1.2. Risque de sous-estimation des dépenses

A. Analyse

Le risque de sous-estimation des dépenses est un risque opérationnel conduisant à une allocation insuffisante des ressources à des dépenses par rapport aux besoins réels.

L'analyse du graphique ci-dessous qui présente l'historique des écarts entre les réalisations des dépenses et les prévisions entre 2021 et 2022, montre un dérapage systématique des dépenses exécutées par rapport aux autorisations de la loi de finances sur toute la période observée. En moyenne, les dépenses sont exécutées de 123,7 milliards en plus par rapport aux prévisions et les dépassements fluctuent entre 77,1 milliards (minimum observé en 2021) et 170,2 milliards (maximum observé en 2018). Il convient de relever cependant que ces dépassements affichent une tendance haussière, traduisant ainsi plus ou moins un relâchement dans la maîtrise des projections des dépenses.

Graphique 10 : Historique des écarts entre les niveaux d'exécution des dépenses et les prévisions 2018-2021



Source : DGB

Le dérapage persistant des dépenses ainsi constaté s'explique essentiellement par les dépenses sécuritaires qui demeurent assez importantes et imprévisibles, dans un contexte de poursuite de la veille sécuritaire dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-ouest et du Sud-ouest en proie à la crise, ainsi que dans le reste du territoire national.

En effet, les provisions prévues dans le budget pour assurer leur couverture budgétaire restent insuffisantes, compte tenu également, du volume structurellement important des dépenses obligatoires et inéluctables de l'État (salaires et pensions, service de la dette, politique de soutien des prix des carburants etc.), face à un espace budgétaire très contraint voir même négatif (faiblesse des recettes internes non pétrolières et saturation des marges de financement).

La réalisation du risque de dérapage des dépenses étant constatée de manière permanente sur la période d'observation la probabilité d'occurrence de ce risque est donc élevée.

Considérant un dépassement moyen dépenses autorisées dans la loi de finances de 123,7 milliards sur les années 2021-2022, l'impact cumulé du risque de sous-estimation des dépenses entre 2024 et 2026 serait de 371,1 milliards. En rapportant cet impact au budget de dépenses cumulé entre 2024 et 2026, le taux de dérapage des dépenses se situe à 2,4%. Ce dernier peut être considéré comme faible impact sur les trois prochaines années.

En cumulant le résultat de l'évaluation de la probabilité du risque de sous-estimation des dépenses avec celui de son impact, celui s'avère être un risque moyen.

B. Gestion/Mesures d'atténuation des risques liés à la sous-estimation des dépenses

En ce qui concerne les mesures et réformes entreprises, compte tenu du caractère structurel et chronique de la sous-estimation des dépenses dans les budgets, découlant du difficile arbitrage entre les engagements fort de l'État (salaires et pensions, service de la dette, politique de soutien des prix des carburants et de l'électricité, décentralisation etc.) et la faiblesse de l'espace budgétaire, le Gouvernement est engagé dans la réalisation d'une revue générale des politiques publiques, qui devra lui permettre à terme de disposer des marges de manœuvre suffisantes, compatibles avec la mise en œuvre de son ambitieux programme de dépenses visant à conduire le Cameroun sur le sentier de l'émergence en 2035.

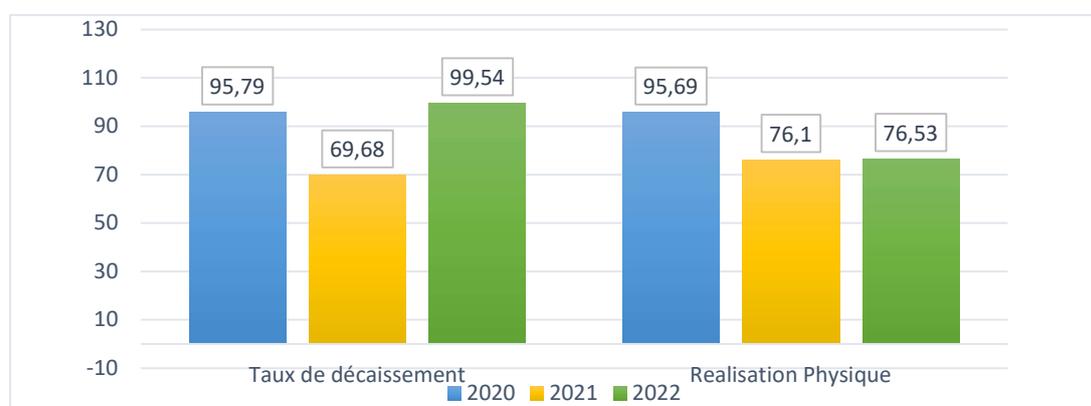
A court-terme, le gouvernement entend poursuivre les efforts de renforcement de la discipline budgétaire et la mise en œuvre des mesures de rationalisation des dépenses décidées dans le cadre du Programme économique et financier conclu avec le FMI.

6.2. Risques liés à l'exécution physico-financière des projets d'investissement Public

La réalisation des projets d'investissements publics contribue à stimuler la croissance économique par la Formation Brute du Capital Fixe, la stimulation de l'activité économique et l'augmentation du potentiel productif. Les risques liés à l'exécution physico-financière de ces projets peuvent être appréhendés sous deux aspects : les projets d'investissements cofinancés sur ressources externes et les projets d'investissements financés sur ressources propres.

6.2.1. Risques liés aux projets financés en partie ou en totalité sur ressources extérieures

Graphique 11 : Exécution physico-financière des projets d'investissement Public sur financement extérieur de 2020 à 2022



Source : MINEPAT 2023

Entre 2020 et 2022, le taux de réalisation physique des projets sur financement extérieur a évolué de 95,69% à 76,56%, soit une baisse de 19,16%. Le taux de décaissement a connu une hausse de 3,75% allant de 95,79% à 99,54% entre les deux dates. Ces deux tendances en sens opposés s'expliquent par l'existence des risques d'exécution, synthétisés dans la cartographie ci-après :

Tableau 30 : Cartographie des risques d'exécution des projets sur financement extérieurs.

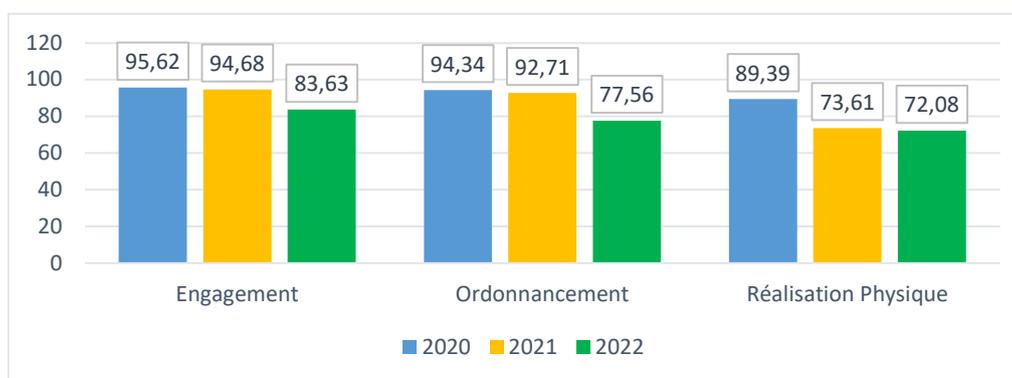
Rubrique	Niveau de risque	Risques identifiés
Contractualisation	Risque critique	<ul style="list-style-type: none"> retard dans la contractualisation de certaines opérations à mettre en œuvre dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, en raison de l'exigence par la Banque Mondiale de la production d'une lettre de confort par le gouvernement pour la sécurisation des sites des projets ; la transmission tardive des avis de non-objection par certains bailleurs ; rejets récurrents des demandes de non-objection adressées aux bailleurs dans la phase de contractualisation de certains projets.
Exécution physique	Risque très critique	<ul style="list-style-type: none"> non démarrage effectif de certains projets en raison des litiges sur le site initialement identifié ; démarrage tardif des activités en raison du retard dans l'approbation de la convention par le bailleur ; faible mobilisation de certains co-contractants en raison des problèmes sécuritaires dans certaines localités ; retard dans l'exécution de certains projets en raison de la redéfinition des tâches à exécuter.

Exécution financière	Risque très critique	<ul style="list-style-type: none"> difficultés à payer les prestataires basés à l'extérieur, en raison des restrictions de change en zone CEMAC ; de l'insuffisance de la dotation budgétisée en FCP entraînant des retards dans la mise en œuvre des activités ; de la difficulté dans l'exécution de certaines conventions en raison de la non prise en considération des Taxes lors de leur élaboration .
Suivi	Risque critique	l'indisponibilité des informations sur l'exécution des FINEX, en raison d'une faible collaboration entre l'agence d'exécution et l'unité de gestion.
Problèmes exogènes	Risque modéré	problèmes liés à la crise russo-ukrainienne et d'autres difficultés exogènes demeurent mineurs à l'instar de la dégradation de la météorologie.

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible ■ Risque Moyen ■ Risque Fort ■

6.2.2. Risques liés aux projets d'Investissement Public financés sur Ressources Interne Ordinaires (RIO).

Graphique 12 : Exécution physico-financière des projets d'investissement Public sur RIO de 2020 à 2022



Source : MINEPAT 2023

La réalisation physico-financière des projets d'investissements Public sur RIO a été caractérisé par une baisse du taux d'exécution physique de 89,36% à 72,08% (baisse de 17,28%) entre 2020 et 2022 et une baisse du taux d'ordonnancement de 94,34% à 77,56% (baisse de 16,78%) entre les deux dernières dates. Cette baisse s'explique par l'occurrence de risques synthétisés dans la cartographie ci-après :

Tableau 31 : Cartographie des risques d'exécution des projets d'investissement Public sur RIO

Rubrique	Niveau de risque	Risques identifiés
Contractualisation	Risque critique	<ul style="list-style-type: none"> appropriation insuffisante des procédures de contractualisation des projets; non-respect des plans de passation des marchés; faible engouement de certains prestataires à soumissionner à la commande publique dans les régions en proie à la crise sécuritaire ; maturation insuffisante de certains projets ; l'infirmité de certains appels d'offres.
Exécution physique	Risque très critique	<ul style="list-style-type: none"> abandon de certains chantiers en raison du non-paiement des décomptes et des capacités insuffisantes des co-contractants de l'Administration; modification des spécifications techniques de certains produits commandés avec pour conséquence l'élaboration des avenants; faible mobilisation de certains co-contractants en raison des problèmes sécuritaires dans certaines localités ;
Exécution financière	Risque très critique	<ul style="list-style-type: none"> retards dans la prise en charge des décomptes générés ; insuffisance de la dotation annuelle allouée a certains projets ; Forclusion de crédit de certains projets ;
Suivi	Risque critique	<ul style="list-style-type: none"> tenue irrégulière des sessions des cadres de concertation dans certaines administrations et comités locaux ;

		<ul style="list-style-type: none"> remontée insuffisante des informations sur l'exécution des projets relevant des Ressources Transfères, Crédit Délégués et des subventions .
Problèmes exogènes	Risque modéré	problèmes liés à la crise russo-ukrainienne et d'autres difficultés exogènes demeurent mineurs à l'instar de la dégradation de la météorologie.

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible  Risque Moyen  Risque Fort 

Pour atténuer les risques de réalisation des projets d'investissement susmentionnés, les mesures de ci-dessous sont envisagées :

- renforcer les capacités des acteurs en charge des projets sur la réalisation des études, la gestion des projets, l'exécution des dépenses publiques et les procédures des partenaires techniques et financiers ;
- veiller à n'inscrire au journal des projets que des projets disposant d'études de qualité et de visa de maturation ;
- sensibiliser l'ensemble des partenaires techniques et financiers sur la nécessité de réduire leurs délais de décaissement et de simplifier leurs procédures internes ;
- renforcer le cadre institutionnel de bonne gouvernance des projets publics et les capacités managériales des Responsables et Coordonnateurs des projets publics afin de mieux garantir leur succès ;
- mettre à niveau les crédits budgétaires alloués aux fonds de contreparties des projets enregistrant une bonne exécution ;
- faciliter les procédures de passations des marchés publics à travers une collaboration plus accrue entre les ordonnateurs et les présidents de passation de marchés.
- Sensibiliser les acteurs de la chaîne d'exécution à la remontée des informations sur l'exécution des projets.

6.3. Risque budgétaire lié à la Dette flottante

Tableau 32 : Risque budgétaire lié à la Dette flottante

Identification du risque	Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
		(Faible-moyen-élevé*)	
Risque lié à la non-maitrise de la dette intérieure	Évènement dû à la non-visibility de l'État sur sa capacité à honorer les engagements non-inscrits dans le budget pris par les entités publiques	Élevé	Faible

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible  Risque Moyen  Risque Fort 

A. Analyse

Malgré les efforts consentis par le Gouvernement en matière d'apurement de la dette intérieure à travers notamment la sensibilisation des administrations à la prise en compte systématique des arriérés lors des travaux de préparation des budgets et leur apurement effectif, des réclamations récurrentes continuent d'être enregistrées faisant état d'innombrables prestations exécutées au profit des entités publiques, mais restées impayées, parfois depuis plus de 10 années. Ces prestations réalisées au profit de l'État à travers les départements ministériels, leurs démembrés, les entreprises publiques ou les collectivités territoriales décentralisées,

contribuent de façon non maîtrisée à la constitution de la dette intérieure. Elles sont désignées par le vocable « dette flottante » pour traduire le fait qu'elles ne sont pas intégrées dans la dette structurée programmée et assignée à des guichets de paiement ordinaires mis en place par l'État.

La dette flottante renvoie à l'ensemble des engagements pris par entités publiques susmentionnées sans inscription budgétaire préalable. Ces engagements se reconstituent de manière non maîtrisée, et deviennent de façon tacite des dettes que l'État est tenu d'honorer, puisque les prestations ont été réalisées. L'absence de visibilité qui caractérise leur accumulation constitue un risque certain qui impacte fortement la trésorerie de l'État au quotidien et empêche l'exécution harmonieuse des budgets contenus dans les Lois de finances. La dette flottante constitue ainsi un risque budgétaire à la fois pour la stabilité des finances publiques et la crédibilité des engagements de l'État et pose un problème de sincérité comptable et d'efficacité dans la gestion de la trésorerie.

B. Gestion/Mesures d'atténuation des risques liés à la Dette flottante

Pour permettre de résorber cette spirale d'endettement non maîtrisé et asseoir une solution pérenne, le Gouvernement s'est engagé à recenser la dette flottante, à évaluer son stock et à procéder à son apurement progressif.

A ce jour, la phase de recensement des créances est arrivée à son terme, et les dossiers physiques y relatifs ont été transmis aux Cabinets d'audit commis à cet effet. Sur un stock de créances recensées de près **705 milliards**, le dépouillement et les premières vérifications ont permis de ramener le stock auditable à **432 milliards**, soit une diminution **273 milliards**. Parallèlement, des travaux de vérification d'éventuels paiements des prestations, objet des créances réclamées, se déroulent pour sortir du stock de créances tous les dossiers dont les paiements ont déjà été effectués ou sont en cours de l'être, afin d'éviter des doubles paiements à l'issue de l'opération.

Bien plus, une opération de confirmation des créances est en cours à l'effet de crédibiliser les requêtes reçues. A cette occasion, chaque créancier doit à la fois confirmer sa réclamation, les prestations effectivement réalisées et les montants impayés à date. Cela permettra à la fois de collecter les informations supplémentaires pour la poursuite du traitement des dossiers pré-validés, et de dissuader les éventuels faussaires.

Après les opérations en cours, il sera question de mettre en place des mécanismes pour apurer cette dette et surtout pour éviter constitution d'une autre dette flottante.

6.4. Risques liés la gestion du Budget par les procédures dérogatoires ou exceptionnelles

A. Présentation et Analyse

Les procédures dérogatoires sont relatives aux dépenses qui ont fait l'objet de paiement sans avoir respecté toutes les étapes préalables de procédure de l'exécution du budget et qui doivent par conséquent être régularisées à posteriori. Il s'agit entre autres des régies d'avances, des engagements provisionnels et des avances de trésorerie.

La Circulaire N°00008349/MINFI du 30 Décembre 2019, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 a prescrit la limitation du recours aux

procédures dérogatoires. En ce qui concerne les régies d'avances et le déblocage des fonds¹. Toutefois, le volume des dépenses exécutées par ce canal reste encore élevé.

Au terme de l'exercice 2020, les dépenses exécutées en mode dérogatoire se chiffrent à 348,1 milliards, soit 11,1% des dépenses totales (hors FINEX et service de la dette) contre 8,2% en 2019. Par rapport au plafond de 5% fixé dans le cadre du Programme Économique et Financier avec le FMI, ces dépenses sont en dépassement de 6,1 points.

L'augmentation de ce ratio est essentiellement imputable aux avances de trésorerie en raison du caractère urgent de certaines dépenses, en particulier celles liées à la riposte à la pandémie crise sanitaire et à la situation sécuritaire.

Tableau 33 : Situation des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles en 2020

RUBRIQUES	2020	
	Montant	Poids
REGIES D'AVANCES	56,3	1,8%
ENGAGEMENT PROVISIONNEL	0	0,0%
AVANCES DE TRESORERIE	291,8	9,3%
MONTANT DES PROCEDURES DEROGATOIRES	348,1	11,1%
DEPENSES TOTALES (hors FINEX et service de la dette)	3 128,0	

Source : MINFI/DGB

Les avances de trésorerie correspondent aux décaissements effectués sans engagement préalable pour faire face à des situations urgentes ou exceptionnelles. Ces avances font l'objet d'une régularisation budgétaire a posteriori.

En 2020, les décaissements effectués au titre d'avance de trésorerie s'élèvent à 291,8 milliards, dont 286,7 milliards de dépenses de fonctionnement et 5,1 milliards de dépenses d'investissement. Par rapport à 2019, ces décaissements augmentent de 118,0 milliards (+68,9%).

Tableau 34 : Avances de trésorerie

NATURE DES DEPENSES	MONTANTS (en milliards)		
	Décaissé	Régularisé	Restant à régulariser
Investissement	5,1	5,1	0,0
Fonctionnement	286,7	286,6	0,1
Total Avances de trésorerie	291,8	291,7	0,1

Source : DGTCFM

Les régies d'avances sont une modalité d'exécution du budget mise en place pour permettre aux gestionnaires de crédits de procéder au paiement des dépenses urgentes ne pouvant pas s'accommoder de la procédure normale d'exécution. La limitation du recours aux régies d'avances bien que sans cesse réaffirmée dans les différentes Circulaires d'Exécution du Budget tarde à prendre corps sur le terrain de l'exécution des dépenses.

Au titre de l'exercice 2020, le montant brut des dépenses exécutées par le biais de cette procédure est évalué à 55,6 milliards contre 51,6 milliards en 2019, soit une hausse de 4,0 milliards.

Cette évolution s'explique par : (i) les exonérations réglementaires et le reversement de nouvelles catégories de dépenses dans la sphère des régies d'avances ; (ii) l'existence des régies dites spéciales et les certificats de dépenses ; (iii) les grosses dépenses dites urgentes telles que l'organisation des examens et concours, la réhabilitation des axes routiers dans le Sud-Ouest, la riposte aux catastrophes et calamités naturelles ainsi que la logistique opérationnelle du MINDEF.

Tableau 35 : Situation des régies en 2019 et 2020

Désignation	Nombre de régies		Volume annuel (en)	
	2019	2020	2019	2020
Régies créées	22	22	2,8	6,5
Régies ré-ouvertes	412	398	48,8	49,8
Total	434	420	51,6	56,3

Source : Minfi/DGB

En tout état de cause, les procédures dérogatoires favorisent le paiement des dépenses non prévues/autorisées par la Loi des Finances, ce qui provoque indubitablement l'effet d'éviction et fait constituer un gros risque budgétaire.

B. Gestion/Mesures d'atténuation des risques liés aux procédures dérogatoires

La principale mesure d'atténuation de ce risque est le strict respect de la CIREX qui prescrit la limitation du recours aux procédures dérogatoires

CHAPITRE 7 : RISQUES A LONG TERME

Les risques budgétaires à long terme identifiés cette année concerne le risque lié au régime de pensions des agents publics de l'Etat et les risques liés au changement climatique. Lesdits risques sont respectivement suivis par le Ministère des Finances à travers la Direction Générale du Budget et le Ministère de l'environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable.

7.1. Risque lié au régime de pensions des agents publics de l'Etat

Tableau 36 : Risque lié au régime de pensions des agents publics de l'Etat

Identification du risque		Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
			(Faible-moyen-élevé*)	
8.1.a	Risque lié à la capacité à financer à long terme le système de retraite	Le déficit financier du système est structurel et garde une tendance croissante ; entraînant ainsi un déséquilibre qui ne garantit plus le principe de solidarité intergénérationnelle : situation dans laquelle après avoir financé une génération plus ancienne, une nouvelle génération ne puisse pas bénéficier à son tour du même niveau de financement.	Élevé	Élevé
8.1.b	Risque liée à l'accumulation de la dette salariale	La dette salariale naît du décalage entre la date d'effet d'un acte de carrière (recrutement, avancement, reclassement, etc.) et le moment où ce dernier est pris en compte dans le salaire. Ce décalage découle principalement de ce qu'à l'état actuel de notre réglementation, les paiements ne sont effectués que sur la base des actes administratifs, lesquels sont généralement signés après la date d'échéance. A cause des lenteurs administratives , le délai entre l'échéance et la date de signature peut être également assez long, créant ainsi une accumulation non maîtrisée de la dette salariale. Cette accumulation favorise les sources de tension au relent de revendications salariales.	Elevé	Moyen

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible ■ Risque Moyen ■ Risque Fort ■

7.1.1. Présentation du risque lié à la capacité de financement du système de retraite

Le système de retraite de l'administration publique camerounaise est un système de répartition, qui repose sur le principe d'équilibre intergénérationnelle. En d'autres termes, pour les travailleurs actuels ce système suppose qu'en supportant par leurs revenus les pensions versées aux retraités, ils acquièrent des droits qui leur permettront à leur tour au moment de la retraite de bénéficier des pensions futures qui seront supportées par les générations suivantes. Le risque à ce niveau renvoie au déséquilibre du système, qui ne garantirait plus ce principe de solidarité intergénérationnelle. C'est-à-dire, la situation dans laquelle après avoir financé une génération plus ancienne, une nouvelle génération ne puisse pas bénéficier à son tour du même niveau de financement.

Les analyses des données des dix dernières années faites dans le cadre de l'étude diagnostic du système de retraite de l'administration publique camerounaise, montrent que ledit système enregistre un solde déficitaire sur toute la période d'étude, un déficit annuel structurel et continuellement croissant allant de 5,4% en 2011 à 11,4% en 2020.

7.1.2. Principaux enjeux

La gestion actuelle des ressources du système qui demeure uniquement qu'au stade d'écriture budgétaire ne laisse pas aisément transparaître sur le plan comptable les manquements et entorses qui alimentent le risque lié à la capacité à financer le système. Ceux-ci finiront par mettre à mal tout le système s'il reste inchangé. Ces faiblesses et risques constituent des limites à la fois d'ordre stratégique et opérationnel. Elles concernent essentiellement : (i) l'obsolescence des textes, (ii) l'absence d'une gouvernance institutionnelle appropriée, (iii) les limites du pilotage opérationnel adéquat du financement des retraites, (iv) la faiblesse du suivi et du système d'information des assurés dans le sens d'un encadrement prospectif, (v) l'absence de lisibilité sur la contrepartie de certaines prestations, ainsi que, (vi) certains avantages jugés trop onéreux pour le système.

7.1.3. Interventions financières récentes de l'État et potentiels déséquilibres

Le diagnostic du système de retraite de l'administration camerounaise présente le système selon trois sous régimes : le sous régime des pensions des agents régis par le Statut général de la Fonction Publique, le sous régime des pensions des agents régis par le Code du Travail et le sous régime des pensions militaires.

L'analyse des trois sous régimes indique que, le sous régime du Code du Travail est équilibré, le sous régime des fonctionnaires est en déséquilibre depuis environ 10 ans et le sous régime militaire est ultra déséquilibré. Le déséquilibre du système en général tient à 70% du régime militaire où les prestations versées sont parois 20 fois supérieures aux cotisations.

Pour parvenir à payer les prestations en 2020 l'État a dû financer un déficit de 91,6 milliards sur les pensions des fonctionnaires et militaires suivant le tableau ci-dessous.

Tableau 37 : Déficit financé par l'État en 2022 pour payer les pensions suivant les trois régimes

Régimes	Pensions versées	Cotisations des agents	Contribution normative de l'État	déficit
Fonctionnaire	126,3	47,5	60,4	-18,5
Agent Code du Travail	17,2	14,0	23,2	+19,9
Militaire	79,7	5,1	6,5	-68,0

7.1.4. Elements d'analyse

L'étude diagnostic du système de retraite a été menée en vue de l'étude actuarielle dudit système à réaliser ; laquelle définira les axes de réformes nécessaires pour la viabilité à long terme du régime de retraite de l'administration publique camerounaise. Cette étude actuarielle est en cours de réalisation.

7.1.5. Évaluation du risque

Les pensions sont des prestations versées par l'État envers ses retraités, elles découlent du contrat social établi de fait entre l'État et l'agent public à son recrutement. De ce fait, il y a obligation pour l'État de payer les prestations sociales constituées en principe des cotisations retraite des agents et de la part employeur de l'État. Toutefois, en absence d'un véritable instrument de gestion des ressources du régime de retraite, l'impact budgétaire des pensions demeure important et certain, puisqu'il se traduit par une part patronale de l'État inconnue, et d'une subvention non déterminée, toutes supportées par le budget sur l'État.

7.1.6. Gestion/Mesures d'atténuation du risque lié au régime de pensions des agents publics de l'État

En attendant les réformes structurelles devant garantir l'équilibre du système, la plupart des actions ou mesures déjà prises pour prévenir la détérioration de l'équilibre du régime des pensions des agents publics, découlent des opérations d'assainissement du fichier solde. La plus importante d'entre elles étant l'opération de contrôle et de sécurisation du fichier des ayants droit qui permet au 30 août 2022 : i) La suspension de 4 430 pensions de réversion frauduleuses, pour une incidence de 3,8 milliards ; ii) La clôture de 15 058 pension de réversion ou d'invalidité orphelins pour lesquels l'âge de la majorité était atteint par tous les orphelins concernés, générant une incidence 8 milliards ; iii) l'incorporation dans l'application de la gestion de la solde et des pensions, une fonctionnalité permettant de clôturer automatiquement les pensions temporaires d'orphelins, après majorité atteinte de ces deniers. Il faut que dire, que l'absence d'un tel mécanisme a jadis fait perdre à l'État plus de 32,3 milliards.

7.1.7. Présentation du risque lié à l'accumulation de la dette salariale

A cause des lenteurs administratives, l'organisation administrative et l'impossibilité de transformer automatiquement un acte signé en effet financier, le délai entre l'échéance, la date de signature de l'acte et le paiement effectif du droit acquis, est suffisamment long. De même le temps consacré à certaines tâches en vue de la prise en charge financière peut être également assez long. La conjoncture économique également lorsqu'elle n'est pas favorable, entraîne des restrictions budgétaires comme c'était le cas en 2020 avec la crise sanitaire, le traitement des dossiers se voit ainsi est freiné ; ce qui accumule davantage les arriérés et rend de plus en plus risqué la dette salariale.

7.1.8. Evaluation de la dette salariale au 30 septembre 2023

La dette salariale a deux principales composantes : les arriérés liés au retard de prise en charge après le recrutement et ceux liés au retard dans les avancements (échelon, classe, grade). Cette dette change continuellement : pendant qu'une partie est liquidée et payée avec les salaires mensuels, les nouvelles accumulations accroissent le stock. Ainsi, le montant de la dette salariale ne peut être déterminé qu'à une date donnée. Il convient de préciser que ce montant évalué n'est pas en réalité liquidé et, avec la réglementation en vigueur, ne saurait l'être immédiatement. En effet, l'évaluation ne tient pas compte de l'existence ou non des actes de carrière signés, lesquels seuls peuvent donner la possibilité de liquidation effective.

Ainsi, au 30 septembre 2023, le montant de la dette salariale s'élève à **303,3 milliards**. Elle est constituée de 250,0 milliards (82,4%) d'arriérés liés aux retards de mise à jour (avancements et reclassements) et de 53,3 milliards (17,6%) d'arriérés liés aux retards de prises en charge des nouvelles recrues. Il est aussi important de remarquer que la dette due aux personnels du MINESEC s'élève à **124,9 milliards** (41,2%) tandis que celle due au personnel du MINEDUB s'estime à **62,4 milliards** (20,5%).

Il convient de rappeler que le stock total de la dette salariale a connu **une baisse de 22,6 milliards au cours des neuf (9) premiers** mois de l'année 2023 puisqu'il était de 325 milliards en fin décembre 2022. Cette diminution résulte de la poursuite en 2023 du paiement du passif salarial dû aux enseignants dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du Gouvernement en réponse à leurs revendications. Une bonne partie de ce passif est liquidée et le paiement est planifié depuis mai 2022.

7.1.9. Stratégie d'apurement (réponse au risque)

L'apurement de la dette salariale est un processus permanent, dans la mesure où le paiement des arriérés se fait concomitamment aux arriérés. Ainsi, entre 2013 et 2019, les arriérés ont constitué une moyenne de 12,4 % de la masse salariale payée. Entre 2020 et 2021, avec la crise la crise du Covid 19, les arriérés ont constitué 10,2% de la masse salariale ; depuis 2022, avec les instructions relatives à l'apurement de la dette des enseignants, cette proportion est désormais proche de 11%.

Quant aux options pour l'apurement de la dette salariale, la titrisation proposée par certains acteurs ne semble pas appropriée. En effet, le pays a déjà expérimenté la titrisation de ce type de dette, entre 1998 et 2002. Le résultat a été catastrophique pour les agents publics qui, diminués financièrement et moins aguerris en la matière, se sont vu « arracher » leurs titres à presque rien du tout (certains allaient jusqu'à 10% de la valeur faciale du titre). Plusieurs agents publics s'en sont sortis plus pauvres encore qu'avant l'émission des titres. En plus, la titrisation semble inappropriée parce que le processus générateur de la dette est encore là. Avant même de terminer la liquidation du montant exact de la dette par agent, de nouvelles dettes se seraient encore constituées. En plus, la difficulté technique relevée plus haut, de séparer les arriérés intra budgétaires des arriérés des années antérieures rend absurde le processus de titrisation. En effet, comment expliquer que les arriérés du même exercice budgétaire en viennent à être titrisés ? Ces difficultés liées à l'apurement par les titres conduisent à privilégier la meilleure option qui est l'apurement budgétaire, comme c'est souvent le cas d'ailleurs. Mais cette fois, l'enveloppe allouée à l'apurement est assez importante pour permettre de réduire de manière significative le stock de la dette salariale, à l'horizon décembre 2025. A partir de cette date, avec l'espoir de la mise en service effective du progiciel SIGIPES 2, lequel permettra d'automatiser la prise en charge financière des actes de carrière, le processus générateur de la dette sera gelé à plus de 80%. Le poids de la dette dans la masse salariale sera ainsi relativement faible.

Parlant du plan d'apurement, le budget 2024 a prévu une masse salariale de 1 357 milliards, avec 193,4 milliards (14,3%) destinés à l'apurement de la dette salariale. Au cours de cet exercice 2024, la nouvelle dette accumulée est estimée à 67,9 milliards. Il en découle que de 303 milliards en septembre 2023, le stock de la dette salariale s'établira à **177,9 milliards** en décembre 2024. Avec 57,8 milliards, la dette due au personnel du MINESEC représentera 32,5% de l'ensemble tandis que celle due au personnel du MINEDUB en représentera 14,9%. En 2025, il est envisagé de reconduire pour l'apurement de la dette salariale, quasiment le même montant qu'en 2024 : 193,6 milliards. Au cours de cette année, la nouvelle accumulation est simulée à 60,2 milliards. Il en découle que le stock de la dette en fin 2025 sera estimé à **44,5 milliards** dont 9,3 milliards ou 20,8% pour le MINESEC et 3,9 milliards ou 8,7% pour le MINEDUB.

7.2. Risques de long terme liés au changement climatique

Tableau 38 : Risques liés au changement climatique

Identification du risque	Description du risque	Probabilité de survenance	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
		(Faible-moyen-élevé*)	

8.2.1.	Risque lié aux Inondations	Risque de dégâts matériels et de nombreuses pertes en vies humaines. La prise en charge de ces sinistrés, la remise en état et la construction des ouvrages d'assainissement nécessitent d'importants moyens financiers de la part de l'État.	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
8.2.2	Risques liés à la sécheresse	Effets désastreux sur l'agriculture, l'élevage et la forêt. Les indemnités des agriculteurs et des populations concernées ont une incidence budgétaire.	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
8.2.3.	Risque lié aux vents violents, à l'érosion et aux éboulements	Recul progressif du trait de côte, Destruction paysage côtier, la disparition des mangroves qui servent en même temps d'espace de frayère pour de nombreuses espèces de poissons de la faune aquatique.	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
8.2.4	Risque lié aux Maladies climato-sensibles	Intensification de la fréquence des maladies climato-sensibles, modification du profil épidémiologique des maladies diarrhéiques d'origine hydrique comme le choléra.	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
8.2.5	Risque lié aux glissements de terrain	Ensevelissement des personnes entraînant de nombreuses pertes en vies humaines, le renversement des maisons, la prise en charge des sinistrés notamment, la construction des ouvrages de recasement des sinistrés nécessitant d'importants moyens financiers de la part de l'État.	<i>Elevé</i>	<i>Elevé</i>
8.2.6	Risques liés à salinisation et à la perte de biodiversité des sols	Modification de la capacité des sols à fournir ses nombreux services écosystémiques. A travers l'érosion, la perte du carbone organique, la pollution, le déséquilibre des éléments nutritifs et la perte de la biodiversité. Tout ceci demande beaucoup des moyens financiers à l'Etat pour assurer la sécurité alimentaire des populations	<i>Elevé</i>	<i>Elevé</i>

- Probabilité de survenance (calculée sur la durée du CBMT) : faible : <10% ; 10%< moyen <40% ; élevé : >40%.
- Impact budgétaire (calculé sur la durée du CBMT et en % du budget) : faible <5% ; 5%< moyen <20% ; élevé : >20% ;
- Ampleur : Risque Faible  Risque Moyen  Risque Fort 

Le risque lié au changement climatique est tout aléa naturel dû aux effets du climat. Ceux-ci peuvent impacter lourdement la population, les services sociaux, les circuits économiques si des mesures d'adaptation et de résilience permettant de les anticiper ne sont pas mises en place. Cette partie portera sur l'identification des risques du climat, les impacts du changement climatique et les mesures d'atténuation et enfin le coût des impacts.

7.2.1. Identification des risques liés au climat :

La zone sahélienne est durement touchée par la désertification, les zones littorales, sont menacées par la montée du niveau de la mer. Il y'a aussi une récurrence anormale de phénomènes climatiques extrêmes tels que la violence des vents, les températures élevées ou de fortes précipitations qui mettent en danger les communautés humaines, les écosystèmes et les services qu'ils fournissent. Environ 320 000 camerounais sont touchés par les catastrophes liées au climat chaque année. Les conséquences de ces changements climatiques pourraient amoindrir les efforts du Cameroun pour réduire la pauvreté, développer une économie forte diversifiée, résiliente, compétitive, et renforcer l'unité nationale ainsi que la consolidation du processus démocratique, pour une meilleure atteinte de l'objectif de la SND30. Nous allons donc identifier les **différents risques liés aux changements climatiques**.

A. Risques liés aux Inondations

Les pluies diluviennes provoquent chaque année d'importants dégâts matériels et de nombreuses pertes en vies humaines (figure a et b). La prise en charge de ces sinistrés, la remise en état et la construction des ouvrages d'assainissement a nécessité d'importants moyens financiers de la part de l'État. De même ces inondations entraînent la destruction des

habitations, des champs en zone rurale (figure c), Ainsi que des pertes de cheptel. L'Etat est obligé d'intervenir pour secourir ces sinistrés et même parfois de les recaser ce qui entraine un cout qui impact le budget.

Figure 1 : Inondations à Maroua (a) et Limbe (b) en 2020 et champs de maïs détruit par les inondations dans le département du Diamarré en 2022 (c)



La forte variabilité des quantités de précipitations et du nombre de jours de pluies exacerbent de plus en plus les risques de destruction des infrastructures, notamment dans le secteur des travaux publics. Ceci s'illustre par la destruction des ouvrages de franchissement (ponts, buses etc.). C'est le cas de la destruction du pont de Palar à Maroua en 2020, suites aux fortes et abondantes pluies enregistrées dans cette zone sur une période de temps plus courte que la normale. La destruction et les affaissements de chaussées sur les axes routiers comme c'est le cas déjà sur l'axe routier Mora-Dabanga-Kousséri, l'axe Santchou-Melong (figure a et b), Sangmélima-Djoum en 2020. Dans le secteur de l'énergie, les fortes pluies, accompagnées de vents violents entraînent la destruction des infrastructures de régulation et de transport de l'électricité, à savoir les transformateurs et les poteaux électriques. De même, l'irrégularité dans la distribution temporelle des quantités de précipitations pourrait influencer négativement le potentiel de production de l'hydroélectricité dans de nombreux barrages du Cameroun, surtout ceux situés dans la zone soudano-sahélienne à l'exemple du barrage de Lagdo. Les perturbations dans la distribution spatiale et temporelle des précipitations accentuent l'occurrence des glissements de terrains, à l'exemple du glissement survenu à Gouache (Bafoussam) en 2019 (figure c), ou encore de ceux régulièrement enregistrés dans de nombreuses localités dans les Régions du Sud-Ouest (Limbe, Nguti, Mutengene etc.), du Nord-Ouest (Bamenda, Widikum, Befang etc..), et même du Centre (Yaoundé-Ngouso, Nkolbisson), à la suite d'une succession de plusieurs jours de pluies consécutives dans lesdites zones.

Figure 2 : dégradation des routes (a et b) et glissements de terrains dans la Région du l'Ouest



B. Risques liés à la sécheresse :

Le pays fait face à des saisons sèches avec une incidence grandissante sur les sécheresses, surtout dans la Zone agro-écologique (ZAE) soudano-sahélienne et la ZAE hautes savanes guinéennes.

De plus, l'élévation des températures entraîne une augmentation d'évapotranspiration, débouchant ainsi sur des tempêtes plus fréquentes et plus violentes. Les cas les plus dévastateurs ont eu lieu en 2000, 2003, 2007 sur les hautes terres côtières du Sud-Ouest (ZAE Côtière) avec des pertes évaluées à 450 000 dollars US (CMEF, 2005).

La sécheresse pouvant engendrer des pertes de production agricoles, le Cameroun est constamment confronté à des sécheresses de longue durée, notamment dans la zone agroécologique soudano-sahélienne. Ces épisodes de sécheresse occasionnent des effets désastreux sur l'agriculture, l'élevage et la forêt. Les indemnités des agriculteurs et des populations concernées ont une incidence budgétaire. Les pertes de productions entraînent un manque à gagner au niveau des recettes du budget de l'État liées à ces matières premières agricoles.

C. Risques liés aux vents violents et à l'érosion et aux éboulements

Le pays fait face à l'érosion des villes côtières et l'avancée de la mer. Ce phénomène est de plus en plus préoccupant dans toute la bande côtière du Cameroun, à partir de l'Ouest de la Région du Sud jusqu'à la Région du Sud-Ouest, en passant par la Région du Littoral. En effet, l'élévation du niveau de la mer, couplée à la recrudescence des fortes pluies entraîne un recul progressif du trait de côte, une destruction paysage côtier (figure a), avec pour corollaire la disparition des mangroves qui servent en même temps d'espace de frayère pour ne nombreuses espèces de poissons de la faune aquatique. De même, de nombreux espaces intérieurs de la ville

de Douala sont en proie à une érosion qui menace la vie des populations urbaines qui y sont installées, comme à Logbessou (figure b)

Figure 3 : Érosion côtière (a) et littorale (b) en cours



D. Risque lié aux Maladies climato-sensibles

Les changements climatiques affectent le secteur de la santé à travers, non seulement une intensification de la fréquence d'occurrence de nombreuses maladies climato sensibles, mais aussi à travers l'intensification des cas de décès directs par accident. Sur le plan des maladies, on assiste à une nette modification du profil épidémiologique des maladies diarrhéiques d'origine hydrique comme le choléra, des maladies à transmission vectorielle comme le paludisme, de la méningite cérébrospinale, des maladies respiratoires et même des maladies cardiovasculaires etc. La santé animale n'est pas en reste, en ceci que de nombreuses maladies animales sont influencées par la dynamique des paramètres climatiques, autant que la disponibilité qualitative et quantitative des ressources fourragères et des ressources en eau pour le bétail. Ce qui entraîne aussi des conflits agropastoraux parfois mortels.

E. Risque lié aux glissements de terrain

Les changements climatiques affectent le secteur de la géomorphologie à travers, l'érosion due aux fortes pluies dans les grandes villes du Cameroun où les habitations sont construites à flanc de colline dans les zones à risques, celle-ci peut causer des glissements de terrains emportant des maisons et en entraînant des pertes en vies humaines dans de nombreuses familles.

F. Risques liés à salinisation et à la perte de biodiversité des sols

La salinité est la mesure de la quantité de sels dissouts dans un volume donné d'eau ainsi, les changements climatiques affectent les plantes à travers la salinité, par intoxication par le sel, les feuilles vont passer par différentes étapes de dégradation : jaunissements, chloroses marginales, brûlures et nécroses progressant de l'apex et des marges en direction du centre du limbe, dessèchement complet et chute du feuillage. Et tout ceci, va entraîner la pollution des sols, de l'air, l'épuisement des ressources et la disparition massive des espèces végétales et animales.

7.2.2. Impacts des changements climatiques et mesures d'atténuations

Du fait de la grande diversité agroécologique du Cameroun, la nature des changements climatique varie très largement d'une région à l'autre, ainsi que les impacts qui leurs sont associés sur les différents secteurs de développement socioéconomique (agro-sylvo-pastoral, santé, tourisme, travaux publics, eau et énergie etc.). Les impacts potentiels des Changements

climatiques et les réponses proposées par secteur d'activité se trouvent dans les tableaux suivants :

Tableau 39 : Impact du secteur agricole et mesures de mitigation

Impacts sur le secteur de l'Agriculture	Réponses proposées sur le secteur agricole
<ul style="list-style-type: none"> • risque d'accroissement de verse dans les champs suite à la perte de stabilité des sols et aux vents violents ; • risque d'accroissement des cas de pertes post-récoltes ; • risque d'accroissement du lessivage des sols cultivés suite aux fortes pluies ; • risque de baisse d'efficacité du traitement phytosanitaire suite aux fortes pluies ; • risque d'inondation des cultures dans les zones de bas-fonds. 	<ul style="list-style-type: none"> • planifier et renforcer les traitements phytosanitaires en tenant compte des prévisions climatiques de l'ONACC ; • mettre en place des brise-vents ; • vulgariser la pratique de l'agroforesterie.
Impacts sur le secteur de l'élevage	Réponses proposées sur le secteur de l'élevage
<ul style="list-style-type: none"> • risques élevés d'enregistrer des cas d'épizooties à germes préférant des conditions humides ; • risque de prolifération des maladies aviaires telles que les Maladies Chroniques Respiratoire (MCR) ; • risque de baisse de la productivité laitière suite aux stress thermiques ; 	<ul style="list-style-type: none"> • sensibiliser les éleveurs sur le risque de noyade des animaux dans les zones inondables ; • aménager les hangars ou abris temporaires pour limiter l'exposition des animaux au soleil afin de garantir la bonne production laitière ; • intensifier les campagnes de vaccination contre les grandes épizooties ;
Impacts sur le secteur de la santé	Réponses proposées sur le secteur de la santé
<ul style="list-style-type: none"> • risque d'enregistrer des cas de maladies diarrhéiques d'origine hydrique (choléra, levures, amibiase, dysenterie), suite à la contamination des eaux de consommation par les eaux de ruissellement polluées ; • risque d'enregistrer de nombreux cas de paludisme, suite à la multiplication des gîtes larvaires autour des habitations • risque d'enregistrer de nombreux cas de maladies respiratoires (grippe, toux, rhume), suite au froid et à l'humidité ; • risque élevé d'enregistrer des cas de décès suite aux noyades. 	<ul style="list-style-type: none"> • intensifier les campagnes de sensibilisation des populations sur les techniques de potabilisation des eaux de consommation ; • sensibiliser les populations sur la nécessité d'utilisation des latrines ; • intensifier les campagnes de sensibilisation des populations sur les autres mesures d'hygiène élémentaires (lavage des mains, des aliments, cuisson des aliments etc...), notamment les techniques "WASH"; • organiser des campagnes de traitement préventif du paludisme dans les zones à risque élevé ; • approvisionner les pharmacies et autres centres de santé en stock de médicaments urgents.
Impacts sur le secteur de l'eau et de l'Energie	Réponses proposées sur le secteur de l'eau et de l'Energie
<ul style="list-style-type: none"> • risque de contamination des points d'eau par les eaux polluées issues du ruissellement et des inondations ; • risque de dégradation et de destruction des équipements dans les stations de captage et de traitement des eaux ; • risque d'accroissement de la turbidité dans les stations de captages des eaux ; • risque élevé d'ensablement des barrages de retenue ; • risque de destruction des infrastructures /équipements de transport et de régulation d'électricité (poteaux, câbles, transformateurs, etc.), suite aux fortes pluies accompagnées des vents violents et de foudres. 	<ul style="list-style-type: none"> • faire des analyses et des traitements biochimiques réguliers des eaux dans les stations avant la distribution aux ménages ; • sécuriser les sources de captage des eaux contre toute forme de pollution issue des eaux de ruissellement ; • jauger régulièrement le niveau d'eau dans les barrages de retenue ; • assurer le curage permanent des barrages de retenue ; • mettre en place un dispositif d'alerte permanent permettant de mieux calibrer le niveau des réserves d'eau dans les retenues ; • assurer l'entretien permanent des infrastructures de transport et de régulation de l'électricité ; • promouvoir l'installation des systèmes d'électrification hybrides dans les ménages, bureaux, centres commerciaux, etc.
Impacts sur le secteur du tourisme	Réponses proposées sur le secteur du tourisme

<ul style="list-style-type: none"> risque d'enregistrer des cas d'accidents dans les parcs et réserves (waza, Bouba-Ndjida, et du Faro) suite à la chute des arbres, de leurs branches pendant les fortes pluies accompagnées de vents violents ; risque de submersion de certains espaces dans les sites touristiques (parc de Waza, Bouba Ndjida) ; risque élevé d'obstruction de certaines voies d'accès aux sites touristiques, suite aux inondations ;	<ul style="list-style-type: none"> prendre des mesures efficaces pour la sécurisation des touristes pendant les excursions ; sensibiliser les touristes sur les différents risques avant chaque excursion ; Sensibiliser les touristiques sur les mesures de sécurité à prendre pour éviter les accidents potentiels dans les sites touristiques ; élaguer ou abattre les arbres qui présentent un danger potentiel en bordure des voies d'accès aux sites touristiques.
Impacts sur l'environnement et la biodiversité	Réponses proposées sur le secteur de l'environnement et de la biodiversité
<ul style="list-style-type: none"> risque élevé de perte des animaux par noyade ; risque de migration de certaines espèces suite aux mauvaises conditions climatiques ; risque élevé de braconnage suite aux fortes pluies qui pourraient limiter la capacité de déploiement des Eco-gardes.	<ul style="list-style-type: none"> mettre en œuvre des plans de contingence ; doter les services de conservation des équipements adaptés (notamment des motos tout terrain etc.) à leur déploiement sur le terrain en cas des fortes pluies ; faire une cartographie participative et délimiter les zones à risque d'inondation dans les parcs et les aires protégées ; sensibiliser les populations contre le braconnage.
Impacts sur des travaux publics	Réponses proposées sur le secteur des travaux publics
<ul style="list-style-type: none"> risque élevé de dégradation des infrastructures diverses existantes et encours de construction (ponts, routes, buses, etc.) suite aux fortes pluies et à l'érosions ; risque élevé de perturbation de l'exécution des travaux infra-structuraux avec un impact négatif sur les délais de livraison induisant une augmentation du coût des projets ; risque d'accroissement de l'ensablement dans ouvrages de retenue (barrages, digues...) ; risque de dégradation et de destruction des habitations	<ul style="list-style-type: none"> prendre en compte les prévisions climatiques dans la planification et la réalisation des activités de BTP ; assurer en permanence le dragage et le curage des systèmes de drainage des ouvrages de retenue ; réhabiliter ou assurer la maintenance des systèmes de canalisation les eaux de ruissellement dans les grandes agglomérations.

7.2.3. Le Coût des impacts des changements climatiques

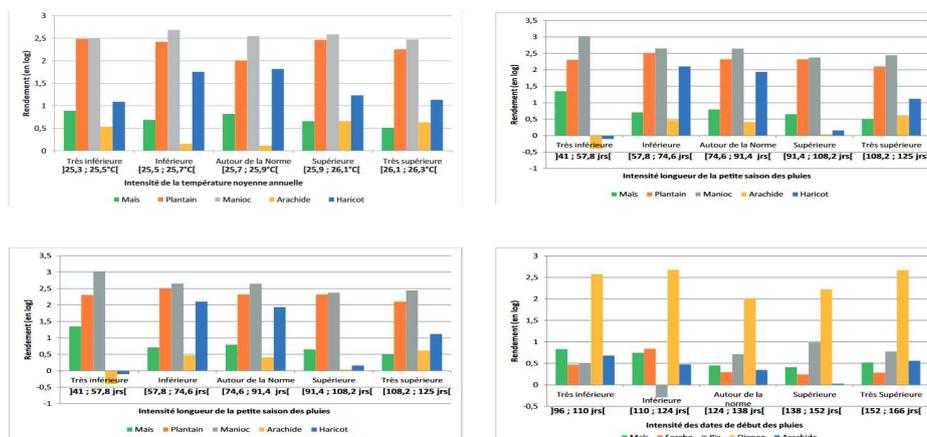
Outre le coût social et humain, le coût financier des impacts du changement climatique est immense : pertes de rendement pour le secteur agricole en raison des sécheresses et de la variabilité accrue des précipitations, dégâts liés à l'augmentation du nombre et de l'intensité des catastrophes naturelles, à l'élévation du niveau de la mer, etc. Le rapport Stern sur l'économie du changement climatique met en garde contre ce qui est appelé le « coût de l'inaction » : ainsi le coût des impacts du changement climatique si rien n'est fait est estimé entre 5% et 20% du PIB mondial, alors que le coût d'« agir » ou de la prise en compte effective du risque climatique n'est estimé que de 1 à 2 % (Rapport Stern, 2006).

Deux études menées par l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) en 2019 et 2020 sur le coût de l'impact des perturbations climatiques sur le seul secteur de l'agriculture ont permis de cerner les enjeux d'une adaptation plus efficace. La première étude porte sur « L'évaluation économique de l'impact des changements climatiques sur les rendements des cultures vivrières dans les régions du Centre, de l'Est, de l'Extrême-Nord et du Sud-Ouest Cameroun », pour la période allant de 1998 à 2012.

De manière spécifique, dans la Région du Centre, les pertes annuelles moyennes des rendements agricoles résultant de la variabilité d'une unité des variables climatiques telles que la température, les précipitations de la petite saison des pluies, les dates de début des pluies de la petite saison des pluies et la longueur de la petite saison des pluies sont estimées à 1,01 tonne/ha ; 1,05 tonne/ha ; 0,01 tonne/ha ; 0,79 tonne/ha et 0,01 tonne/ha pour le haricot, le plantain, l'arachide, le manioc et le maïs respectivement. Les coûts annuels moyens induits par

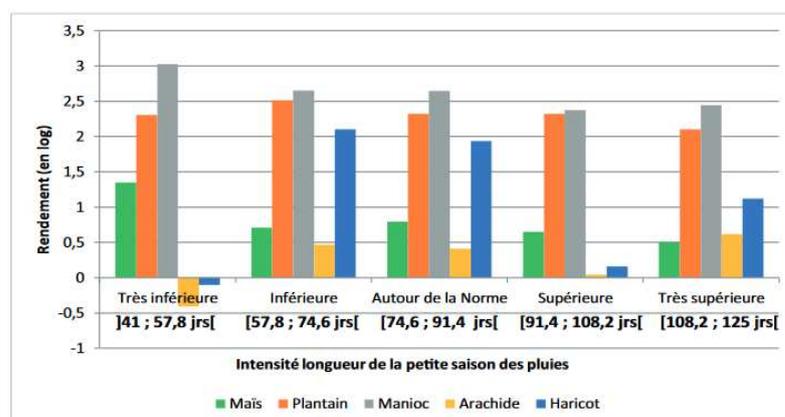
la baisse des rendements du haricot, du plantain, de l'arachide, du manioc et du maïs s'élèvent à 644 484 969, 6 989 557 031, 149 224 602, 5 913 496 505 et 172 074 819 respectivement.

Graphique 13 : Caractéristiques des rendements par rapport à l'intensité des paramètres climatiques dans la Région du Centre (ONACC, 2019)



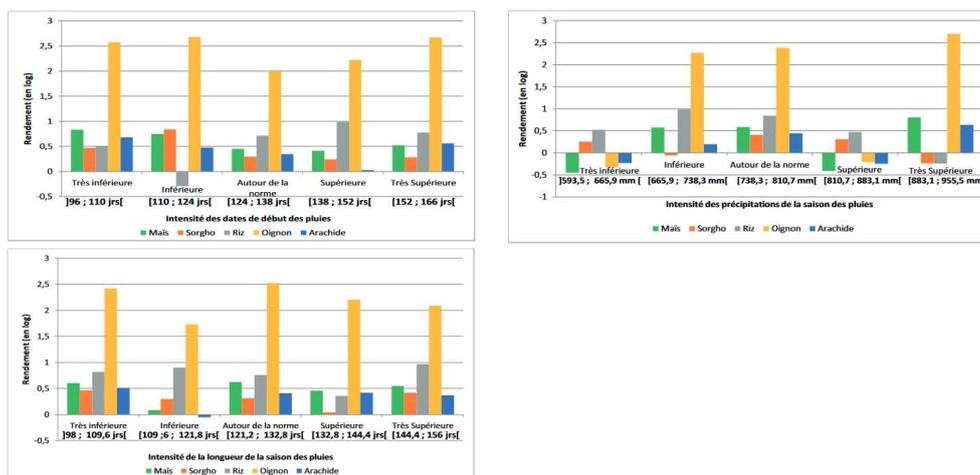
Dans la Région de l'Est, les pertes annuelles moyennes des rendements résultant de la variabilité d'une unité du nombre de jours de pluies de la grande saison de pluies sont estimées à 0,02 tonne/ha pour l'arachide et à 0,03 tonne/ha pour le maïs. Les coûts annuels moyens induits par la baisse des rendements s'élèvent à : 572 744 858 pour l'arachide et 194 087 512 pour le maïs.

Graphique 14 : Rendements agricoles en fonction de l'intensité de la petite saison des pluies dans la Région de l'Est (ONACC, 2019)



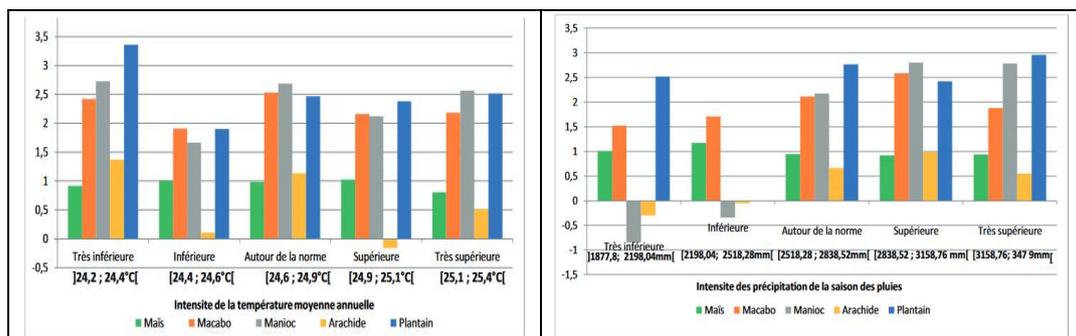
Dans la Région de l'Extrême-Nord, les pertes annuelles moyennes des rendements enregistrées sur la période de l'étude sont de : 0,07 tonne/ha pour l'arachide, 0,27 tonne/ha pour le maïs, 0,11 tonne/ha pour l'oignon, 0,05 tonne/ha pour le riz et 0,03 tonne/ha pour le mil/sorgho. Elles sont dues à la variabilité d'une unité des variables : longueur saison des pluies, dates de début de la saison des pluies et précipitations de la saison des pluies. Les coûts annuels moyens induits par la baisse des rendements des cultures phares de la région de l'Extrême-Nord sont estimés à : 1 332 600 440 pour l'arachide, 2 672 164 142 pour le maïs, 265 762 840 pour l'oignon, 256 183 704 pour le riz et 2 694 465 560 pour le mil/sorgho.

Graphique 15 : Caractéristiques des rendements par rapport à l'intensité des paramètres climatiques dans la Région de l'Extrême-Nord (ONACC, 2019)



Dans la Région du Sud-Ouest, les pertes annuelles moyennes des rendements agricoles enregistrées sur la période de l'étude sont de : 0,17 tonne/ha pour l'arachide, 0,53 tonne/ha pour le maïs et 11,07 tonnes/ha pour le plantain. Elles sont dues à la variabilité d'une unité des variables : température et précipitations. Les coûts annuels moyens induits par la baisse des rendements de ces cultures sont estimés à : 428 383 660 pour l'arachide, 18 336 733 120 pour le plantain, 3 707 540 745 pour le maïs.

Graphique 16 : Caractéristiques des rendements par rapport à l'intensité des paramètres climatiques dans la Région du Sud-Ouest (ONACC, 2019)



Source : ONACC

Dans l'ensemble, les pertes annuelles moyennes en termes de coûts induits de la variabilité du climat sur les rendements des filières agricoles porteuses de croissance et créatrices d'emplois dans les quatre régions, entre 1998 et 2012, s'élèvent à près de 44,3 milliards par région, soit 2,07% comme part du secteur agricole au PIB du Cameroun en 2018.

La seconde étude porte sur l'évaluation des effets des changements climatiques sur les cultures vivrières des régions du Nord, de l'Adamaoua, de l'Ouest et du Sud Cameroun, afin d'en déduire les coûts et de proposer des stratégies d'adaptation. Les résultats de l'étude montrent que les changements climatiques ont causé une perte du revenu net agricole pour l'année 2019 estimée à plus de 300 milliards, les variables climatiques qui influencent le plus les rendements agricoles étant différentes d'une région à une autre.

En conclusion le Cameroun est de plus en plus vulnérable aux changements climatiques. Les effets néfastes de ces changements climatiques sont aujourd'hui perceptibles, à travers les cinq zones agro écologiques du pays, dans de nombreux secteurs de développement socio-économiques.

CONCLUSION

Le Rapport annuel sur les risques budgétaires annexé au Projet de Loi de Finance de l'année 2024 est élaboré en toute transparence et en conformité avec la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des Autres Entités Publiques pour anticiper sur les risques qui peuvent dévier l'atteinte des prévisions budgétaires. Le budget étant par nature un ensemble de prévisions et recettes et en dépenses, le présent rapport renseigne sur les facteurs qui doivent faire l'objet de suivi particulier pour que le budget de l'exercice ait toutes les chances de financer les politiques publiques ciblées.

Étant qu'outil de transparence et de dialogue, ce rapport qui est à sa deuxième édition a le mérite de permettre aux parlementaires et aux citoyens de pouvoir anticiper sur la nécessité ou non de la survenance d'un collectif budgétaire.

Si les risques budgétaires présentés dans le présent rapport sont mieux suivis et leur survenance maîtrisée, la Loi des Finances de l'année 2024 sera exécutée pour prendre en charge toutes les dépenses qui y seront autorisées. Sinon, il sera procédé à un collectif budgétaire pour s'ajuster à la réalité des faits.